

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 073-2023

Point 04.01

Point 04.01. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 - Faculté de physique et ingénierie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 05 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 de la Faculté de physique et ingénierie

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de la Faculté de physique et ingénierie**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de physique et ingénierie

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljou

Strasbourg, le 21 avril 2023

Luc HEBRARD
Directeur

Objet : procédure suivie pour élaborer et approuver les MECC au sein de la composante

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Les MECC 2023-2024, le calendrier universitaire spécifique ainsi que les modifications des modalités particulières de la faculté de Physique et Ingénierie ont été votées à l'unanimité du conseil de composante le 20 avril 2023.

Nous vous prions de trouver ci-dessous le résumé des différentes étapes ayant conduit à l'établissement des documents soumis à la CFVU.

Affaire suivie par
Sarah PROHASKA
Tél : +33 (0)3 68 85 07 28
prohaska@unistra.fr

- Transmission aux responsables pédagogiques des documents de cadrage pour discussion avec les équipes pédagogiques.
 - Centralisation des retours au niveau de la Faculté, pour vérification par la directeur des études.
 - Réunion de mise en commun des résultats et d'harmonisation des pratiques, le 17 avril 2023 en présence du directeur des études et des étudiants élus au conseil de la composante.
- Les documents ont été mis à disposition des élus étudiants la semaine précédente. La très grande majorité des formations a reconduit les MECC de l'an dernier, seuls les changements (mineurs) ont été discutés. Le nombre de contrôles continus par UE et par matière, et les coefficients n'a pas été modifiés par rapport à l'an dernier.
- Envoi des fichiers complétés et harmonisés aux membres du conseil de la Faculté en vue du vote des modalités en sa séance du 17 avril 2023.
 - Finalisation des fichiers en fonction des remarques du conseil.

Résultat global :

Il y a eu peu de changement par rapport à l'année dernière, seules quelques rares modifications de volume horaire des contrôles de connaissances ont été apportées. Reconduction de l'ECI en licence et licences professionnelles.

Reconduction du contrôle terminal (avec contrôle continu partiel) en Master.

En licence, la plupart des filières concernées ont choisi une seule épreuve de substitution par matière plutôt qu'une par évaluation. En licence SPI, le principe d'ouvrir l'épreuve de substitution aux étudiants qui n'ont pas été absents mais qui ont une moyenne strictement inférieure à 10/20 dans la matière, qui a été appliqué depuis 4 ans sans résultats probants, n'est plus reconduite .

Enfin il est demandé en licence SPI, 2ème et 3ème année, que le jury d'année ait la possibilité de se prononcer sur l'autorisation de la possibilité pour des étudiants de s'inscrire pour la 3ème fois dans une année non validée. Ces filières ont des entrées directement en 2ème et surtout en 3ème année, permettre cette limitation apporte une équité de traitement par rapport à des étudiants qui viennent de L1 et qui auraient redoublé leur première année.

Les dérogations demandées :

Concernant les règles générales, en licence et en master, l'absence aux TD n'a pas à être justifiée, pour ne pas surcharger les services de scolarité.

D'autre part, concernant la gestion des absences en ECI, il est demandé de ne pas sanctionner l'absence justifiée à l'épreuve de substitution par une défaillance mais par un zéro pour l'épreuve concernée.

La faculté s'aligne sur le calendrier général de l'université de Strasbourg sauf pour :

- Licence professionnelle : les décrets nationaux spécifiques au diplôme imposent leurs règles à celles de l'université. De plus les contraintes dues à l'alternance rendent difficile la semestrialisation. Les soutenances de stage, jury (y compris compensation) et seconde chance devront donc avoir lieu en septembre.
- Master : des dérogations spécifiques sont liés principalement à nos partenariats et doivent s'adapter à leur calendrier (dont les composantes de l'Université demanderont certainement les dérogations) : écoles d'ingénieurs, écoles thématiques et observatoire.

Veuillez agréer, cher collègue, l'assurance de ma très haute considération.

Luc Hébrard

Faculté de Physique et Ingénierie
Le Directeur

Luc HEBRARD



Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de physique et ingénierie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 24/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Catalogue des enseignements Physique & Ingénierie pour spécialistes d'autres disciplines	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Catalogue masters MEEF - Physique et Ingénierie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Catalogue UFAZ (autres UE)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Foundation Year - UFAZ	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Enseignements d'ouverture pour non-spécialistes en physique et ingénierie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Micro et nano-électronique (MNE) - 4e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Micro et nano-électronique (MNE) - 5e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Cursus DU Magistère 1ère année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Cursus DU Magistère 2ème année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Cursus DU Magistère 3ème année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
DU Préparation à l'Agrégation de physique - 2e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Mécatronique et énergie (ME) - 1ère année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Mécatronique et énergie (ME) - 2e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

CMI Mécatronique et énergie (ME) - 3e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Mécatronique et énergie (ME) - 4e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Mécatronique et énergie (ME) - 5e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Micro et nano-électronique (MNE) - 1ère année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Micro et nano-électronique (MNE) - 2e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
CMI Micro et nano-électronique (MNE) - 3e année	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE

Règles applicables à tous les diplômes ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE sélectionnés

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 1

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 1

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Pradier, Eve Ballorain

Déroptions et alinéas additionnels

Nombre d'évaluations par UE

(D) Il sera prévu une à deux évaluations, composant tout ou partie (50% ou plus) de la note finale.

(D) /

Motif de la dérogation : En raison du faible volume de l'enseignement, il sera prévu moins de trois évaluations. En particulier pour Décoder le monde avec la physique, le processus d'élaboration du mémoire s'étend au long du semestre, et comprend plusieurs points d'étapes pour prévenir les sorties du sujets et les soucis méthodologiques.

Motif de la dérogation : En raison du faible volume de l'enseignement, il sera prévu moins de trois évaluations. En particulier pour Décoder le monde avec la physique, le processus d'élaboration du mémoire s'étend au long du semestre, et comprend plusieurs points d'étapes pour prévenir les sorties du sujets et les soucis méthodologiques.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Les discriminations : identification, compréhension et moyens d'action	Isabelle KRAUS	-	1		1	Présentation orale de groupe	O	00:10	N	
					3	étude de cas	E	02:00	O	

Règles applicables à tous les diplômes DU sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 14

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité en diplôme d'université

La présence aux activités pédagogiques est obligatoire.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et la copie des diplômes obtenus.

Dérogations : 10

La formation ne comporte qu'une seule année d'études.

Dérogations : 10

Le redoublement n'est pas autorisé.

Exceptionnellement, une inscription supplémentaire peut être accordée par le responsable de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis en diplôme d'université

Néant

Dérogations : 0

Stages en DU

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Les stages sont intégrés à un cursus de formation, dont le volume pédagogique d'enseignement effectué des étudiants est de deux cent heures au minimum par année d'enseignement. Cinquante de ces heures sont effectuées en présence des étudiants.

Les stages obligatoires sont les stages prévus obligatoirement par les maquettes de formation.

Les stages volontaires sont des stages effectués à l'initiative de l'étudiant et acceptés par l'équipe pédagogique de la formation. Ils sont intégrés au cursus pédagogique par le biais d'une UE.

Tout stage fait obligatoirement l'objet d'une restitution de la part du stagiaire donnant lieu à une évaluation de la part de l'équipe pédagogique de la formation. L'objectif de la restitution et de l'évaluation est de permettre à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante:

- un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire / rapport de substitution.
- Une épreuve écrite / orale de substitution.

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en DU

Néant

Dérogations : 0

Compensation en diplôme d'université et obtention du diplôme

Néant	Dérogations : 1
Capitalisation en diplôme d'université	
Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.	Dérogations : 0
Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme	
La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.	Dérogations : 0
Jurys	
Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 0
Conservation d'une note d'une année sur l'autre	
Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.	Dérogations : 0
Règle(s) additionnelle(s)	Additionnels : 1
-	Dérogations : 0
<u>Règles applicables aux diplômes DU en régime CC/CT</u>	
Session de rattrapage	
Une session de rattrapage peut être organisée. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury. Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.	Dérogations : 0
Organisation des épreuves	
Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques. Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.	Dérogations : 0
Anonymat des épreuves	
Les épreuves écrites terminales sont anonymes.	Dérogations : 0
Absence aux épreuves	
La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.	

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes DU en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Responsable(s) : Luc Hebrard

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 3ème année du DU CMI-MNE

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi dans le supérieur. Les relevés de notes sont à fournir.

La formation DU CMI-MNE comporte cinq années. Les étudiants en 4ème année suivent l'année de M1 Systèmes Microélectronique (SM) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 4 vers l'année 5 repose sur la validation de deux blocs : SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant est autorisé à passer de l'année 4 à l'année 5 si :

- (D) a) il valide l'année de M1 SM
- b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :
 - b.1) SPE-CS comprenant : UE2-S1-M1-SM, UE4-S1-M1-SM, UE5-S1-M1-SM, UE6-S1-M1-SM, UE1-S2-M1-SM, UE2-S2-M1-SM, UE3-S2-M1-SM, UE4-S2-M1-SM, UE CMI-S8-5, UE CMI-S8-6
 - b.2) OSEC comprenant : UE1-S1-M1-SM, UE3-S1-M1-SM, UE CMI-S7-1, UE CMI-S7-2

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 7 - CMI Micro et nano-électronique (MNE)		
UE CMI-S7-1 Ouverture socio-économique et culturelle		-	1																
Economie du savoir et de la connaissance	<i>Giovanni ARBELAEZ</i>	-	0.5		0.5	Economie du savoir et de la connaissance	E	00:30	CC			0.5	Economie du savoir et de la connaissance	E	00:30				
Economie d'entreprise	<i>Dominique Grampp</i>	-	0.5		0.5	Economie d'entreprise	E	01:00	CC			0.5	Economie d'entreprise	E	01:00				
UE CMI-S7-2 - Travail d'Étude et de Recherche (partie a)		-	1																
Travail d'Étude et de Recherche (partie a)	<i>Responsable de la formation</i>	-	1		1	Soutenance mi-projet	O	00:30	CC		0								
Semestre 8 - CMI Micro et nano-électronique (MNE)																			
UE CMI-S8-5 - Technologie des composants, des CIs et des capteurs (Option 1 imposée)		-	2																
Capteurs	Jean-Baptiste KAMMERER	-			1	Epreuve écrite	E	02:00	CT			1	Epreuve écrite	E	02:00				
Introduction à la technologie des composants intégrés et caractérisation	Patrick LEVEQUE	-			1	Epreuve écrite	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	01:00				
UE CMI-S8-6 - Testabilité et fiabilité des CIs (Option 2 imposée)		-	2																
Testabilité des circuits numériques	Jacques MICHEL	-			1	Epreuve écrite	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	01:00				
Testabilité des circuits analogiques et mixtes	Jacques MICHEL	-			1	Epreuve écrite	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	01:00				

Document interne

Responsable(s) : Luc Hebrard

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 4ème année du DU CMI-MNE

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi dans le supérieur. Les relevés de notes sont à fournir.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-MNE comporte cinq années. Les étudiants en 5ème et dernière année suivent l'année de M2 Systèmes Microélectroniques (SM) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La validation de l'année 5 demande d'avoir la moyenne dans les deux blocs suivants : SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant valide l'année 5 si :

- a) il valide l'année de M2 SM
- b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :

(D) b.1) SPE-CS comprenant : UE3-S3-M2-SM, UE4-S3-M2-SM, UE5-S3-M2-SM, UE6-S3-M2-SM, UE7-S3-M2-SM, UE8-S3-M2-SM,

b.2) OSEC comprenant : UE1-S3-M2-SM, UE2-S3-M2-SM, UE1-S4-M2-SM, UE3-S4-M2-SM,

c) Valider le stage de fin d'étude (UE CMI-S10-2)

L'étudiant valide son DU CMI-MNE si :

- 1) il a validé chacune des 5 années du DU
- 2) a obtenu le niveau B2 en anglais au cours des 5 années
- 3) a effectué une mobilité à l'étranger d'au moins 3 mois durant les 5 années

[Motif de la dérogation](#) : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE CMI-S9-9 - Projet intégrateur (160h)	<i>Responsable de la formation</i>	-	2							
Projet intégrateur de 160h		-	2		1	Rapport de projet	A		CC	
		-	2		1	Soutenance	O	00:30	CC	
Semestre 10 - CMI Micro et nano-électronique (MNE)										
UE CMI-S10-2 - Intership (Stage - 6 mois imposé)	<i>Responsable de la formation</i>	-	2							
Stage - 6 mois imposés		-	2		4	Rapport	A		CC	
		-	2		4	Soutenance	O	00:30	CC	
		-	2		2	Portfolio	A		CC	

Responsable(s) : Thierry Charitat, Guillaume Weick

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Règle(s) additionnelle(s)

- (A) Au niveau des deux semestres d'une même année d'études les notes des semestres du DU se compensent entre elles.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1																			
UE 1 - Licence L3S5 MPA-Mag			10																
Licence L3S5 MPA - Mag		-	1		1	Report note du semestre	A		CT			1	Report note du semestre	A					
UE 2 - Spécifique magistère - Physique statistique avancée & Introduction à l'analyse complexe			1.5																
Physique statistique avancée & Introduction à l'analyse complexe	Thierry CHARITAT	-			1	Advanced statistical mechanics: written exam	E	01:00	CT			1	Advanced statistical mechanics: written exam	E	01:00				
					1	Complex analysis written exam	E	01:00	CT		1	Complex analysis written exam	E	01:00					
UE 3 - Spécifique magistère - Principes variationnels et mécanique analytique			1.5																
Variational principles and analytical mechanics	Guillaume WEICK	-			1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Semestre 2																			
UE 1 - Licence L3S6 MPA-Mag			10																
Licence L3S6 MPA - Mag		-	1		1	Report de la note de semestre	A		CC			1	Report de la note de semestre	A					
UE 2 - Spécifiques MdPF du semestre 2 MdPF (2 au choix)			3																
Chimie pour physicien	Nathalie LUDWIG	-			1	Écrit 1	E	01:00											
					1	Écrit 2	E	01:00											
					1	Écrit 3	E	01:00											
Chimie quantique	Roberto MARQUARDT	-			1	Ecrit matière mutualisée avec la L3 PC de la faculté de chimie (formation en CT/CC)	E	01:00											
Introduction to microscopy	Florian BANHART	-			1	Écrit 1	E	01:00											
					1	Écrit 2	E	01:00											
					1	Écrit 3	E	01:00											
Physique de la matière molle	Tatiana SCHMATKO	-			1	Écrit 1	E	01:00											
					1	Écrit 2	E	01:00											
					1	Écrit 3	E	01:00											
ASTEP		-	1		1	Oral	O	00:20	CC			1	Oral	O	00:20				
					1	Rapport	A		CC		0	1	Rapport	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Préparation aux écrits de Physique de l'agrégation		-	1		1	Oral exam	O	00:30	CC										
Introduction à la physique des galaxies	Arnaud SIEBERT	-			0.25	Présentation orale projet	O	00:15											
					0.25	Epreuve écrite	E	02:00											
Cosmologie	Christian BOILY	-			0.25	Epreuve écrite	E	02:00											
					0.25	Présentation orale projet	O	00:15											
Initiation à la science des données		-	1		1	Evaluation sous forme de plusieurs QCM	A		CC										
					1	Deux évaluations de la partie Projet	A		CC										

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Guillaume Weick

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3		
UE 1 - Master M1S1 Physique (1 au choix)																			
Master M1S1 Physique parcours TC	Guillaume WEICK	-	1		1	Report de la note de semestre	A		CT			1	Report de la note de semestre	A					
Master M1S1 Physique parcours préparation à l'agrégation	Thierry CHARITAT	-	1		1	Report de la note de semestre	A		CT			1	Report de la note de semestre	A					
UE 2 - Advanced quantum mechanics																			
Advanced quantum mechanics	Thierry PRADIER	-			1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00				
UE 3 - Spécifique MdPF du 3e semestre (1 au choix)																			
Mécanique des milieux continus	Fabrice THALMANN	-	1		1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00				
Astrophysical objects and their observations	Sébastien DERRIERE	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Group theory	Hervé MOLIQUÉ	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Ionizing radiation and detection methods	Patrice LAQUERRIERE	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
General relativity	Paul-Antoine HERVIEUX	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Project	Dominique AUBERT	-	1		1	Supervisor mark	A		CC		0	1	Supervisor mark	A					
					1	Oral exam	O	00:40	CT		1	Oral exam	O	00:40					
Photonics for quantum science and technology	Shannon Mark WHITLOCK	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Soft condensed matter	Mounir MAALOUM	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Semestre 4																			
UE 1 - Master M1S2 Physique (1 au choix)																			
Master M1S2 Physique parcours TC	Guillaume WEICK	-	1		1	Report de la note de semestre	A		CT			1	Report de la note de semestre	A					
Master M1S2 Physique parcours préparation à l'agrégation	Thierry CHARITAT	-	1		1	Report de la note de semestre	A		CT			1	Report de la note de semestre	A					
UE 2 - Phénomènes critiques et physique statistique hors-équilibre																			

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Phénomènes critiques et physique statistique hors-équilibre	Jean FARAGO	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
UE 3 - Spécifique MdPF du 4e semestre (1 au choix)			1.5																
Particles and astroparticles	Boris HIPPOLYTE	-	1		1	Oral exam	O	00:20	CT			1	Oral exam	O	00:20				
Stellar physics	Ariane LANÇON	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Atomic and molecular physics	Guido PUPILLO	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Introduction to physics of living systems	Daniel RIVELINE	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Relativistic quantum mechanics	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Project	Dominique AUBERT	-	1		1	Supervisor mark	A		CC		0	1	Supervisor mark	A					
					1	Oral exam	O	00:40	CT		1	Oral exam	O	00:40					
Numerical methods in physics	Christian BOILY	-	1		0.5	Oral exam	O	00:20	CT			0.5	Oral exam	O	00:20				
					0.5	Written report	A		CC		0	0.5	Written report	A					
Electronics for quantum science and technology	Guillaume WEICK	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Guillaume Weick

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 5		
UE 1 - M2S3 Physique (1 au choix)	Thierry CHARITAT	-	10																
M2 S3 Physique Parcours Recherche		-	1		1	Report de la note du semestre de Master Le choix du parcours recherche de M2 doit être validé par un responsable du DU MdPF	A		CC			1	Report de la note du semestre de Master	A					
M2 S3 Physique Parcours Préparation à l'agrégation de physique		-	1		1	Report de la note du semestre de Master Pour un étudiant inscrit dans le M2 physique préparation à l'agrégation de physique de l'UNISTRA	A		CT			1	Report de la note du semestre de Master	A					
UE 2 - Spécifique MdPF du semestre 5 (1 au choix)	Thierry CHARITAT		1.5																
Une matière d'un M2 équivalent à 3 crédits ECTS		-	1		1	suivant modalité de cette matière mutualisée Le choix de la matière doit être validée par un responsable du DU MdPF	A		CT			1	suivant modalité de cette matière mutualisée Le choix de la matière doit être validée par un responsable du DU MdPF	A					
Projet tutoré MdPF S5 magistère		-	1		1	Note tuteur Stage Le choix du projet doit être validée par un responsable du DU MdPF	A		CT			1	Note tuteur Stage Le choix du projet doit être validée par un responsable du DU MdPF	A					
Semestre 6																			
UE 1 - M2S4 Physique (1 au choix)	Guillaume WEICK		10																
M2 S4 Physique Parcours Recherche		-	1		1	Report de la note du semestre de Master Le choix du parcours recherche de M2 doit être validé par un responsable du DU MdPF	A		CC			1	Report de la note du semestre de Master Le choix du parcours recherche de M2 doit être validé par un responsable du DU MdPF	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	M2 S4 Physique Parcours Préparation à l'agrégation de physique		-
UE 2 - Spécifique MdPF du semestre 6 (1 au choix)	Guillaume WEICK		4.5																
Stage prolongé Magistère		-	1		1	rapport écrit Le choix du stage doit être validé par un responsable du DU MdPF	A		CT			1	rapport écrit Le choix du stage doit être validé par un responsable du DU MdPF	A					
					1	présentation stage	O	00:20	CT		1	présentation stage	A						
Projet tutoré MdPF S6 magistère		-	1		1	note tuteur projet Le choix du projet doit être validé par un responsable du DU MdPF	A		CT		0								

Document interne

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Compensation en diplôme d'université et obtention du diplôme

- (D) les notes des 2 semestres du DU se compensent entre elles

Motif de la dérogation : demande de compensation entre les notes des semestres du DU car il n'y a pas de session 2 pour ce DU qui prépare au concours de l'agrégation de physique

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Préparations aux montages de physique M2S3										
Préparation aux montages de physique M2S3	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de montages de physique au fil de l'eau	A		CC	
UE 2 - Semestre 3 - Préparations aux leçons de physique M2S3										
Préparation aux leçons de physique M2S3	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de leçons de physique au fil de l'eau	A		CC	
UE 3 - Semestre 3 - Préparations aux écrits de physique M2S3										
Préparations aux écrits de physique M2S3	Thierry CHARITAT	-	1		1	Ecrit Physique 1	E	05:00	CT	
					1	Ecrit Physique 2	E	06:00	CT	
UE 4 - Semestre 3 - Préparations aux épreuves de chimie M2S3										
Préparations aux écrits de chimie M2S3	Frederic MELIN	-	1		1	Ecrit Chimie 1	E	02:00	CC	
					1	Ecrit Chimie 2	E	02:00	CC	
Chimie expérimentale	Claire LOUBAT-HUGEL	-			0	matière validée si assiduité	A		CC	
Préparations aux leçons de chimie M2S3	Frederic MELIN	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de leçons de chimie au fil de l'eau	A		CC	
Semestre 4										
UE 1 - Semestre 4 - Préparations aux montages de physique M2S4										
Préparation aux montages de physique M2S4	François FRAS	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de montages de physique au fil de l'eau	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Préparations aux épreuves de chimie M2S4										
Préparations aux écrits de chimie M2S4	Stephanie DUROT	-	1		1	Ecrit chimie 1	E	02:00	CC	
					2	Ecrit chimie 2	E	05:00	CT	
Chimie expérimentale et préparation au montage chimie	Claire LOUBAT-HUGEL	-			0	matière validée si assiduité	A		CC	
Préparations aux leçons de chimie M2S4	Frederic MELIN	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de leçons de chimie au fil de l'eau	A		CC	
UE 3 - Semestre 4 - Préparations aux leçons de physique M2S4										
Préparations aux leçons de physique M2S4	Thierry CHARITAT	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de leçons de physique au fil de l'eau	A		CC	
UE 4 - Semestre 4 - Préparations aux écrits de physique M2S4										
Préparations aux épreuves écrites de physique M2S4	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Ecrit Physique 2	E	06:00	CT	
					1	Ecrit Physique 1	E	05:00	CT	
UE Facultative - Semestre 4 (au delà de 30 ECTS validés)										
Enseignement observation et apprentissage en sciences physiques	Pierre NASS	-	1		1	Rapport tuteur de stage	A		CC	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

- (D) La formation est accessible via Parcoursup sur examen d'un dossier comprenant une lettre de motivation et les relevés de notes de 1ère et Terminale, suivi d'un entretien de 15 minutes.

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-ME comporte cinq années. Les étudiants en première année suivent l'année de L1 Physique et Sciences pour l'Ingénieur (PSI) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 1 vers l'année 2 repose sur la validation de trois blocs : SS = Socle scientifique, SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant de l'année 1 du CMI-ME est autorisé à passer à l'année 2 du CMI-ME ou du CMI-MNE (Micro et Nano-Electronique) si :

- a) il valide l'année de L1 PSI
- (D) b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :
- b.1) SS comprenant : UE1-S1-L1-PSI, UE2-S1-L1-PSI, UE3-S1-L1-PSI, UE1-S2-L1-PSI, UE2-S2-L1-PSI, UE3-S2-L1-PSI
- b.2) SPE-CS comprenant : UE5-S2-L1-PSI
- b.3) OSEC : UE4-S1-L1-PSI, UE5-S1-L1-PSI, UE CMI-S1-1, UE4-S2-L1-PSI, UE6-S2-L1-PSI, UE CMI-S2-2
- c) il valide le stage opérateur L1-L2 (UE7-S4-L2-SPI)

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE CMI-S1-1 - Ouverture socio-économique et culturelle										
Histoire des techniques	Sébastien SOUBIRAN	-	1		1	Moyenne des notes obtenues sur restitution orale e	A			N
Projet d'ingénierie : découverte	Patrick KNOBLOCH	-	1		1	Rapport	A			N
Semestre 2 - CMI Mécatronique et énergie (ME)										
UE 5 - Option (choix imposé)										
Étude de systèmes en science de l'ingénieur	François STOCK	-			1	Rapports de TP	A			N
					1	Projet	A			N
					1	TP noté	E	02:00	O	
UE 7 - Semestre 4 - Ouverture professionnelle										
Stage	Hervé BERVILLER	-	1		1	Feuille d'évaluation de l'entreprise	A			N
					1	Rapport de stage	A			N
					1	Soutenance de stage	O	00:20	O	
UE CMI-S2-2 - Ouverture socio-économique et culturelle										
Entreprise et son environnement : découverte	Dominique Grampp	-	0.5		0.5	Entreprise et son environnement	E	01:00		N
Techniques d'expression professionnelle	Nelly MARGOTTON	-	0.5		1	Techniques d'expression professionnelle	E	02:00		N

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 1ère année du DU CMI-ME.

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi depuis l'année de 1ère du lycée. Les bulletins et les relevés de notes sont à fournir.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Règles du Réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-ME comporte cinq années. Les étudiants en deuxième année suivent l'année de L2 Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 2 vers l'année 3 repose sur la validation de trois blocs : SS = Socle scientifique, SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant de l'année 2 du CMI-ME est autorisé à passer à l'année 3 du CMI-ME ou du CMI-MNE (Micro et Nano-Electronique) si :

a) il valide l'année de L2 SPI

b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :

(D)

b.1) SS comprenant : UE3-S3-L2-SPI, la matière "Programmation L2S3" de l'UE4-S3-L2-SPI, la matière "Electromagnétisme, électrostatique et électrocinétique L2S3" de l'UE5-S3-L2-SPI, UE2-S4-L2-SPI, UE3-S4-L2-SPI

b.2) SPE-CS comprenant : la matière "Architecture des systèmes d'exploitation des ordinateurs L2S3" de l'UE4-S3-L2-SPI, la matière "Etude d'une chaîne d'amplification L2S3" de l'UE5-S3-L2-SPI, UE6-S3-L2-SPI, UE4-S4-L2-SPI, UE5-S4-L2-SPI, UE6-S4-L2-SPI (option Mécatronique), UE CMI-S4-2

b.3) OSEC comprenant : UE1-S3-L2-SPI, UE2-S3-L2-SPI, UE CMI-S3-1, UE1-S4-L2-SPI, UE CMI-S4-1

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE CMI-S3-1 - Ouverture socio-économique et culturelle										
Sciences et risques	Nicolas ARBOR	-	1	0.67	Dissertation	E	03:00	N		
Techniques quantitatives de gestion	Pierre MONSONEGO	-	1	0.33	Techniques quantitatives de gestion CC2	E	00:30	N		
				0.33	Techniques quantitatives de gestion CC1	E	00:30	N		
Financement des entreprises	Dominique Grampp	-	1	0.67	Financement des entreprises	E	01:00	N		
Semestre 4 - CMI Mécatronique et énergie (ME)										
UE CMI-S4-1 - Droit pour les entreprises										
Droit pour les entreprises		-	1	1	Selon les modalités de la composante porteuse	A		N		
UE CMI-S4-2 - Projet de recherche bibliographique (60h)										
Projet de recherche bibliographique (60h)	Responsable de la formation	-	1	0.5	Rapport de projet	A		N		
				0.5	Soutenance	O	00:30	N		
UE 46 - Option (choix C, mécatronique, imposé)										

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
C : Mécatronique - Résistance des matériaux	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-			3	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Participation TD Cette note (constituée de 4 évaluations au minimum) ne sera prise en compte que si elle est favorable à l'étudiant et comptera pour 1/4 de la note finale.	A	00:15	N	
C : Mécatronique - Électronique	Frederic ANTONI	-			1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Examen de TP Chaque absence non justifiée à une séance de TP implique une note 0 prise en compte dans le calcul de la moyenne.	A	01:30	O	

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 2ème année du DU CMI-ME.

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi depuis l'année de 1ère du lycée. Les bulletins et les relevés de notes sont à fournir.

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-ME comporte cinq années. Les étudiants en troisième année suivent l'année de L3 Mécatronique (MECA) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 3 vers l'année 4 repose sur la validation de trois blocs : SS = Socle scientifique, SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant de l'année 3 du CMI-ME est autorisé à passer à l'année 4 du même CMI si :

- (D) a) il valide l'année de L3 MECA
 b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :
- b.1) SS comprenant : 3 ECTS de l'UE2-S5-L3-MECA, UE4-S5-L3-MECA
 b.2) SPE-CS comprenant : 6 ECTS de l'UE2-S5-L3-MECA, UE3-S5-L3-MECA, UE5-S5-L3-MECA, UE CMI-S5-1, UE CMI-S5-2, UE1-S6-L3-MECA, UE2-S6-L3-MECA, UE3-S6-L3-MECA, UE4-S6-L3-MECA, UE5-S6-L3-MECA
 b.3) OSEC comprenant : UE1-S5-L3-MECA
 c) il valide le stage de spécialisation (UE CMI-S6-2)

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE CMI-S5-1 - Approfondissement en intelligence artificielle et Data mining										
Approfondissement en intelligence artificielle et Data mining	Dominique KNITTEL	-	1		0.7	Rapport	A			N
					0.3	Présentation orale + questions/réponses	O	00:20		N
UE CMI-S5-2 - Gestion de projet et Projet intégrateur										
Notions de gestion de projet en entreprise	<i>Dominique Grampp</i>	-								
Projet intégrateur de 120h, partie a	<i>Responsable de la formation</i>	-			1	Soutenance mi-projet	O	00:20		N
Semestre 6 - CMI Mécatronique et énergie (ME)										
UE CMI-S6-2 Stage de spécialisation : 10 à 12 semaines										
Stage de spécialisation : 10 à 12 semaines	<i>Responsable de la formation</i>	-	3		1	Rapport de stage	A			N
					1	Soutenance	O	00:30		N
					1	Portfolio	A			N

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 3ème année du DU CMI-ME.

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi dans le supérieur. Les relevés de notes sont à fournir.

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-ME comporte cinq années. Les étudiants en 4ème année suivent l'année de M1 Mécatronique et Energie (ME) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 4 vers l'année 5 repose sur la validation de deux blocs : SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant de l'année 4 du CMI-ME est autorisé à passer à l'année 5 du même CMI si :

- a) il valide l'année de M1 ME
- (D) b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :
 - b.1) SPE-CS comprenant : UE2-S1-M1-ME, UE4-S1-M1-ME, UE5-S1-M1-ME, UE6-S1-M1-ME, UE7-S1-M1-ME, UE8-S1-M1-ME, UE9-S1-M1-ME, UE1-S2-M1-ME, UE 82, UE3-S2-M1-ME, UE4-S2-M1-ME, UE5-S2-M1-ME, UE6-S2-M1-ME, UE7-S2-M1-ME, UE8-S2-M1-ME, UE9-S2-M1-ME, UE CMI-S8-1
 - b.2) OSEC comprenant : UE1-S1-M1-ME, UE3-S1-M1-ME, UE CMI-S7-1, UE CMI-S7-2

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 7 - CMI Mécatronique et énergie (ME)		
UE CMI-S7-1 Ouverture socio-économique et culturelle																			
Economie du savoir et de la connaissance	<i>Giovanni ARBELAEZ</i>	-	0.5		0.5	Economie du savoir et de la connaissance	E	00:30				0.5	Economie du savoir et de la connaissance	E	00:30				
Economie d'entreprise	<i>Dominique Grampp</i>	-	0.5		0.5	Economie d'entreprise	E	01:00				0.5	Economie d'entreprise	E	01:00				
UE CMI-S7-2 - Seconde langue étrangère 1 (Allemand)																			
		-	1																

Documentaire

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Allemand -S1 Master		-
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N										
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N										
Semestre 8 - CMI Mécatronique et énergie (ME)		-																	
UE 2 - Semestre 2 - Study and research work (Travail d'étude et de recherche)			2																
Study and research work (Travail d'étude et de recherche)	<i>F. Antoni, J. Fritsch, D. Knittel, Y. Hoarau</i>	-	2		2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A		N	0	2	2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A					
					2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A		N	0	2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A						
					2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A		N	0	2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A						
					2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A		N	0	2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A						
UE CMI-S8 -1 - Bus de communication et Testabilité des circuits numériques		-	1																
Testabilité des circuits numériques	Jacques MICHEL	-			1	Epreuve écrite	E	01:00	N			1	Epreuve écrite	E	01:00				
Bus de communication	François STOCK	-			1	Epreuve écrite	E	01:00	N			1	Epreuve écrite	E	01:00				

Document Inter-médiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 4ème année du DU CMI-ME.

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi dans le supérieur. Les relevés de notes sont à fournir.

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-ME comporte cinq années. Les étudiants en 5ème et dernière année suivent l'année de M2 Mécatronique et Energie (ME) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La validation de l'année 5 demande d'avoir la moyenne dans les deux blocs suivants :

SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle.

L'étudiant valide l'année 5 si :

a) il valide l'année de M2 ME

b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :

(D) b.1) SPE-CS comprenant : UE3-S3-M1-ME, UE4-S3-M1-ME, UE5-S3-M1-ME, UE6-S3-M1-ME, UE7-S3-M1-ME, UE8-S3-M1-ME, UE 99

b.2) OSEC comprenant : UE1-S3-M1-ME, UE2-S3-M1-ME, UE CMI-S9-1, UE1-S4-M1-ME, UE2-S4-M1-ME

c) il valide le stage de fin d'étude (UE CMI-S10-2)

L'étudiant valide son DU CMI-ME si :

1) il a validé chacune des 5 années du DU

2) a obtenu le niveau B2 en anglais au cours des 5 années

3) a effectué une mobilité à l'étranger d'au moins 3 mois durant les 5 années

[Motif de la dérogation](#) : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 9 - CMI Mécatronique et énergie (ME)		
UE CMI-S9 -1 - Seconde langue étrangère 2 (Allemand)		-	1																
Allemand -S3 Master		-			2	Présentation orale Fin de semestre : Présentation orale avec note	O	00:10	N										
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N										
					1	Une activité écrite Au cours du semestre une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots avec note	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage										
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.					
UE 9 - Semestre 3 - Travail d'étude et de recherche 2			1																		
Travail d'étude et de recherche 2	Dominique KNITTEL	-	3		3	Rapport écrit + oral	A			N											
Semestre 10 - CMI Mécatronique et énergie (ME)																					
UE CMI-S10-2 - Intership (Stage - 6 mois imposé)	<i>Responsable de la formation</i>	-																			
Stage - 6 mois imposés		-	2		4	Rapport	A			N											
					4	Soutenance	O	00:30	N												
					2	Portfolio	A		N												

Document intermédiaire

Responsable(s) : Luc Hebrard

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

- (D) La formation est accessible via Parcoursup sur examen d'un dossier comprenant une lettre de motivation et les relevés de notes de 1ère et Terminale, suivi d'un entretien de 15 minutes.

Motif de la dérogation : Règle du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-MNE comporte cinq années. Les étudiants en première année suivent l'année de L1 Physique et Sciences pour l'Ingénieur (PSI) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 1 vers l'année 2 repose sur la validation de trois blocs : SS = Socle scientifique, SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant est autorisé à passer de l'année 1 à l'année 2 si :

- a) il valide l'année de L1 PSI
- b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :

- (D) b.1) SS comprenant : UE1-S1-L1-PSI, UE2-S1-L1-PSI, UE3-S1-L1-PSI, la matière "Méthodes mathématiques pour le physique L1S2" de l'UE1-S2-L1-PSI, la matière "Mathématiques pour les sciences 2" de l'UE2-S2-L1-PSI, UE3-S2-L1-PSI
- b.2) SPE-CS comprenant : les matières "Vibrations et ondes, optique géométrique" et "Physique expérimentale 2" de l'UE1-S2-L1-PSI, la matière "Informatique" de l'UE2-S2-L1-PSI, UE5-S2-L1-PSI
- b.3) OSEC : UE4-S1-L1-PSI, UE5-S1-L1-PSI, UE CMI-S1-1, UE4-S2-L1-PSI, UE6-S2-L1-PSI, UE CMI-S2-2
- c) il valide le stage opérateur L1-L2 (UE7-S4-L2-SPI)

[Motif de la dérogation](#) : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE CMI-S1-1 - Ouverture socio-économique et culturelle										
Histoire des techniques	Sébastien SOUBIRAN	-	1		1	Moyenne des notes obtenues sur restitution orale e	A			N
Projet d'ingénierie : découverte	Patrick KNOBLOCH	-	1		1	Rapport	A			N
Semestre 2 - CMI Micro et nano-électronique (MNE)										
UE 5 - Option (choix imposé)										
Étude de systèmes en science de l'ingénieur	François STOCK	-			1	Rapports de TP	A			N
					1	Projet	A			N
					1	TP noté	E	02:00	O	
UE 7 - Semestre 4 - Ouverture professionnelle										
Stage	Hervé BERVILLER	-	1		1	Feuille d'évaluation de l'entreprise	A			N
					1	Rapport de stage	A			N
					1	Soutenance de stage	O	00:20	O	
UE CMI-S2-2 - Ouverture socio-économique et culturelle										
Entreprise et son environnement : découverte	Dominique Grampp	-	0.5		0.5	Entreprise et son environnement	E	01:00		N
Techniques d'expression professionnelle	Nelly MARGOTTON	-	0.5		1	Techniques d'expression professionnelle	E	02:00		N

Responsable(s) : Luc Hebrard

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 1ère année du DU CMI-MNE

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi depuis l'année de 1ère du lycée. Les bulletins et relevés de notes sont à fournir.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-MNE comporte cinq années. Les étudiants en deuxième année suivent l'année de L2 Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 2 vers l'année 3 repose sur la validation de trois blocs : SS = Socle scientifique, SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant est autorisé à passer de l'année 2 à l'année 3 si :

- a) il valide l'année de L2 SPI
- (D) b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun des blocs suivants :
- b.1) SS comprenant : UE3-S3-L2-SPI, UE6-S3-L2-SPI, UE2-S4-L2-SPI, UE3-S4-L2-SPI, la matière "Série et transformée de Fourier" de l'UE4-S4-L2-SPI
- b.2) SPE-CS comprenant : UE4-S3-L2-SPI, UE5-S3-L2-SPI, la matière "Electrotechnique" de l'UE4-S4-L2-SPI, UE5-S4-L2-SPI, UE6-S4-L2-SPI (option Génie électrique)
- b.3) OSEC comprenant : UE1-S3-L2-SPI, UE2-S3-L2-SPI, UE CMI-S3-1, UE1-S4-L2-SPI, UE CMI-S4-1, UE CMI-S4-2

[Motif de la dérogation](#) : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE CMI-S3-1 - Ouverture socio-économique et culturelle		-	2							
Sciences et risques	Nicolas ARBOR	-	1		0.67	Dissertation	E	03:00	N	
Techniques quantitatives de gestion	Pierre MONSONEGO	-	1		0.33	Techniques quantitatives de gestion CC2	E	00:30	N	
Financement des entreprises	Dominique Grampp	-	1		0.33	Techniques quantitatives de gestion CC1	E	00:30	N	
		-	1		0.67	Financement des entreprises	E	01:00	N	
Semestre 4 - CMI Micro et nano-électronique (MNE)										
UE 12 - Option (choix A, Génie électrique, imposé)		-	2							
A : Génie électrique - Électronique	Frederic ANTONI	-			1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Examen de TP Chaque absence non justifiée à une séance de TP implique une note 0 prise en compte dans le calcul de la moyenne.	A	01:30	O	
A : Génie électrique - Micro-électronique	Luc HEBRARD	-			1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
UE CMI-S4-1 - Droit pour les entreprises		-	1		1	Selon les modalités de la composante porteuse	A		N	
Droit pour les entreprises		-	1		1	Selon les modalités de la composante porteuse	A		N	
UE CMI-S4-2 - Projet de recherche bibliographique (60h)	Responsable de la formation	-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5		Rapport de projet	A		N
0.5	Soutenance	O	00:30	N						
Projet de recherche bibliographique (60h)		-	1							

Document intermédiaire

Responsable(s) : Luc Hebrard

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Modalités d'accès et de progression en diplôme d'université

La formation est accessible aux étudiants ayant validé la 2ème année du DU CMI-MNE

- (D) La formation est aussi accessible sur examen d'un dossier comprenant un CV, une lettre de motivation et le cursus suivi depuis l'année de 1ère du lycée. Les bulletins et relevés de notes sont à fournir.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Document Intermédiaire

La formation DU CMI-MNE comporte cinq années. Les étudiants en troisième année suivent l'année de L3 Systèmes Electroniques (SE) ainsi que les UE spécifiques au DU CMI. La progression de l'année 3 vers l'année 4 repose sur la validation de trois blocs : SS = Socle scientifique, SPE-CS = Spécialité et Compléments scientifiques, OSEC = Ouverture socio-économique et culturelle. L'étudiant est autorisé à passer de l'année 3 à l'année 4 si :

- a) il valide l'année de L3 SE
- b) il obtient la moyenne (moyenne pondérée des coefficients des matières/UE) sur l'année dans chacun

(D) des blocs suivants :

b.1) SS comprenant : UE1-S5-L3-SE, la matière "Rappels de Physique" de l'UE2-S5-L3-SE, la matière "Signaux et Systèmes" de l'UE3-S5-L3-SE

b.2) SPE-CS comprenant : les matières "Ondes" et "Matériaux et composants" de l'UE2-S5-L3-SE, la matière "Electronique analogique 1" de l'UE3-S5-L3-SE, UE5-S5-L3-SE, UE1-S6-L3-SE, UE2-S6-L3-SE, UE3-S6-L3-SE, UE4-S6-L3-SE, UE CMI-S6-1

b.3) OSEC comprenant : UE5-S5-L3-SE, UE CMI-S5-1, UE CMI-S5-2

c) Valider le stage de spécialisation (UE CMI-S6-2)

Motif de la dérogation : Règles du réseau FIGURE

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE CMI-S5-1 Ouverture socio-économique et culturelle										
Initiation à l'intelligence artificielle	Dominique KNITTEL	-	1		0.25	Rapport de TP	A			N
Notions de gestion de projet en entreprise	<i>Dominique Grampp</i>	-			0.25	Ecrit	E	01:00	O	
UE CMI-S5-2 - Projet intégrateur de 120h, partie a										
Projet intégrateur de 120h, partie a	<i>Responsable de la formation</i>	-	1		1	Soutenance mi-projet	O	00:20	N	
Semestre 6 - CMI Micro et nano-électronique (MNE)										
UE CMI-S6-1 Energie électrique										
Énergie électrique	Jacques MICHEL	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					1	Ecrit 2	E	01:00	O	
UE CMI-S6-2 Stage de spécialisation : 10 à 12 semaines										
Stage de spécialisation : 10 à 12 semaines	<i>Responsable de la formation</i>	-	3		1	Rapport de stage	A			N
					1	Soutenance	O	00:30	N	
					1	Portfolio	A			N

Règles applicables à tous les diplômes CATALOGUE OF NS sélectionnés**Inscriptions pédagogiques**

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Déroгations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Déroгations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Déroгations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Déroгations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Déroгations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Déroгations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes CATALOGUE OF NS en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Mounir Maaloum, Alberto Barsella

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Biophysique		-	3		1.5	TP de Biophysique	A		N	
					0.75	CC2 Biophysique	E	01:00	O	
					0.75	CC1 Biophysique	E	01:00	O	
Champs et interactions pour le vivant		-	3		1.5	TP Optique et Champs	A		N	
					0.75	CC1 Optique et Champs	E	01:00	O	
					0.75	CC2 Optique et Champs	E	01:00	O	
Expérimenter et comprendre la physique au quotidien		-	1							
Vibrations et ondes	Alberto BARSELLA	-	3		0.6	Note de participation (facultative) Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	A		N	
					1.5	épreuve 1	E	01:30	O	
					1.5	épreuve 2	E	01:30	O	

Document

Responsable(s) : Sebastien Harlepp, Yannick Hirschberger

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Électromagnétisme & optique	Yannick HIRSCHBERGER	-	2		2	Ecrit	E	01:00	O	
					1	Ecrit	E	00:30	N	
Mécanique et relativité	Jérôme COMBET	-	2		2	Ecrit	E	01:00	O	
					1	Ecrit	E	00:30	N	
Réalisation d'expériences en physique et exploitations 2	Yannick HIRSCHBERGER	-	1		2	présentation d'expérience	O	01:00	O	
					1	Production à rendre	A		O	
Approfondissement en physique 2	Yannick HIRSCHBERGER	-	1		1	Ecrit	E	02:30	O	
Présentation et exploitation pédagogique de recherches en chimie et en physique	Yannick HIRSCHBERGER	-	1		1	Oral	O	00:20	O	
					1	Oral	O	00:20	O	
Réalisation d'expériences en physique et exploitations 1	Yannick HIRSCHBERGER	-	1		2	présentation d'expériences	O	01:00	O	
					1	Production à rendre	A		O	
Approfondissement en physique 1	Yannick HIRSCHBERGER	-	1		1	Ecrit	E	01:00	N	
					2	Ecrit	E	02:30	O	
Électronique & électrotechnique	Boris HIPPOLYTE	-	2		1	Ecrit	E	00:30	N	
					2	Ecrit	E	01:00	O	
Mathématiques	Mathieu GALLART	-	1		1	Ecrit	E	01:30	O	
Physique expérimentale 1	Sebastien HARLEPP	-	1		1	Moyenne rapports TP à rendre	A		O	
Thermodynamique	Yannick HIRSCHBERGER	-	1		1	Ecrit	E	00:30	N	
					2	Ecrit	E	01:00	O	
Vibrations et ondes	Nathalie ICHTER	-	1		1	Ecrit	E	00:30	N	
					2	Ecrit	E	01:00	O	
Physique expérimentale 2	Sebastien HARLEPP	-	1		1	Moyenne rapports TP à rendre	A		O	

Responsable(s) : Yannick Hoarau, Eric Christoffel

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Point mechanics	<i>Alihuseyn DOVLATOV</i>	-	2		2	Written exam	E	01:30	O	
Fluid mechanics	Yannick HOARAU	-	2		2	Written exam	E	01:30	O	
Thermodynamics 1	<i>Gulyaz NAJAFOVA</i>	-	2		2	Written exam	E	01:30	O	
Electrostatics	<i>Alihuseyn DOVLATOV</i>	-	2		2	Written exam	E	01:30	O	
Physics 2	Yannick HOARAU	6	6							
Oscillators, Waves, Optics	Nathalie ICHTER	-	3		3	Written exam 3 parts of same weight (1) on the 3 courses	E	03:00	O	
Physics Lab 1	<i>Gulyaz NAJAFOVA</i>	-	3		2	Report	A		N	
					1	Practical work	A		N	
Physics 3	Yannick HOARAU	8	8							
Electromagnetism	Paul-Antoine HERVIEUX	-	3.2		4	Written exam	E	02:00	O	
Thermodynamics 2	<i>Gulyaz NAJAFOVA</i>	-	1.6		2	Written exam	E	01:30	O	
Electricity for CS and CE	Pierre FRANCOIS	-	1.6		2	Written exam	E	01:30	N	
Solid mechanics GGG	Daniel GEORGE	-	1.6		2	Written exam	E	01:30	N	
Physics 4	Yannick HOARAU	7	7							
Fluid mechanics 2	Yannick HOARAU	-	1		3	Written exam	E	02:00	O	
Electronics	Eric CHRISTOFFEL	-	1		2	Written exam	E	01:30	O	
Physics Lab 2	<i>Gulyaz NAJAFOVA</i>	-	2		1	Practical work	A		N	
					1	Report	A		N	
Physics 5		6	6							
Fluid mechanics in soils	Marwan FAHS	-	2		1.5	Written exam	E	02:00	O	
					0.5	Written report	A		N	
Electromagnetism	Paul-Antoine HERVIEUX	-	4		4	Written exam	E	02:00	O	
Applied Wave Physics	Paul-Antoine HERVIEUX	-	2		2	Written exam	E	01:30	O	

Responsable(s) : Yannick Hoarau, Eric Christoffel, Yannick Hirschberger

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Basic Mathematics 1										
Basic Maths 1	Mamadou NDAO	-	4		0.75	Class participation	A		N	
					0.75	First written exam	E	01:00	N	
					1.5	Second written exam	E	01:30	N	
Working Methodology - Basic Maths 1	Maxime FLORENT	-	2		1	Methodological evaluation Methodological evaluation of courses, summaries, exam etc... 4 marks: math, info, physics, chemistry	A		N	
Basic Physics 1										
Basic Physics 1	Gulyaz NAJAFOVA	-	4		0.75	First written exam	E	01:00	N	
					0.75	Second written exam	E	01:00	N	
					1.5	Third written exam	E	01:30	N	
Working methodology - Basic Physics 1		-	2							
Basic Chemistry 1										
Basic Chemistry 1	Dunya BABANLI	-	5		1.5	Second written exam	E	01:30	N	
					0.75	First written exam	E	01:00	N	
Working methodology - Basic Chemistry 1		-	1							
Introduction to Computer Science 1										
System, Algorithms and Programming 1	Samer Elzant	-	4		1.5	Practical works	A		N	
					2	Written + practical exam	A	01:30	N	
					0.5	Written exam	E	01:30	N	
					1.5	Practical works	A		N	
					2	Written + practical exam	A	01:30	N	
					0.5	Written exam	E	01:30	N	
Working methodology - Intro to Computer Sciences 1		-	2							
Languages 01										
		6	6							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Written exam	E	01:00	N	
					1.5	Oral evaluation	O	00:30	N	
					1.5	Written exam	E	01:30	N	
					1	Written exam	E	01:00	N	
					1.5	Oral evaluation	O	00:30	N	
Semester 02 - Teaching Units		-	1							
Basic Mathematics 2		7	7							
Algebra, Probability, Statistics	Mamadou NDAO	-	3.5		0.7	Average in class participation	A		N	
					1	First written exam	E	00:45	N	
					1.3	Second written exam	E	01:30	N	
Analysis	Ulviyya Abdulkarimova	-	3.5		0.7	Average in class participation	A		N	
					1	First written exam	E	00:45	N	
					1.3	Second written exam	E	01:30	N	
Basic Physics 2		6	6							
Basic Physics 2	Gulyaz NAJAFOVA	-	1		0.75	First written exam	E	01:30	N	
					1.5	Second written exam	E	01:30	N	
					0.75	Practical work + report	A		N	
Basic Chemistry 2		6	6							
Basic Chemistry 2	Dunya BABANLI	-	6		2	First written exam	E	01:30	N	
					2	Second written exam	E	01:30	N	
					1	Practical work + report	A		N	
					1	Notebook	A		N	
Introduction to Computer Sciences 2		6	6							
Systems, algorithms, programming 2	Samer ELZANT	-	1		0.5	Written + practical exam	A	01:30	N	
					1	Practical work	A		N	
					1.5	Written + practical exam	A	01:30	N	
Basic Geosciences		2	2							
Introduction to Geosciences	Clara JODRY	-	1		1	Final exam	E	01:30	O	
					0.6	Practical work	A		N	
					0.4	Participation	A		N	
					1	Final exam	E	01:30	O	
					0.6	Practical work	A		N	
					0.4	Participation	A		N	
Working methodology		-	1							
Languages 02		3	3							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					English or French		<i>Sveta GADIMOVA</i>	-	3	
					0.67	Oral evaluation	O	00:30	N	
					0.67	Written exam	E	01:30	N	
					0.66	Written production at home	A		N	
					0.67	Oral evaluation	O	00:30	N	
					0.67	Written exam	E	01:30	N	

Document intermédiaire

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de physique et ingénierie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 24/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Licence 1 - Physique et Sciences pour l'ingénieur	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Physique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Physique parcours Santé	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences pour l'ingénieur parcours Santé	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences pour l'ingénieur (SPI)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Mathématiques et physique approfondies - Magistère (MPA - Mag)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Physique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences pour l'ingénieur (SPI) parcours Mécanique et génie industriel (MGI)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences pour l'ingénieur (SPI) parcours Mécatronique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences pour l'ingénieur (SPI) parcours Systèmes électroniques	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence professionnelle parcours Installation d'équipements industriels à l'international (IEII)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence professionnelle parcours Métiers de l'optique et de la vision, aspects scientifiques, techniques et commerciaux	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

Licence professionnelle parcours Métiers de l'optique et de la vision, aspects scientifiques, techniques et commerciaux (délocalisé à Marseille)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence professionnelle parcours Métiers de l'optique et de la vision, aspects scientifiques, techniques et commerciaux (délocalisé à Montreuil)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence professionnelle parcours Métiers de l'optique et de la vision, aspects scientifiques, techniques et commerciaux (délocalisé à Toulouse)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence professionnelle parcours Prototypage de produits et d'outillage	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence professionnelle Techniques nucléaires et radioprotection (TNRP)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

LICENCE

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Dérogations : 5

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 1

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 10

Additionnels : 1

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 10

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 1

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 1

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 1

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 1

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 1

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).	Dérogations : 0
En cas de redoublement , et/ou de modification du diplôme , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.	Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 1

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	
Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.	Dérogations : 0
En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.	Dérogations : 0
L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.	Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.	
En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 1

Règle(s) additionnelle(s)

Additionnels : 1

-

Dérogations : 4

Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 1
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 5
Absence aux épreuves La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 10
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables: <ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité. • Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance. 	Dérogations : 5
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 1

Responsable(s) : Danielle Raiser, Frederic Antoni, Mathieu Gallart

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

- (A) Il ne peut pas y avoir de dispense d'assiduité en TP (Chimie expérimentale et Physique expérimentale).

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné. Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Les notes de "Chimie expérimentale 1", "Physique expérimentale 1" et "Physique expérimentale 2" supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pendant 1 an.

Nombre d'évaluations par UE

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Motif de la dérogation : Cette demande concerne le report de notes de TP pour un an, en cas de redoublement.

- (D) L'UE3, l'UE6 et les options "Matériaux du futur", "Mécanique 2" et "Relativité" de l'UE5 ne comportent que 2 notes

Motif de la dérogation : Ces UE ne sont constituées que d'une seule matière et pèsent chacune 3 ECTS. Elles ne comportent donc que 2 évaluations chacune comme pour les matières identiques en nombre d'heures des autres UE.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) Une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Cette modification correspond à une démarche commune des quatre composantes du Pôle Licences Sciences.

Règle(s) additionnelle(s)

-

Modification du calendrier universitaire

- (D) En raison de la mise en place du programme d'intégration en Licence, le semestre S1 sera rallongé d'une semaine par rapport au calendrier universitaire. Il comportera 17 semaines, du 5 septembre 2022 au 20 janvier 2023.

Le semestre S2 comportera 16 semaines, du 23 janvier au 26 mai 2023.

-

-

Programme d'Intégration en Licences Sciences

Le Programme d'Intégration en Licences Sciences sert à accompagner les étudiants dans leur arrivée à l'université. Il est valorisé comme une bonification de la moyenne disciplinaire dans les UE du semestre 1 "Chimie 1", "Physique 1" et "Mathématiques 1".

Il apporte un bonus compris entre 0 et 0,5 point, directement ajouté à la moyenne pondérée des autres matières de l'UE :

- (A) $\text{Note(UE)} = (\text{moyenne coefficientée des autres matières de l'UE}) + \text{PILS}$

Ce bonus est calculé sur la base de la progression et de l'investissement de l'étudiant dans le dispositif.

La formule de calcul est la suivante :

$\text{Bonus} = \min (0.5 , \max [\text{delta} , \text{exc} , 0])$, avec

$\text{delta} = (\text{sortie} - \text{entrée}) / 100$ [sortie et entrée étant en %]

$\text{exc} = (\text{sortie} - 50) / 100$

La partie max [...] exclut les négatifs et gratifie soit le progrès, soit le résultat.

La partie min (0.5 ; ...) tronque pour qu'aucun bonus ne dépasse 0.5 points.

-

Motif de la dérogation : Mise en place du programme d'intégration en Licence. -

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 1 - Physique 1		9	3		0	Calcul de la note de l'UE: La note de "PILS Physique" est un bonus qui s'ajoute à la moyenne pondérée des autres matières.	A	02:00	N	
Mécanique 1	Auguste BESSON	-	4		2	CC1 Mécanique 1	E	01:30	O	
					2	CC2 Mécanique 1	E	01:30	O	
					1	Note de participation (facultative) Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	A		N	
Mécanique 2 (choix 1)	Jean-Pascal LAVOINE	-	2		2	CC Mécanique 2	E	02:00	O	
Électrostatique (choix 2)	Thierry PRADIER	-	2		2	Note de participation (facultative) Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	A		N	
					8	CC Electrostatique	E	02:00	O	
Travaux personnels encadrés	Yannick HOARAU	-	1.5		0.5	Travail écrit 1	A		N	
					0.5	Travail écrit 2	A		N	
					0.5	Travail écrit 3	A		N	
Physique expérimentale 1	Danielle RAISER	-	1.5		1.5	Moyenne des comptes rendus de TP	A		O	
PILS Physique	Eric BAUSSAN	-			0	PILS Physique	A	02:00	N	
UE 2 - Semestre 1 - Mathématiques 1		9	3		0	Calcul de la note de l'UE: La note de "PILS Mathématiques pour les sciences" est un bonus qui s'ajoute à la moyenne pondérée des autres matières. Même calcul que pour PILS Physique	A		N	
Mathématiques pour les sciences 1		-			2	CC3	E	02:00	O	
					1	CC2	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	O	
Travaux personnels encadrés	Olivier BENGONE	-	1.5		0.5	Travail écrit 1	A		N	
					0.5	Travail écrit 2	A		N	
					0.5	Travail écrit 3	A		N	
PILS - Mathématiques pour les sciences		-								
UE 3 - Semestre 1 - Chimie 1		6	2		0	Calcul de la note de l'UE: La note de "PILS Chimie" est un bonus qui s'ajoute à la moyenne pondérée des autres matières. Même calcul que pour PILS Physique	A		N	
Architecture de la matière 1	Beatrice JACQUES	-			1.2	écrit 2 AM1	E	01:30	O	
					0.8	écrit 1 AM1	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.2	écrit 2 TM1	E	01:30	O	
Chimie expérimentale 1	Christophe JEANDON	-			0.8	épreuve de TP	A	04:00	N	
					1.2	écrit CE1	E	01:00	O	
PILS Chimie		-			0	bonus à la moyenne cf règle additionnelle [alinéa 1249]	A		N	
UE 4 - Semestre 1 - Langues (1 au choix)		3	1							
Anglais - S1 licence		-			1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau des compétences langagières sous forme orale et/ou écrite (avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	A		N	
Allemand -S1 licence		-			1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l' orale (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-								
UE 5 - Semestre 1 - Méthodologie du travail universitaire		3	1							
MTU	Isabelle ROSSINI	-	1		0.3	Quiz	A		N	
					0.75	Présentation orale	O	00:10	O	
					0.45	Orthodidacte	A		N	
					1.5	Rapport écrit	A		N	
Semestre 2 - Physique et Sciences pour l'ingénieur		30								
UE 1 - Semestre 2 - Physique 2		9	3							
Vibrations et ondes, optique géométrique	Samy BOUKARI	-	4.5		2.25	CC3	E	02:00	O	
					1.12	CC2	E	01:30	O	
					1.12	CC1	E	01:30	O	
					1.12	Note de participation (facultative) Note matière = SUP (Moyenne des écrits ; 0,8 x Moyenne des écrits + 0,2 x Note de participation)	A		N	
Méthodes mathématiques pour la physique L1S2	Boris HIPPOLYTE	-	2.25		1.12	CC1	E	01:00	O	
					1.12	CC2	E	01:00	O	
Physique expérimentale 2	Danielle RAISER	-	2.25		2.25	Moyenne des comptes rendus de TP	A		O	
UE 2 - Semestre 2 - Mathématiques et informatique 2		9	3							
Mathématiques pour les sciences 2		-			1	CC1	E	01:00	O	
					1	CC2	E	01:00	O	
					2	CC3	E	02:00	O	
Informatique	Yannick HOARAU	-	3		1	TP noté 1	A	02:00	O	
					1	TP noté 2	A	02:00	O	
					1	TP noté 3	A	02:00	O	
UE 3 - Semestre 2 - Chimie 2		3	1							
Liaisons et molécules	Karim EL BAYED	-			1	épreuve écrite ou QCM	E	01:00	O	
					1	épreuve écrite ou QCM	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 2 - Langues 2 (1 au choix)		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
Allemand débutant 1 semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - Semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
UE 5 - Semestre 2 - Options (1 au choix)		3	1							
Equilibres chimiques	Laurent RAIBAUT	-			1.5	Contrôle terminal	E	01:00	O	
					0.75	CC1	E	00:45	N	
					0.75	CC2	E	00:45	N	
Relativité	Mebarek ALOUANI	-	1		1.5	CC1	E	01:00	O	
					1.5	CC2	E	01:00	O	
La lithosphère		-			0.33	CC1	E	01:00	N	
					0.33	CC2	E	01:00	N	
					0.34	Epreuve terminale	E	01:00	O	
Matériaux	Anne RUBIN	-	1		1	CC1	E	00:45	O	
					2	CC2	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Étude de systèmes en science de l'ingénieur	François STOCK	-	1		1	Rapports de TP	A		N	
					1	Projet	A		N	
					1	TP noté	E	02:00	O	
Mécanique 2	Jean-Pascal LAVOINE	-	1		1.5	CC1	E	01:30	O	
					1.5	CC2	E	01:30	O	
UE 6 - Semestre 2 - Projet professionnel		3	1							
Projet professionnel personnel : explorer	Isabelle ROSSINI	-	1		1.5	Présentation orale	O	00:15	O	
					1.5	Rapport écrit	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Samy Boukari, Mathieu Gallart

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Nombre d'évaluations par UE

- (D) L'UE5 (choix d'une option) du semestre 4 ne comportent que 2 évaluations chacune, sauf pour la chimie inorganique, mutualisée, qui comporte un contrôle terminal et une session de rattrapage.

Motif de la dérogation : Ces UE ne sont constituées que d'une seule matière et pèsent chacune 3 ECTS. Elles ne comportent donc que 2 évaluations chacune comme pour les matières identiques en nombre d'heures des autres UE.

Absence aux épreuves

(D) En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.
Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Physique 3		12	4							
Électromagnétisme	Mebarek ALOUANI	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
					1	Devoir Maison La note finale d'électromagnétisme est obtenue en prenant la meilleure moyenne entre celle des CC et celle des CC+DM	A		N	
Interférence, diffraction et spectroscopie	Kokou Dodzi DORKENOO	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Électronique	Danielle RAISER	-	1		1	Travaux Pratiques 5 rapports de Travaux Pratiques	A		N	
					1	CC1	E	01:30	O	
UE 2 - Semestre 3 - Mathématiques et informatique 3		9	3							
Fonctions à plusieurs variables réelles	Clement DEFAY	-	1		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Méthodes mathématiques pour la physique	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	0.5		1	cc1	E	01:00	O	
					1	cc2	E	01:00	O	
Informatique	Mebarek ALOUANI	-	1		1	cc2	E	01:30	O	
					1	cc1	E	01:30	O	
					1	Devoir Maison La note finale d'informatique est obtenue par $(cc1+cc2+\sup((cc1+cc2)/2,DM))/3$	A		N	
UE 3 - Semestre 3 - Chimie 3		3	1		0.33	cc1	E	00:20	N	
					1	cc2	E	01:00	O	
					0.33	cc3	E	00:20	N	
					1	cc4	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.33	cc1	E	00:20	N	
					0.33	cc3	E	00:20	N	
					1	cc4	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 3 - Travaux pratiques 3		3	1							
Physique expérimentale 3 et anglais disciplinaire	Sebastien HARLEPP	-	1		1	Travaux Pratiques 7 rapports de Travaux Pratiques	A		N	
UE 5 - Semestre 3 - Projet professionnel		3	1							
Projet professionnel personnel : choisir	Isabelle ROSSINI	-	9		1	Oral	O	00:15	N	
					1	CV+lettres	A		N	
					2	Rapport	A		N	
Certification PIX		-	1		1	PIX	A		N	
Semestre 4 - Physique		30								
UE 1 - Semestre 4 - Physique 4		12	4							
Thermodynamique	Mircea RASTEI	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Électromagnétisme	Jörg BASCHNAGEL	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Mécanique du corps solide et mécanique analytique	Paul-Antoine HERVIEUX	-	1		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
UE 2 - Semestre 4 - Mathématiques et informatique 4		9	3							
Analyse complexe	Semyon KLEVTSOV	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Méthodes mathématiques pour la physique	Jérôme BAUDOT	-	0.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Analyse numérique et applications	Christian BOILY	-	1		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
					1	Projet	A		O	
UE 3 - Semestre 4 - Travaux pratiques 4		3	1							
Physique expérimentale 4	Sebastien HARLEPP	-	1		1	Travaux Pratiques 7 rapports de Travaux Pratiques	A		N	
UE 4 - Semestre 4 - Langues 4 (1 au choix)		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
Allemand -S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Allemand débutant 1 semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - Semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
UE 5 - Semestre 4 - Options (1 au choix)		3	1							
Radioactivité et applications des techniques nucléaires	Isabelle ROSSINI	-	1		1	cc1	E	01:00	O	
					1	cc2	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Astrophysique	Hubert BATY	-	1		1	cc1	E	01:00	O	
Ouverture		-	1		1	cc2	E	01:00	O	
UE supplémentaire : stage volontaire d'approfondissement		-				Modalité selon enseignement choisi	A		N	
Stage volontaire d'approfondissement		-	1							

Document intermédiaire

Responsable(s) : Samy Boukari, Marc Rousseau

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Absence aux épreuves

(D) En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.
Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Physique 3		30								
UE 1 - Semestre 3 - Physique 3		12	4							
Électromagnétisme	Mebarek ALOUANI	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
					1	Devoir Maison La note finale d'électromagnétisme est obtenue en prenant la meilleure moyenne entre celle des CC et celle des CC+DM	A		N	
Interférence, diffraction et spectroscopie	Kokou Dodzi DORKENOO	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Électronique	Danielle RAISER	-	1		1	Travaux Pratiques 5 rapports de Travaux Pratiques	A		N	
					1	CC1	E	01:30	O	
UE 2 - Semestre 3 - Mathématiques et informatique 3		9	3							
Fonctions à plusieurs variables réelles	Clement DEFAY	-	1		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Méthodes mathématiques pour la physique	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	0.5		1	cc1	E	01:00	O	
					1	cc2	E	01:00	O	
Informatique	Mebarek ALOUANI	-	1		1	cc2	E	01:30	O	
					1	cc1	E	01:30	O	
					1	Devoir Maison La note finale d'informatique est obtenue par $(cc1+cc2+\sup((cc1+cc2)/2,DM))/3$	A		N	
UE 3 - Semestre 3 - travaux pratiques 3		3	1							
Physique expérimentale 3 et anglais disciplinaire	Sebastien HARLEPP	-	1		1	Travaux Pratiques 7 rapports de Travaux Pratiques	A		N	
UE communes L2 parcours santé et SPS - S3		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Signal et technologie en santé (Santé)		2	2		0.25	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.25	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.5	CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)		1	1		0.3	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.7	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
Semestre 4		30								
UE 1 - Semestre 4 - Physique 4		12	4							
Thermodynamique	Mircea RASTEI	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Électromagnétisme	Jörg BASCHNAGEL	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Mécanique du corps solide et mécanique analytique	Paul-Antoine HERVIEUX	-	1		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
UE 2 - Semestre 4 - Mathématiques et informatique 4		9	3							
Analyse complexe	Semyon KLEVTSOV	-	1.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Méthodes mathématiques pour la physique	Jérôme BAUDOT	-	0.5		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
Analyse numérique et applications	Christian BOILY	-	1		1	cc1	E	01:30	O	
					1	cc2	E	01:30	O	
					1	Projet	A		O	
UE 3 - Semestre 4 - Travaux pratiques 4		3	1							
Physique expérimentale 4	Sebastien HARLEPP	-	1		1	Travaux Pratiques 7 rapports de Travaux Pratiques	A		N	
UE 4 - Semestre 4 - Langues 4 (1 au choix)		3	1							
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Allemand débutant 1 semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - Semestre pair		-	1		1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
UE communes L2 parcours santé et SPS - S4		-								
Traitements en santé (Santé)		2	2		0.3	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.7	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
Sciences humaines et sociales (SHS)		3	3		0.3	CC1 : QCM	E	00:20	O	
					0.4	CC2 : synthèse écrite individuelle	E	00:60	N	
					0.3	CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe	A		N	
Projet professionnel personnalisé (PPP)		1	1		0.7	Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle	A		N	
					0.3	Présentation du projet Santé	A		N	

Responsable(s) : Hervé Berviller, Marc Rousseau, Agathe Chouippe

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme et deux dans les années suivantes.

Motif de la dérogation : Le taux de réussite par année s'améliore sensiblement en 2^{ème} puis en 3^{ème} année. La limitation à 2 inscriptions (hors cas particuliers) en L2 et L3 se justifie par ce taux de réussite et les nombreuses compensations et capitalisations possibles. Enfin par soucis d'équité vis à vis des étudiants inscrits dès la L1 une limitation raisonnable doit également s'appliquer aux étudiants entrés directement en L2 ou L3. Il n'est pas souhaitable qu'un étudiant entré directement en L3 puisse refaire 6 fois cette année sans que l'on puisse s'y opposer.

- (D) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Motif de la dérogation : spécificité santé

- (D) La possibilité de s'inscrire à nouveau en L2 n'octroie pas une chance supplémentaire de candidater en formation de santé.

Contrat pédagogique

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- (D) • pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Motif de la dérogation : spécificité santé

Pour les UE du tronc commun Santé, seules les obligations d'assiduité aux activités pédagogiques (hors épreuve avec convocation / contrôle terminal) peuvent être aménagées par contrat pédagogique pour les profils spécifiques. Ce contrat ne s'applique qu'à l'année universitaire en cours.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Modalités d'accès et de progression en licence

Les UE composant le tronc commun Santé constitue un bloc de compétences, destiné à mener l'étudiant à approfondir sa maîtrise des enjeux de santé et préparer le concours:

- (D) • au semestre 3: les UE Signal et technologie en santé, Aspects médicaux légaux en santé
- au semestre 4: les UE Traitements en santé, Sciences humaines et sociales, Projet professionnel personnalisé.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et ainsi valider l'année en cours, en obtenant une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, notamment par compensation.

- (D) Pour accéder aux formations de santé, l'année doit non seulement être validée, mais le Tronc commun Santé doit l'être également, sans compensation entre les UE du bloc et les autres UE de l'année. Les UE du bloc peuvent se compenser entre elles, sans note éliminatoire.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. Ces validations en sont étudiées et prononcées que dans l'objectif de

- (D) valider la licence. Toute validation d'acquis en vue de l'accession aux formations de santé obéit à une réglementation distincte.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

- (D) Au niveau du tronc commun santé : les notes des UE, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note du bloc et se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le bloc est validé dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

- (D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

Pour l'accès aux formations de santé : le tronc commun Santé doit être validé sans compensation avec d'autres UE (moyenne de ce bloc supérieure ou égale à 10/20).

Jurys

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs et du tronçon commun Santé. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury d'admission en formation de santé, distinct, se prononce sur l'affectation des candidats dans les différentes formations de santé, à l'issue de chacun des deux groupes d'épreuves, prévues dans les Modalités d'admission en formation de santé.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motif de la dérogation : spécificité santé

Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des (D) remédiations entre les évaluations. Les UE à 3 ECTS ou moins peuvent comporter moins d'évaluations.

Motif de la dérogation : spécificité santé

Absence aux épreuves

(D) En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. Une absence justifiée à une épreuve de substitution sera sanctionnée par la note 0/20, une absence injustifiée à une épreuve de substitution avec convocation entraînera la défaillance (DEF) à l'épreuve.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
 - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motif de la dérogation : Permettre à ce qu'une absence justifiée lors d'une épreuve de substitution avec convocation n'entraîne pas une défaillance à l'année.

Document confidentiel

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

(D)

Motif de la dérogation : spécificité santé

Pour les UE du tronc commun Santé, il ne peut pas être accordé de dispense totale ou partielle de présence aux épreuves, quelle que soit leur nature.

Règle(s) additionnelle(s)

Identification des copies d'examen

Pour les UE du tronc commun Santé, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un numéro propre à chaque étudiant (numéro étudiant, numéro d'anonymat). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification est considéré comme 'absent injustifié'.

Motif de la dérogation : Spécificité santé

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Langues 1 (1 au choix)	Laurent PERROT	3	1							
Anglais - S3 licence		-			1	Fin de semestre : présentation orale Fin de semestre : présentation orale liée à la thématique étudiée, avec note	O	00:10	N	
					0	Mi-semester : travail écrit lié à la thématique Mi-semester : travail écrit lié à la thématique étudiée => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S3 licence		-			1	Fin de semestre : présentation orale Fin de semestre : présentation orale liée à la thématique étudiée, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit lié à la thématique Mi-semester : travail écrit lié à la thématique étudiée => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E	00:30	N	
Allemand débutant 1 semestre impair		-			1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-								
UE 2 - Semestre 3 - Mathématiques pour l'ingénieur		6	2							
Algèbre	Agathe CHOUIPPE	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Analyse	Pierre-Paul ZEIL	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 3 - Semestre 3 - Informatique		6	2							
Architecture des systèmes d'exploitation	Hervé BERVILLER	-	1		1	Examen de TP	A	00:30	N	
					1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Programmation	Yves CHAPUIS	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					0.2	Rapports TP Les rapports de TP sont évalués et transformés en une modulation de la note de TP finale. Cette modulation est comprise entre -2pts et +2pts et ajoutée à la note de l'examen de TP	A		N	
					0.8	Examen de TP sur machine	A	01:45	O	
UE 4 - Semestre 3 -- Sciences pour l'ingénieur 1 (orientation génie électrique)		6	2							
Électromagnétisme	Samy BOUKARI	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 3 -Sciences pour l'ingénieur 2 (orientation génie mécanique)		6	2							
Mécanique du solide	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		3	Ecrit	E	01:00	O	
					1	Participation TD Cette note (constituée de 4 évaluations au minimum) ne sera prise en compte que si elle est favorable à l'étudiant et comptera pour 1/4 de la note finale.	A	00:15	N	
Construction mécanique	Didier GUY	-	1		1	CC Formatif des TP de construction mécanique = TP	A			N
					1	CC = ET = Epreuve Terminale Note finale = max(ET, 0.5ET+0.5TP) La substitution ne remplace que ET	E	02:00	O	
Mécanique du solide et construction mécanique	<i>M. DE MAGALHAES CORREIA et M. GUY</i>	-	1		1	Dossier Construction méca et méca générale	A			N
UE communes L2 parcours santé et SPS - S3		-	1							
Signal et technologie en santé (Santé)		2	2		0.25	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.25	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.5	CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)		1	1		0.3	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.7	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
Semestre 4		30	1							
UE 1 - Semestre 4 - Langues 2 (1 au choix)	Laurent PERROT	3	1							
Anglais - S4 licence		-			1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S4 licence		-			1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Allemand débutant 1 semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - Semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
UE 2 - Semestre 4 - Mathématiques pour l'ingénieur 2	Anne RUBIN	3	1							
Fonctions à plusieurs variables réelles	Anne RUBIN	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 3 - Semestre 4 - Thermodynamique	Yannick HINSCHBERGER	3	1							
Thermodynamique et thermique	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 4 - Génie électrique	Jacques MICHEL	6	2							
Série et transformée de Fourier	Hervé BERVILLER	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Électrotechnique	Jacques MICHEL	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 5 - Semestre 4 - Matériaux et procédés	Siham TOUCHAL	6	2							
Matériaux	Siham TOUCHAL	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	L'épreuve de substitution ne remplace que la note d'écrit. La moyenne des TP est conservée.	E	01:00	O	
UE 6 - Semestre 4 - Option (A, B ou C au choix)		6	2							
A : Génie électrique - Électronique	Frederic ANTONI	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Examen de TP Chaque absence non justifiée à une séance de TP implique une note 0 prise en compte dans le calcul de la moyenne.	A	01:30	O	
A : Génie électrique - Micro-électronique	Luc HEBRARD	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
B : Génie mécanique - Résistance des matériaux	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		3	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Participation TD Cette note (constituée de 4 évaluations au minimum) ne sera prise en compte que si elle est favorable à l'étudiant et comptera pour 1/4 de la note finale.	A	00:15	N	
B : Génie mécanique - Dessin assisté par ordinateur	Dominique GRAMPP	-	1		1	Rapports de TP	A		N	
					1	Examen de TP	E	04:00	O	
C : Mécatronique - Résistance des matériaux	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		3	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Participation TD Cette note (constituée de 4 évaluations au minimum) ne sera prise en compte que si elle est favorable à l'étudiant et comptera pour 1/4 de la note finale.	A	00:15	N	
C : Mécatronique - Électronique	Frederic ANTONI	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Examen de TP Chaque absence non justifiée à une séance de TP implique une note 0 prise en compte dans le calcul de la moyenne.	A	01:30	O	
UE communes L2 parcours santé et SPS - S4		-	1							
Traitements en santé (Santé)		2	2		0.3	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.7	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
Sciences humaines et sociales (SHS)		3	3		0.3	CC1 : QCM	E	00:20	O	
					0.4	CC2 : synthèse écrite individuelle	E	00:60	N	
					0.3	CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Projet professionnel personnalisé (PPP)		1	1		0.7	Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle	A		N	
					0.3	Présentation du projet Santé	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Hervé Berviller, Frederic Antoni, Agathe Chouippe

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme et deux dans les années suivantes (le jury d'année se prononce sur l'éventuelle autorisation d'une 3^{ème} inscription en L2 ou L3).

Motif de la dérogation : Le taux de réussite par année s'améliore sensiblement en 2^{ème} puis en 3^{ème} année. La limitation à 2 inscriptions (hors cas particuliers) en L2 et L3 se justifie par ce taux de réussite et les nombreuses compensations et capitalisations possibles. Enfin par soucis d'équité vis à vis des étudiants inscrits dès la L1 une limitation raisonnable doit également s'appliquer aux étudiants entrés directement en L2 ou L3. Il n'est pas souhaitable qu'un étudiant entré directement en L3 puisse refaire 6 fois cette année sans que l'on puisse s'y opposer.

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D)
- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
 - d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
 - d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
 - **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
 - **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

(D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Nombre d'évaluations par UE

(D) L'UE2 et l'UE3 du semestre 4 ne comportent que 2 évaluations chacune.

Motif de la dérogation : L'UE2 et l'UE3 du semestre 4 ne sont constituées que d'une seule matière et pèsent chacune 3 ECTS. Elles ne comportent donc que 2 évaluations chacune comme pour les matières identiques en nombre d'heures des autres UE.

Absence aux épreuves

(D) En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. Une absence justifiée à une épreuve de substitution sera sanctionnée par la note 0/20, une absence injustifiée à une épreuve de substitution avec convocation entraînera la défaillance (DEF) à l'épreuve.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
 - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motif de la dérogation : Permettre à ce qu'une absence justifiée lors d'une épreuve de substitution avec convocation n'entraîne pas une défaillance à l'année.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Langues 1 (1 au choix)										
	Laurent PERROT	3	1							
Anglais - S3 licence		-			1	Fin de semestre : présentation orale Fin de semestre : présentation orale liée à la thématique étudiée, avec note	O	00:10	N	
					0	Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique étudiée => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
Allemand -S3 licence		-			1	Fin de semestre : présentation orale Fin de semestre : présentation orale liée à la thématique étudiée, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique Mi-semestre : travail écrit lié à la thématique étudiée => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E	00:30	N	
Allemand débutant 1 semestre impair		-			1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-								
UE 2 - Semestre 3 - Projet professionnel										
	Isabelle ROSSINI	3	1							
Accompagnement du projet de l'étudiant : choisir	Isabelle ROSSINI	-	1		1	LM + CV A. Chouippe et F. Stock	A		N	
					2	Dossier A. Chouippe et F. Stock	A		N	
					1	Oral A. Chouippe et F. Stock	O	00:05	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Certification PIX	Jérôme PETRI	-			1	Écrit	E	01:00	O	
UE 3 - Semestre 3 - Mathématiques pour l'ingénieur 1	Agathe CHOUIPPE	6	2		0	Certification	A		N	
Algèbre	Agathe CHOUIPPE	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Analyse	Pierre-Paul ZEIL	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 3 - Informatique	Hervé BERVILLER	6	2							
Architecture des systèmes d'exploitation	Hervé BERVILLER	-	1		1	Examen de TP	A	00:30	N	
					1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Programmation	Yves CHAPUIS	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					0.2	Rapports TP Les rapports de TP sont évalués et transformés en une modulation de la note de TP finale. Cette modulation est comprise entre -2pts et +2pts et ajoutée à la note de l'examen de TP	A		N	
					0.8	Examen de TP sur machine	A	01:45	O	
UE 5 - Semestre 3 - Sciences pour l'ingénieur 1 (orientation génie électrique)	Frederic ANTONI	6	2							
Électromagnétisme	Samy BOUKARI	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Étude d'une chaîne d'amplification	Frederic ANTONI	-	1		1	Examen de TP	A	01:30	O	
					1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 6 - Semestre 3 - Sciences pour l'ingénieur 2 (orientation génie mécanique)	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	6	2							
Mécanique du solide	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		3	Ecrit	E	01:00	O	
					1	Participation TD Cette note (constituée de 4 évaluations au minimum) ne sera prise en compte que si elle est favorable à l'étudiant et comptera pour 1/4 de la note finale.	A	00:15	N	
Construction mécanique	Didier GUY	-	1		1	CC Formatif des TP de construction mécanique = TP	A		N	
					1	CC = ET = Epreuve Terminale Note finale = max(ET, 0.5ET+0.5TP) La substitution ne remplace que ET	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 4 - Sciences pour l'ingénieur		30								
UE 1 - Semestre 4 - Langues 2 (1 au choix)	Laurent PERROT	3	1							
Anglais - S4 licence		-			1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
Allemand -S4 licence		-			1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Allemand débutant 1 semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30	N	
UE 2 - Semestre 4 - Mathématiques pour l'ingénieur 2	Anne RUBIN	3	1							
Fonctions à plusieurs variables réelles	Anne RUBIN	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 3 - Semestre 4 - Thermodynamique	Yannick HINSCHBERGER	3	1							
Thermodynamique et thermique	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 4 - Génie électrique	Jacques MICHEL	6	2							
Série et transformée de Fourier	Hervé BERVILLER	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Électrotechnique	Jacques MICHEL	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
UE 5 - Semestre 4 - Matériaux et procédés	Siham TOUCHAL	6	2							
Matériaux	Siham TOUCHAL	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
Procédés de fabrication, technologies d'assemblage et métrologie	Remy HOUSSIN	-	1		1	Rapports de TP Écrit	A		N	
					1	L'épreuve de substitution ne remplace que la note d'écrit. La moyenne des TP est conservée.	E	01:00	O	
UE 6 - Semestre 4 - Option (A, B ou C au choix)		6	2							
A : Génie électrique - Électronique	Frederic ANTONI	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Examen de TP Chaque absence non justifiée à une séance de TP implique une note 0 prise en compte dans le calcul de la moyenne.	A	01:30	O	
A : Génie électrique - Micro-électronique	Luc HEBRARD	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Participation TD Cette note (constituée de 4 évaluations au minimum) ne sera prise en compte que si elle est favorable à l'étudiant et comptera pour 1/4 de la note finale.	A	00:15	N	
B : Génie mécanique - Dessin assisté par ordinateur	Dominique GRAMPP	-	1		1	Rapports de TP	A		N	
					1	Examen de TP	E	04:00	O	
C : Mécatronique - Résistance des matériaux	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		3	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Participation TD Cette note (constituée de 4 évaluations au minimum) ne sera prise en compte que si elle est favorable à l'étudiant et comptera pour 1/4 de la note finale.	A	00:15	N	
C : Mécatronique - Électronique	Frederic ANTONI	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Examen de TP Chaque absence non justifiée à une séance de TP implique une note 0 prise en compte dans le calcul de la moyenne.	A	01:30	O	
UE 7 - Semestre 4 - Ouverture professionnelle		3	1							
Stage	Hervé BERVILLER	-	1		1	Feuille d'évaluation de l'entreprise	A		N	
					1	Rapport de stage	A		N	
					1	Soutenance de stage	O	00:20	O	

Document Inter-Universitaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Guillaume Weick

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.

(D)

Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

Il n'y aura pas de substitution aux épreuves de substitution. Une absence justifiée à une épreuve de substitution sera sanctionnée par la note 0/20, une absence injustifiée à une épreuve de substitution entraînera la défaillance (DEF) à l'épreuve.

Règle(s) additionnelle(s)

La présence des étudiants à toutes les séances relatives au Projet Tutoré de Fin d'Etudes (UE2, semestre 6) est obligatoire.

Une seule épreuve de substitution est proposée par matière (sauf cas particulier). La présence à cette épreuve est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pu participer à l'une des épreuves avec convocation de la matière.

Si tous les enseignements (CM, CI, TD, TP etc.) relatifs à une matière devaient se tenir intégralement à distance, les dispositions complémentaires suivantes s'appliquent:

(D)

- Les étudiants ayant obtenu une note strictement inférieure à 10 à la moyenne des CC dans cette matière peuvent se présenter à l'épreuve de substitution correspondante, s'ils le souhaitent.
- Dans ce cas, la note de la matière concernée, retenue pour le calcul de la moyenne de l'UE, est nécessairement celle de l'épreuve de substitution, qui annule et remplace la moyenne des CC.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

Motif de la dérogation : Cette épreuve donne la possibilité aux étudiants qui estimeraient que leur note ne représente pas leur niveau réel de pouvoir à nouveau évaluer leur connaissances et compétences dans la matière considérée.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 5 - Physique 5-A										
Mécanique quantique	Paul-Antoine HERVIEUX	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					2	Ecrit 2	E	02:00	O	
Physique statistique	Jörg BASCHNAGEL	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					2	Ecrit 2	E	02:00	O	
UE 2 - Semestre 5 - Travaux pratiques 5										
Physique expérimentale 5	Mircea RASTEI	-	1		1	Moyenne des compte-rendus TP	A		N	
					1	oral TP	O	00:15	O	
UE 3 - Semestre 5 - Mathématiques 5										
Méthodes mathématiques pour la physique L3S5	Hervé MOLIQUE	-	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					2	Ecrit 3	E	02:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 5 - Langues 5 (1 au choix)										
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Allemand débutant 1 semestre impair		-	1		1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-	1							
UE 5 - Semestre 5 - Physique 5-B		6	2							
Mécanique des fluides	Mounir MAALOUM	-	1		1	Ecrit 1	E	01:30	O	
					1	Ecrit 2	E	01:30	O	
Relativité	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					1	Ecrit 2	E	01:00	O	
Semestre 6 - Physique		30								
UE1 - Semestre 6 - Physique 6		15	5							
Physique subatomique	Abdelmjid NOURREDDINE	-	1		1	Écrit 1	E	02:00	O	
					1	Écrit 2 La note finale est donnée par la relation $(\text{Ecrit 2} + \sup(\text{Ecrit 1}, \text{Ecrit 2}))/2$	E	02:00	O	
Physique de la matière	Guido PUPILLO	-	1		1	Écrit 1	E	02:00	O	
					1	Écrit 2	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Écrit 2 La note finale est donnée par la relation (Ecrit 2 + sup(Ecrit 1, Ecrit 2))/2	E	02:00	O	
UE 2 - Semestre 6 - Projet tuteuré		3	1							
Projet tuteuré de fin d'études	Mircea RASTEI	-	1		1	Rapport écrit (note correcteur et avis du tuteur) La présence en cours et aux travaux pratiques en LaTeX est obligatoire, sauf dans le cas des étudiants redoublants.	A		O	
					1	Présentation orale (et avis tuteur) En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera déclaré défaillant. Les étudiants devront informer la scolarité de leur choix de stage dans les 15 jours suivant la remise des propositions de sujets.	A	00:25	O	
UE 3 - Semestre 6 - Travaux pratiques 6		3	1							
Physique expérimentale 6 et anglais disciplinaire	Mircea RASTEI	-	1		1	Compte rendu des TP	A			N
					1	Oral	O	00:15	O	
UE 4 - Semestre 6 - Informatique 6		6	2							
Analyse numérique et calcul scientifique	Eric CHABERT	-	1		0.3	Écrit 1	E	01:00	O	
					0.7	Écrit 2	E	02:00	O	
					1	Oral sur le projet	O	00:20	O	
UE 5 - Semestre 6 - Options (1 au choix)		3	1							
Introduction to microscopy	Florian BANHART	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
Chimie quantique	Roberto MARQUARDT	-	1		1	Écrit matière mutualisée avec la L3 PC de la faculté de chimie (formation en CT/CC)	E	01:00	O	
Chimie pour physicien	Nathalie LUDWIG	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
Physique de la matière molle	Tatiana SCHMATKO	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
Introduction à la physique des galaxies	Arnaud SIEBERT	-	1		0.25	Présentation orale projet	O	00:15	N	
					0.25	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Initiation à la science des données		-	1		1	Evaluation sous forme de plusieurs QCM	A		N	
					1	Deux évaluations de la partie Projet	A		N	
UE 6 - Semestre 6 - Stage volontaire d'approfondissement		3								
	Hervé MOLIQUE									

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Stage volontaire d'approfondissement		-			1	Rapport écrit Durée du stage: comprise entre 70 et 308 heures de présence.	A		N	
					1	Evaluation du tuteur de stage Durée du stage: comprise entre 70 et 308 heures de présence.	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Mathieu Gallart, Hervé Molioue

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Nombre d'évaluations par UE

- (D) La dérogation demandée concerne l'option "Chimie quantique" de l'UE 5 du Semestre 6. Cette matière est évaluée par un examen écrit unique conformément aux modalités d'évaluation de cette matière de la L3 Physique Chimie. Les étudiants ayant une absence justifiée, lors de l'examen, ont droit à une épreuve de substitution. Les étudiants absents sans justification n'ont pas droit à une épreuve de substitution et passent en session 2. Les étudiants qui n'auront ni validé leur semestre S6, ni leur année L3, ni l'option "Chimie quantique" sont aussi éligibles à la session 2.

Motif de la dérogation : La licence Physique Chimie qui gère la matière "Chimie quantique" est sous le régime du CC/CT avec 2 sessions et non CCI avec 1 session. Conformément aux MECC de la licence Physique Chimie, les étudiants sont évalués par un seul examen écrit en session 1. Cette demande de dérogation a pour but de permettre aux étudiants ayant une absence justifiée de passer une épreuve de substitution. Afin de permettre une deuxième chance, les étudiants qui n'auront ni validé leur semestre, ni leur année, ni l'option "Chimie quantique" peuvent passer la session 2 s'ils le souhaitent.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

- (D) Une épreuve de substitution est alors organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.

Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

Il n'y aura pas de substitution aux épreuves de substitution. Une absence justifiée à une épreuve de substitution sera sanctionnée par la note 0/20, une absence injustifiée à une épreuve de substitution entraînera la défaillance (DEF) à l'épreuve.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

Règle(s) additionnelle(s)

La présence des étudiants à toutes les séances relatives au Projet Tutoré de Fin d'Etudes (UE2, semestre 6) est obligatoire.

Une seule épreuve de substitution est proposée par matière (sauf cas particulier). La présence à cette épreuve est obligatoire pour les étudiants qui n'ont pu participer à l'une des épreuves avec convocation de la matière.

- (D) Si tous les enseignements (CM, CI, TD, TP etc.) relatifs à une matière devaient se tenir majoritairement à distance, les dispositions complémentaires suivantes s'appliquent:

- Les étudiants ayant obtenu une note strictement inférieure à 10 à la moyenne des CC dans cette matière peuvent se présenter à l'épreuve de substitution correspondante, s'ils le souhaitent.
- Dans ce cas, la note de la matière concernée, retenue pour le calcul de la moyenne de l'UE, est nécessairement celle de l'épreuve de substitution, qui annule et remplace la moyenne des CC.

Motif de la dérogation : Cette épreuve donne la possibilité aux étudiants qui estimeraient que leur note ne représente pas leur niveau réel de pouvoir à nouveau évaluer leur connaissances et compétences dans la matière considérée.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 5 - Physique 5-A										
Mécanique quantique	Paul-Antoine HERVIEUX	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					2	Ecrit 2	E	02:00	O	
Physique statistique	Jörg BASCHNAGEL	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					2	Ecrit 2	E	02:00	O	
UE 2 - Semestre 5 - Travaux pratiques 5										
Physique expérimentale 5	Mircea RASTEI	-	1		1	Moyenne des compte-rendus TP	A		N	
					1	oral TP	O	00:15	O	
UE 3 - Semestre 5 - Mathématiques 5										
Méthodes mathématiques pour la physique L3S5	Hervé MOLIQUE	-	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					2	Ecrit 3	E	02:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 5 - Langues 5 (1 au choix)										
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Allemand débutant 1 semestre impair		-	1		1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-	1							
UE 5 - Semestre 5 - Physique 5-B		6	2							
Mécanique des fluides	Mounir MAALOUM	-	1		1	Ecrit 1	E	01:30	O	
					1	Ecrit 2	E	01:30	O	
Relativité	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					1	Ecrit 2	E	01:00	O	
Semestre 6 - Physique		30								
UE1 - Semestre 6 - Physique 6		15	5							
Physique subatomique	Abdelmjid NOURREDDINE	-	1		1	Écrit 1	E	02:00	O	
					1	Écrit 2 La note finale est donnée par la relation $(\text{Ecrit 2} + \sup(\text{Ecrit 1}, \text{Ecrit 2}))/2$	E	02:00	O	
Physique de la matière	Guido PUPILLO	-	1		1	Écrit 1	E	02:00	O	
					1	Écrit 2	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Écrit 2 La note finale est donnée par la relation (Ecrit 2 + sup(Ecrit 1, Ecrit 2))/2	E	02:00	O	
UE 2 - Semestre 6 - Projet tuteuré		3	1							
Projet tuteuré de fin d'études	Mircea RASTEI	-	1		1	Rapport écrit (note correcteur et avis du tuteur) La présence en cours et aux travaux pratiques en LaTeX est obligatoire, sauf dans le cas des étudiants redoublants.	A		O	
					1	Présentation orale (et avis tuteur) En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera déclaré défaillant. Les étudiants devront informer la scolarité de leur choix de stage dans les 15 jours suivant la remise des propositions de sujets.	A	00:25	O	
UE 3 - Semestre 6 - Travaux pratiques 6		3	1							
Physique expérimentale 6 et anglais disciplinaire	Mircea RASTEI	-	1		1	Compte rendu des TP	A		N	
					1	Oral	O	00:15	O	
UE 4 - Semestre 6 - Informatique 6		6	2							
Analyse numérique et calcul scientifique	Eric CHABERT	-	1		0.3	Écrit 1	E	01:00	O	
					0.7	Écrit 2	E	02:00	O	
					1	Oral sur le projet	O	00:20	O	
UE 5 - Semestre 6 - Options (1 au choix)		3	1							
Introduction to microscopy	Florian BANHART	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
Chimie quantique	Roberto MARQUARDT	-	1		1	Écrit matière mutualisée avec la L3 PC de la faculté de chimie (formation en CT/CC)	E	01:00	O	
Chimie pour physicien	Nathalie LUDWIG	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
Physique de la matière molle	Tatiana SCHMATKO	-	1		1	Écrit 1	E	01:00	O	
					1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 3	E	01:00	O	
Introduction à la physique des galaxies	Arnaud SIEBERT	-	1		0.25	Présentation orale projet	O	00:15	N	
					0.25	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Initiation à la science des données		-	1		1	Evaluation sous forme de plusieurs QCM	A		N	
					1	Deux évaluations de la partie Projet	A		N	
UE 6 - Semestre 6 - Stage volontaire d'approfondissement		3								
	Hervé MOLIQUE									

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Evaluation du tuteur de stage Durée du stage: comprise entre 70 et 308 heures de présence.	A		N						

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme et deux dans les années suivantes (le jury d'année se prononce sur l'éventuelle autorisation d'une 3^{ème} inscription en L2 ou L3).

Motif de la dérogation : Le taux de réussite par année s'améliore sensiblement en 2^{ème} puis en 3^{ème} année. La limitation à 2 inscriptions (hors cas particuliers) en L2 et L3 se justifie par ce taux de réussite et les nombreuses compensations et capitalisations possibles. Enfin par soucis d'équité vis à vis des étudiants inscrits dès la L1 une limitation raisonnable doit également s'appliquer aux étudiants entrés directement en L2 ou L3. Il n'est pas souhaitable qu'un étudiant entré directement en L3 puisse refaire 6 fois cette année sans que l'on puisse s'y opposer.

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D)
- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
 - d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
 - d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
 - **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
 - **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

(D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Nombre d'évaluations par UE

(D) L'UE6 du semestre 6 ne comporte que 2 évaluations

Motif de la dérogation : Cette UE « Langue disciplinaire » est constituée par la matière « Projet programmation en C » de 18hTP. Les étudiants devront réaliser un programme en C, dans le domaine SPI. Un dossier (rapport) et une soutenance orale (anglais ou allemand) valideront le travail effectué sur le semestre.

Absence aux épreuves

(D) En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. Une absence justifiée à une épreuve de substitution sera sanctionnée par la note 0/20, une absence injustifiée à une épreuve de substitution avec convocation entraînera la défaillance (DEF) à l'épreuve.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D) • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

Motif de la dérogation : Permettre à ce qu'une absence justifiée lors d'une épreuve de substitution avec convocation n'entraîne pas une défaillance à l'année.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 5 - Langues (1 au choix)										
Anglais - S5 licence		-	-	-	1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
Allemand -S5 licence		-	-	-	0	Mi-semestre : production écrite de type synthèse Au plus tard à mi-semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant, une production écrite de type synthèse avec note indicative et retour critérié.	A		N	
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N	
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N	
					0	A mi-semestre : une production orale de type débat A mi-semestre au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N	
Allemand débutant 1 semestre impair		-	-	-	1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-	-	-						
UE 2 - Semestre 5 - Automatismes et informatique	Pierre-Paul ZEIL	6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.33	Ecrit 2	E	01:00	O	
					0.34	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
Outils numériques pour l'Ingénieur	Abderahmane MAROUF	-	1		1	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
UE 3 - Semestre 5 - Génie mécanique 1	Christian GAUTHIER	9	3							
Dynamique des systèmes mécaniques	Christian GAUTHIER	-	1		0.75	Ecrit	E	01:00	O	
					0.25	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
Mécanique des fluides et hydraulique industrielle	Agathe CHOUIPPE	-	1		0.5	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.5	Ecrit 2	E	01:00	O	
Conception des mécanismes	Didier GUY	-	1		1	Contrôle continu formatif TP = TP Le contrôle continu repose sur une évaluation régulière en TP (au minimum 5 évaluations).	A		N	
					1	Epreuve Ecrite Terminale = EE Note finale = max (EE; 0,5EE + 0,5TP). L'épreuve de substitution ne remplace que la note de l'EE. La moyenne des TP est conservée.	E	02:00	O	
UE 4 - Semestre 5 - Génie industriel 1	Michal KOZDERKA	6	2							
Contrôle qualité	Michal KOZDERKA	-	1		0.5	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.5	Ecrit 2	E	01:00	O	
Industrialisation des produits	Remy HOUSSIN	-	1		0.5	Ecrit 1	E	00:40	O	
					0.5	Ecrit 2	E	01:00	O	
UE 5 - Semestre 5 - Développement de produits	Bertrand ROSE	6	2							
Management de projet	Didier GUY	-	1		1	Dossier	A		N	
Methodologie de conception	Bertrand ROSE	-	1		0.5	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.5	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
Semestre 6 - Mécanique et génie industriel (MGI)		30								
UE 6 - Semestre 6 - Langue disciplinaire	Abderahmane MAROUF	3	1							
Projet en programmation	Abderahmane MAROUF	-	1		0.5	Dossier	A		N	
					0.5	Soutenance de Projet	O	00:10	O	
UE 7 - Semestre 6 - Énergie électrique et transmission de mouvements	Joël FRITSCH	6	2							
Transmission de puissance	Joël FRITSCH	-	1		0.33	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.33	Ecrit 2	E	01:00	O	
					0.34	Rapports de TP	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
UE 8 - Semestre 6 - Génie industriel 2	Denis HOENEN	6	2							
Gestion de production	Denis HOENEN	-	1		0.4	Ecrit 1	E	00:30	O	
					0.4	Ecrit 2	E	00:30	O	
					0.2	Rapports de TP	A		N	
Logistique	Joseph SPIESER	-	1		1	Ecrit	E	01:00	O	
Maintenance	<i>Laurent Krieger</i>	-	1		1	Ecrit	E	02:00	O	
UE 9 - Semestre 6 - Génie mécanique 2	Marina PECORA	6	2							
Élasticité	Siham TOUCHAL	-	1		0.75	Ecrit	E	01:00	O	
					0.25	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
Choix de matériaux	Marina PECORA	-	1		0.5	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.5	Ecrit 2	E	01:00	O	
UE 10 - Semestre 6 - Outils numériques pour la conception	Joël FRITSCH	6	2							
Numérisation et prototypage rapide	Didier GUY	-	1		0.25	Ecrit	E	00:30	O	
					0.75	Réalisation physique d'un prototype	A		N	
CAO	Joël FRITSCH	-	1		1	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
UE 11 - Semestre 6 - Découverte recherche (1 au choix)	Agathe CHOUIPPE	3	1							
Régulation des systèmes industriels	Yves CHAPUIS	-	1		2	Ecrit	E	02:00	O	
					1	Examen de TP	A	02:00	O	
Méthodes numériques en mécanique	Agathe CHOUIPPE	-	1		0.33	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
					0.67	Ecrit	E	01:00	O	
UE supplémentaire - Semestre 6 - Stage volontaire d'approfondissement	Siham TOUCHAL	3			1	Feuille évaluation maître de stage	A		N	

Responsable(s) : Joël Fritsch, Frederic Antoni

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme et deux dans les années suivantes (le jury d'année se prononce sur l'éventuelle autorisation d'une 3^{ème} inscription en L2 ou L3).

Motif de la dérogation : Le taux de réussite par année s'améliore sensiblement en 2^{ème} puis en 3^{ème} année. La limitation à 2 inscriptions (hors cas particuliers) en L2 et L3 se justifie par ce taux de réussite et les nombreuses compensations et capitalisations possibles. Enfin par soucis d'équité vis à vis des étudiants inscrits dès la L1 une limitation raisonnable doit également s'appliquer aux étudiants entrés directement en L2 ou L3. Il n'est pas souhaitable qu'un étudiant entré directement en L3 puisse refaire 6 fois cette année sans que l'on puisse s'y opposer.

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D)
- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
 - d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
 - d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
 - **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
 - **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

(D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Absence aux épreuves

(D) En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. Une absence justifiée à une épreuve de substitution sera sanctionnée par la note 0/20, une absence injustifiée à une épreuve de substitution avec convocation entraînera la défaillance (DEF) à l'épreuve.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
 - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

Motif de la dérogation : Permettre à ce qu'une absence justifiée lors d'une épreuve de substitution avec convocation n'entraîne pas une défaillance à l'année.

Document à usage personnel

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	
											Semestre 5 - Mécatronique
UE 1 - Semestre 5 - Langues (1 au choix)											
Siham TOUCHAL											
30											
3 1											
Anglais - S5 licence		-			1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A			N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A			N	
Allemand -S5 licence		-			0	Mi-semestre : production écrite de type synthèse Au plus tard à mi-semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant, une production écrite de type synthèse avec note indicative et retour critérié.	A			N	
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A			N	
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A			N	
					0	A mi-semestre : une production orale de type débat A mi-semestre au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A			N	
Allemand débutant 1 semestre impair		-			1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10		N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30		N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30		N	
Allemand débutant 2 - semestre impair											
UE 2 - Semestre 5 - Électronique et signaux											
Frederic ANTONI											
9 3											

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Epreuve pratique terminale Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A	01:30	O	
Électronique analogique 1	François SCHWARTZ	-			1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Epreuve pratique terminale Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A	01:30	O	
UE 3 - Semestre 5 - Mécanique 1	Christian GAUTHIER	9	3							
Conception des mécanismes	Didier GUY	-			1	Contrôle continu formatif TP = TP Le contrôle continu repose sur une évaluation régulière en TP (au minimum 5 évaluations).	A		N	
					1	Epreuve Ecrite Terminale = EE Note finale = max (EE; 0,5EE + 0,5TP). L'épreuve de substitution ne remplace que la note de l'EE. La moyenne des TP est conservée.	E	02:00	O	
Dynamique des systèmes mécaniques	Christian GAUTHIER	-			0.75	Ecrit	E	01:00	O	
					0.25	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
Mécanique des fluides et hydraulique industrielle	Agathe CHOUIPPE	-			0.5	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.5	Ecrit 2	E	01:00	O	
UE 4 - Semestre 5 - Mathématiques et intelligence artificielle	Dominique KNITTEL	6	2							
Techniques mathématiques pour l'électronique	Fabien SALZENSTEIN	-			1	Participation	A		N	
					1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 3	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
Initiation à l'intelligence artificielle	Dominique KNITTEL	-	0.5		0.25	Rapport de TP	A		N	
					0.25	Ecrit	E	01:00	O	
UE 5 - Semestre 5 - Informatique	Jean-Baptiste KAMMERER	3	1							
Informatique	Jean-Baptiste KAMMERER	-			1	Compte-rendu projet 1	A		O	
					1	Compte-rendu projet 2	A		O	
					2	Epreuve pratique terminale Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	02:00	O	
Semestre 6 - Mécatronique	Siham TOUCHAL	30								
UE 1 - Semestre 6 - Automatique	Florent NAGEOTTE	6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					4	Ecrit 2	E	02:00	O	
					3	Compte-rendu (moyenne des rapports) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	
					1	Quizz La note sera la moyenne des tests (1 test par CM ; possibilité de refaire le test à domicile pour s'entraîner et bonifier son score)	A	00:15	N	
UE 2 - Semestre 6 - Électronique numérique	Freddy ANSTOTZ	3	1							
Électronique numérique	Freddy ANSTOTZ	-			1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
					1	Evaluation de la préparation et des manipulations Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	
UE 3 - Semestre 6 - Énergie et conversion	Jacques MICHEL	6	2							
Énergie électrique	Jacques MICHEL	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
Convertisseurs électromécaniques	Jacques MICHEL	-			1	Ecrit 2	E	01:00	O	
	Jacques MICHEL	-			1	Ecrit	E	02:00	O	
UE 4 - Semestre 6 - Mécanique 2	Siham TOUCHAL	9	3							
Élasticité	Siham TOUCHAL	-			0.75	Ecrit	E	01:00	O	
					0.25	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
Transmission de puissance	Joël FRITSCH	-			0.33	Ecrit 1	E	01:00	O	
					0.33	Ecrit 2	E	01:00	O	
					0.34	Rapports de TP	A		N	
CAO	Joël FRITSCH	-			1	Rapports de TP Moyenne des rapports de TP	A		N	
UE 5 - Semestre 6 - Conception et test de circuits électroniques	Frederic ANTONI	6	2							
Initiation Labview	François SCHWARTZ	-			1	Compte-rendu (moyenne du ou des rapports) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	
Composants discrets et Technologie PCB	Frederic ANTONI	-			0.33	Ecrit	E	02:00	O	
					0.33	Compte-rendu (moyenne du ou des rapports) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Rapport de projet F. Antoni, F. Nageotte, F. Anstotz, S. Touchal	A		N	
UE supplémentaire - Stage volontaire	Siham TOUCHAL	3								
Stage (6-8 semaines)	Siham TOUCHAL	-			1	Feuille d'évaluation du Maître de stage	A		N	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Frederic Antoni, François Schwartz

Dérogations et alinéas additionnels

Nombre d'inscription

- (D) Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme et deux dans les années suivantes (le jury d'année se prononce sur l'éventuelle autorisation d'une 3^{ème} inscription en L2 ou L3).

Motif de la dérogation : Le taux de réussite par année s'améliore sensiblement en 2^{ème} puis en 3^{ème} année. La limitation à 2 inscriptions (hors cas particuliers) en L2 et L3 se justifie par ce taux de réussite et les nombreuses compensations et capitalisations possibles. Enfin par soucis d'équité vis à vis des étudiants inscrits dès la L1 une limitation raisonnable doit également s'appliquer aux étudiants entrés directement en L2 ou L3. Il n'est pas souhaitable qu'un étudiant entré directement en L3 puisse refaire 6 fois cette année sans que l'on puisse s'y opposer.

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- (D)
- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
 - d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
 - d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
 - **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
 - **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

(D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Absence aux épreuves

(D) En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Il est organisé une seule épreuve de substitution par enseignement (sauf cas particulier) et à l'issue de cet enseignement, celle-ci remplace la ou les notes manquantes en cas d'absences multiples.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. Une absence justifiée à une épreuve de substitution sera sanctionnée par la note 0/20, une absence injustifiée à une épreuve de substitution avec convocation entraînera la défaillance (DEF) à l'épreuve.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- (D)
- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
 - Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Motif de la dérogation : Cette organisation évite une multiplication des épreuves de substitution et permet aux étudiants concernés de s'organiser en amont pour préparer cette épreuve

Motif de la dérogation : Permettre à ce qu'une absence justifiée lors d'une épreuve de substitution avec convocation n'entraîne pas une défaillance à l'année.

Document à usage personnel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 5 - Mathématiques										
Techniques mathématiques pour l'électronique	Fabien SALZENSTEIN	-	2		1	Participation	A			N
					1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 3	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
UE 2 - Semestre 5 - Ondes et matériaux										
Rappels de physique	Kokou Dodzi DORKENOO	-			0	Pas d'épreuve	A			N
Ondes	Florian BANHART	-	1.5		1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
Matériaux et composants	Patrick LEVEQUE	-	1.5		1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
UE 3 - Semestre 5 - Électronique 1										
Électronique analogique 1	François SCHWARTZ	-	1.5		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Epreuve pratique terminale Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A	01:30	O	
Signaux et systèmes	Hervé BERVILLER	-	1.5		1	Ecrit 1	E	01:00	O	
					1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Epreuve pratique terminale Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A	01:30	O	
UE 4 - Semestre 5 - Langue vivante										
Anglais - S5 licence		-			1	A mi-semestre une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A			N
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A			N

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-								
UE 5 - Semestre 5 - Informatique		3	1							
Informatique	Jean-Baptiste KAMMERER	-	1		1	Compte-rendu projet 1	A		O	
					1	Compte-rendu projet 2	A		O	
					2	Epreuve pratique terminale Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	02:00	O	
Semestre 6 - Systèmes électroniques		30								
UE 1 - Semestre 6 - Électronique 2		9	3							
Électronique analogique 2	Frederic ANTONI	-	1.25		1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
					1	Epreuve pratique terminale Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	02:00	O	
Électronique numérique	Freddy ANSTOTZ	-	1.25		1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
					1	Evaluation de la préparation et des manipulations Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	
UE 2 - Semestre 6 - Convertisseurs		9	3							
Convertisseurs statiques	Jean-Baptiste KAMMERER	-	2		1	Ecrit 1	E	02:00	O	
					1	Ecrit 2	E	02:00	O	
					1	Compte-rendu (moyenne des rapports) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		N	
Convertisseurs électromécaniques	Jacques MICHEL	-	1		1	Ecrit	E	02:00	O	
UE 3 - Semestre 6 - Automatique		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					4	Ecrit 2	E	02:00	O	
					3	Compte-rendu (moyenne des rapports) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	
					1	Quizz La note sera la moyenne des tests (1 test par CM ; possibilité de refaire le test à domicile pour s'entraîner et bonifier son score)	A	00:15	N	
UE 4 - Semestre 6 - Conception de circuits électroniques et projet		6	2							
Initiation Labview	François SCHWARTZ	-	0.33		1	Compte-rendu (moyenne du ou des rapports) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	
Composants discrets et Technologie PCB	Frederic ANTONI	-	0.67		0.33	Ecrit	E	02:00	O	
					0.33	Compte-rendu (moyenne du ou des rapports) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		O	
Projet	François SCHWARTZ – François STOCK	-			2	Oral F. Antoni, F. Nageotte, F. Anstotz, S. Touchal	O	00:20	O	
					1	Rapport de projet F. Antoni, F. Nageotte, F. Anstotz, S. Touchal	A		N	
UE supplémentaire - Semestre 6 - Stage volontaire d'approfondissement		3								
Stage assistant ingénieur		-			1	Feuille d'évaluation du Maître de stage	A		N	

Document Interne

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE PRO sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 7

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 1

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 7

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 0

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation en licence professionnelle

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Additionnels : 1

Dérogations : 3

Capitalisation en licence professionnelle

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes LICENCE PRO en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Dérogations : 0

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

- (D) L'assiduité est obligatoire à tous les éléments de la formation.

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : La formation étant uniquement proposée par apprentissage ou contrat de professionnalisation, tous les enseignements sont obligatoires

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Compensation en licence professionnelle

- La formation inclut un bloc de compétences "Mise en situation professionnelle". Ce bloc est constitué des UE stage et UE projet tuteuré; ces UE se compensent entre elles.
- (D) Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Motif de la dérogation : MOTIFS A REMPLACER

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 1 - Domaine de la mécanique		6	2							
Modification de pièces		-	1		1	écrit1	E	01:00	N	
					1	écrit2	E	01:00	N	
					1	rapport TP	A		N	
Techniques de montage	Joël FRITSCH	-	1		1	écrit1	E	01:00	N	
					1	écrit2	E	01:00	N	
					1	rapport TP	A		N	
UE 2 - Semestre 1 - Domaine des EEA		9	3							
Mise en œuvre d'automates programmables industriels	Benjamin KREYENBIHLER	-	2.5		1	écrit1	E	01:00	N	
					1	écrit2	E	01:00	N	
					1	rapport TP	A		N	
Fonctionnement des actionneurs	Philippe CELKA	-	2.5		1	écrit1	E	01:00	N	
					1	écrit2	E	01:00	N	
					1	rapport TP	A		N	
Électronique numérique pour la commande (micro-pro, pic)	Hervé BERVILLER	-	2.5		1	écrit1	E	01:00	N	
					1	rapport TP	A		N	
Réseaux et communication	Philippe CELKA	-	1.5		1	écrit	E	01:00	N	
Préparation habilitation électrique	Catherine PASSARD	-			1	QCM de validation	A		N	
UE 3 - Semestre 1 - Communication et langue anglaise		6	2							

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0	Mi-semester au plus tard : Au choix A mi-semester au plus tard : au choix de l'étudiant, interaction orale ou production écrite sur un sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critériée, avec note indicative.	A		N	
					1	Fin de semestre : au choix Interaction orale ou production écrite sur un autre sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critérié, avec note définitive.	A		N	
Autres langues en autonomie au SPIRAL, en CRL (en option)		-								
Communication et développement personnel	Francois JOLLY	-	1.75		1.5	écrit1 (L.Villemur)	E	00:30	N	
					0.25	Dossier et fichiers info. (E. Christoffel)	A		N	
Techniques de formation de l'utilisateur	Simon Zingaretti	-	0.5		1	écrit1	E	00:30	N	
					1	Oral	O	00:30	N	
Séminaire d'ouverture professionnelle, conférences, visite d'entreprises	Bertrand ROSE	-	1		1	Dossier	A		N	
UE 4 - Semestre 1 - Projet		9	3							
Gestion de projet	Dominique GRAMPP	-	3		1	Travaux Pratiques Moyenne des rapports de TP	A		N	
					1	écrit1	E	00:30	N	
Projet	Michal KOZDERKA	-	4		1	Dossier	A		N	
Recherche - Applications Industrielles. Applications industrielles de la radioactivité	Isabelle ROSSINI	-	1		1	rapport TP	A		N	
					2	écrit1	E	00:30	N	
Capteurs Industriels	Fabien Ehrhardt	-	1		1	écrit1	E	00:30	N	
Semestre 2 - Installation d'équipements industriels à l'international (IEII)		30								
UE 1 - Semestre 2 - Domaine de l'international - Anglais		6	2							
Suivi de l'actualité politique, économique et commerciale internationale, mobilité internationale	Hervé NONNENMACHER	-	1.5		1	écrit1	E	00:30	N	
					1	Oral	O	00:15	N	
Management international et comportement interculturel en langue anglaise	Soumaya Sfeir	-	1.5		1	Oral	O	00:30	N	
Anglais "métier d'installateur"	Annie GRAFF	-	3		1	écrit1	E	00:30	N	
Autres langues en autonomie au SPIRAL, en CRL (en option)		-								
UE 2 - Semestre 2 - Domaine de la gestion et des normes		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Gestion des stocks, des pièces détachées et leur approvisionnement	Joseph SPIESER	-	0.5		1	écrit1	E	00:30	N	
Gestion budgétaire et négociation	Jean-Philippe BASTIAN	-	1		1	écrit2 (Y. Rudy)	E	01:00	N	
					1	écrit1 (JP. Bastian)	E	00:30	N	
Droit du travail	Anne Claire Peter	-	1		1	écrit1	E	01:00	N	
					1	rapport	A		N	
Qualité sécurité environnement, normes et labels produit		-	1.5		0.5	Dossier (L. Oberlé)	A		N	
					1	écrit1 (B. Rose)	E	00:30	N	
UE 3 - Semestre 2 - Stage			18	6						
Préparation stage	Denis HOENEN	-	1		1	Dossier	A		N	
Stage	Denis HOENEN	-	5		1	Dossier+Soutenance	A		N	

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 1 - Optométrie, basse vision										
	Gaëlle GABAY	6	2							
Optométrie, Basse vision	Réouven DERHY	-	1		1	TP skiascope dynamique	E	01:00	N	
					1	TP skiascope statique	E	01:00	N	
					1	TP masquage	E	01:00	N	
					1	cours R. Derhy 1	E	01:00	N	
					1	cours R. Derhy 2	E	01:00	N	
					1	cours R. Derhy 3	E	01:00	N	
UE 2 - Semestre 1 - Contactologie										
	Quirin BENA	6	2							
Contactologie	Quirin BENA	-	1		1	TP Biométrie Biomicroscopie	E	01:00	N	
					1	TD noté	E	01:00	N	
					1	QCM 1	E	01:00	N	
					1	QCM 2	E	01:00	N	
					1	QCM 3	E	01:00	N	
UE 3 - Semestre 1 - Optique et vision										
	Nathalie ICHTER	6	2							
Optique Physique	Nathalie ICHTER	-	3		1	écrit sur les ondes	E	01:00	N	
					1	compréhension d'un texte scientifique	E	01:00	N	
					1	écrit sur l'optique géométrique	E	01:00	N	
Neurosciences	David HICKS	-	2		1	QCM	E	01:00	N	
Physico chimie des verres	David MARTEL	-	1		1	écrit	E	01:00	N	
UE 4 - Semestre 1 - PIX, Langues (anglais ou allemand)										
	Sabine ROTHE	6	2							
PIX	Bertrand VILENO	-	1		1	travail sur ordinateur 1 découverte du "PIX"	A	03:00	N	
					1	avancement dans les items	A	03:00	N	
					1	finalisation des items	A	03:00	N	
					1	préparation au niveau de présentation	E	03:00	N	
					10	passage du certificat "PIX" selon niveau	A	03:00	N	
					1	engrangement des premiers points PIX	A	03:00	N	

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Au fil de l'eau : au choix Au fil de l'eau : la même interaction orale ou production écrite que la première, améliorée grâce au feedback critérié et à un travail de remédiation discuté avec l'enseignant. Avec note définitive.	A		N	
					1	Fin de semestre : au choix Fin de semestre : au choix de l'étudiant : interaction orale ou production écrite sur un autre sujet de son choix, évalué à partir d'une grille critériée, avec note définitive.	A		N	
Allemand -S5 licence					0	Mi-semester : production écrite de type synthèse Au plus tard à mi-semester et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant, une production écrite de type synthèse avec note indicative et retour critérié.	A		N	
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N	
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N	
					0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N	
Allemand débutant 1 semestre impair					1	Un oral Un oral au cours du semestre.	O	00:10	N	
					1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre.	E	00:30	N	
Allemand débutant 2 - semestre impair		-								
UE 5 - Semestre 1 - Projet tutoré	David HICKS	6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	présentation orale du projet	O	00:30	N	
					1	appréciation tuteur	A		N	
Semestre 2 - Métiers de l'optique et de la vision, aspects scientifiques, techniques et commerciaux		Nathalie ICHTER	30							
UE 6 - Semestre 2 - Approfondissement pratique		Nathalie ICHTER	6	2						
TP d'optique physique	Nathalie ICHTER	-	1		1	TP focométrie	E	03:00	N	
					1	TP aberrations	E	03:00	N	
					1	TP polarisation	E	03:00	N	
					1	TP interférences	E	03:00	N	
					1	TP diffraction	E	03:00	N	
Optométrie et basse vision	<i>Réouven DERHY</i>	-	1		1	optométrie 2 - basse vision 2	E	00:30	N	
					1	optométrie - basse vision 2	O	00:30	N	
					1	épreuve pratique	A	00:30	N	
Contactologie	David GABAY	-	1		1	contactologie 2	E	00:30	N	
					1	contactologie 2	O	00:30	N	
					1	épreuve pratique	A	00:30	N	
UE 7 - Semestre 2 - Gestion d'entreprise		Remi CLEMENT	6	2						
Marketing	Fabrice REMY	-	3		1	questions cours 1-4	E	00:30	N	
					1	exercices et questions cours 5-8	E	00:45	N	
					1	études de cas marketing - séances 1-10	E	01:20	N	
Ressources humaines	Remi CLEMENT	-	1		1	épreuve sur cours - TD en ressources humaines	E	01:00	N	
Gestion d'entreprise	Remi CLEMENT	-	1		1	partie écrite du business plan concernant ce sujet	A		N	
Aspects juridiques	<i>Gaston SCHEUER</i>	-	1		1	épreuve cours aspects juridiques	E	01:00	N	
UE 8 - Semestre 2 - Business Plan, comptabilité		Didier SPITZER	6	2						
Comptabilité	Didier SPITZER	-	3		1	travail comptable du business plan	A		N	
Rapport business plan	Remi CLEMENT	-	2		1	rapport écrit du business plan	A		N	
Présentation orale BP	Didier SPITZER	-	1		1	présentation orale du business plan	O	00:45	N	
UE 9 - Semestre 2 - Projet professionnel		David GABAY	12	4						
Projet professionnel	David GABAY	-	1		6	rédaction de 5 études de cas	A		N	
					4	présentation et interrogation sur les cas	O	00:30	N	
					2	appréciation de l'employeur	A		N	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- **(D)** La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Optométrie, basse vision	<i>Prescillia BUVAT</i>	-	1		1	TP skiascopie statique	A	01:00	N	
					1	TP skiascopie dynamique	A	01:00	N	
					1	TP masquage	A	01:00	N	
					1	cours 1 H. Azria	E	01:00	N	
					1	cours 2 H. Azria	E	01:00	N	
					1	cours P. Buvat	E	01:00	N	
					1	Basse vision	E	00:30	N	
					1	optométrie	O	00:30	N	
					1	épreuve pratique optométrie	A	00:30	N	
Contactologie	<i>Sonia COMBARIZA</i>	9	3							
Contactologie	<i>Sonia COMBARIZA</i>	-	1		1	TP Biométrie biomicroscope	A	01:00	N	
					1	TD noté	E	01:00	N	
					1	cours 1 S. Combariza	E	00:30	N	
					1	cours 2 S. Combariza	E	00:30	N	
					1	épreuve pratique contactologie	A	00:30	N	
					1	cours 3 S. Combariza	E	01:00	N	
					1	QCM 1	E	01:00	N	
					1	QCM 2	E	01:00	N	
					1	QCM 3	E	01:00	N	
Optique et vision	Nathalie ICHTER	6	2							
Optique physique	Nathalie ICHTER	-	1		1	propagation des ondes	E	01:00	N	
					1	étude d'un article scientifique	E	01:00	N	
					1	optique géométrique	E	01:00	N	
TP d'Optique	Nathalie ICHTER	-	1		1	rapport focométrie	A	03:00	N	
					1	rapport aberrations	A	03:00	N	
					1	rapport polarisation	A	03:00	N	
					1	rapport interférences	A	03:00	N	
					1	rapport diffraction	A	03:00	N	
Neurosciences	David HICKS	-	1		1	QCM neurosciences	E	01:00	N	
PIX, langues	Bertrand VILENO	6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	engrenement des premiers points PIX	A	03:00	N	
					1	avancement dans les items	A	03:00	N	
					1	finalisation des items	A	03:00	N	
					1	préparation au niveau de présentation	E	03:00	N	
					10	passage du certificat "PIX" selon niveau	A	03:00	N	
Langues	Emel HAUTEVILLE	-	1		1	notes selon évaluation 1 CRL	E	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 2 CRL	O	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 3 CRL	A	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 4 CRL	E	03:00	N	
					1	bilan évaluation type CLES	A	03:00	N	
Projet tutoré		6	2							
Projet tutoré	Priscillia BUVAT	-	1		4	rapport écrit	A		N	
					1	présentation	O	00:30	N	
					1	évaluation tuteur	A		N	
Gestion d'entreprise		6	2		1	partie gestion du business plan	A		N	
Marketing	Delphine STRAËBLER	-	3		1	questions cours 1-4	E	00:30	N	
					1	exercices et questions cours 5-8	E	00:45	N	
					1	études de cas marketing - séances 1-10	E	01:20	N	
Ressources humaines	Nathalie BOULAY	-	1		1	questions cours RH	E	01:00	N	
Gestion d'entreprise	Annie LORRAIN	-	1		1	partie écrite du business plan associée au sujet	A		N	
Aspects juridiques	Karine SERFATI	-	1		1	questions cours aspects juridiques	E	01:00	N	
Business Plan, comptabilité		6	2							
Comptabilité	Annie LORRAIN	-	2		1	partie comptable du business plan	A		N	
Rapport business plan	Annie LORRAIN	-	3		1	rapport du business plan autre comptabilité	A		N	
Présentation orale BP	Delphine STRAËBLER	-	1		1	présentation orale du BP	O	00:45	N	
Projet professionnel		12	4							
Projet professionnel	Priscillia BUVAT	-	1		2	appréciation de l'employeur	A		N	
					4	présentation et réponses jury pro	O	01:00	N	
					6	rapport de 5 cas rencontrés au cours de l'année	A		N	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- **(D)** La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Optométrie, basse vision	<i>Prescillia BUVAT</i>	-	1		1	TP skiascopie statique	A	01:00	N	
					1	TP skiascopie dynamique	A	01:00	N	
					1	TP masquage	A	01:00	N	
					1	cours 1 H. Azria	E	01:00	N	
					1	cours 2 H. Azria	E	01:00	N	
					1	cours P. Buvat	E	01:00	N	
					1	Basse vision	E	00:30	N	
					1	optométrie	O	00:30	N	
					1	épreuve pratique optométrie	A	00:30	N	
Contactologie	<i>Sonia COMBARIZA</i>	9	3							
Contactologie	<i>Sonia COMBARIZA</i>	-	1		1	TP Biométrie biomicroscope	A	01:00	N	
					1	TD noté	E	01:00	N	
					1	cours 1 S. Combariza	E	00:30	N	
					1	cours 2 S. Combariza	E	00:30	N	
					1	épreuve pratique contactologie	A	00:30	N	
					1	cours 3 S. Combariza	E	01:00	N	
					1	QCM 1	E	01:00	N	
					1	QCM 2	E	01:00	N	
					1	QCM 3	E	01:00	N	
Optique et vision	Nathalie ICHTER	6	2							
Optique physique	Nathalie ICHTER	-	1		1	propagation des ondes	E	01:00	N	
					1	étude d'un article scientifique	E	01:00	N	
					1	optique géométrique	E	01:00	N	
TP d'Optique	Nathalie ICHTER	-	1		1	rapport focométrie	A	03:00	N	
					1	rapport aberrations	A	03:00	N	
					1	rapport polarisation	A	03:00	N	
					1	rapport interférences	A	03:00	N	
					1	rapport diffraction	A	03:00	N	
Neurosciences	David HICKS	-	1		1	QCM neurosciences	E	01:00	N	
PIX, langues	Bertrand VILENO	6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	engrenement des premiers points PIX	A	03:00	N	
					1	avancement dans les items	A	03:00	N	
					1	finalisation des items	A	03:00	N	
					1	préparation au niveau de présentation	E	03:00	N	
					10	passage du certificat "PIX" selon niveau	A	03:00	N	
Langues	Emel HAUTEVILLE	-	1		1	notes selon évaluation 1 CRL	E	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 2 CRL	O	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 3 CRL	A	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 4 CRL	E	03:00	N	
					1	bilan évaluation type CLES	A	03:00	N	
Projet tutoré		6	2							
Projet tutoré	Priscillia BUVAT	-	1		4	rapport écrit	A		N	
					1	présentation	O	00:30	N	
					1	évaluation tuteur	A		N	
Gestion d'entreprise		6	2		1	partie gestion du business plan	A		N	
Marketing	Delphine STRAËBLER	-	3		1	questions cours 1-4	E	00:30	N	
					1	exercices et questions cours 5-8	E	00:45	N	
					1	études de cas marketing - séances 1-10	E	01:20	N	
Ressources humaines	Nathalie BOULAY	-	1		1	questions cours RH	E	01:00	N	
Gestion d'entreprise	Annie LORRAIN	-	1		1	partie écrite du business plan associée au sujet	A		N	
Aspects juridiques	Karine SERFATI	-	1		1	questions cours aspects juridiques	E	01:00	N	
Business Plan, comptabilité		6	2							
Comptabilité	Annie LORRAIN	-	2		1	partie comptable du business plan	A		N	
Rapport business plan	Annie LORRAIN	-	3		1	rapport du business plan autre comptabilité	A		N	
Présentation orale BP	Delphine STRAËBLER	-	1		1	présentation orale du BP	O	00:45	N	
Projet professionnel		12	4							
Projet professionnel	Priscillia BUVAT	-	1		2	appréciation de l'employeur	A		N	
					4	présentation et réponses jury pro	O	01:00	N	
					6	rapport de 5 cas rencontrés au cours de l'année	A		N	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- **(D)** La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Optométrie, basse vision	<i>Prescillia BUVAT</i>	-	1		1	TP skiascopie statique	A	01:00	N	
					1	TP skiascopie dynamique	A	01:00	N	
					1	TP masquage	A	01:00	N	
					1	cours 1 H. Azria	E	01:00	N	
					1	cours 2 H. Azria	E	01:00	N	
					1	cours P. Buvat	E	01:00	N	
					1	Basse vision	E	00:30	N	
					1	optométrie	O	00:30	N	
					1	épreuve pratique optométrie	A	00:30	N	
Contactologie	<i>Sonia COMBARIZA</i>	9	3							
Contactologie	<i>Sonia COMBARIZA</i>	-	1		1	TP Biométrie biomicroscope	A	01:00	N	
					1	TD noté	E	01:00	N	
					1	cours 1 S. Combariza	E	00:30	N	
					1	cours 2 S. Combariza	E	00:30	N	
					1	épreuve pratique contactologie	A	00:30	N	
					1	cours 3 S. Combariza	E	01:00	N	
					1	QCM 1	E	01:00	N	
					1	QCM 2	E	01:00	N	
					1	QCM 3	E	01:00	N	
Optique et vision	<i>Nathalie ICHTER</i>	6	2							
Optique physique	<i>Nathalie ICHTER</i>	-	1		1	propagation des ondes	E	01:00	N	
					1	étude d'un article scientifique	E	01:00	N	
					1	optique géométrique	E	01:00	N	
TP d'Optique	<i>Nathalie ICHTER</i>	-	1		1	rapport focométrie	A	03:00	N	
					1	rapport aberrations	A	03:00	N	
					1	rapport polarisation	A	03:00	N	
					1	rapport interférences	A	03:00	N	
					1	rapport diffraction	A	03:00	N	
Neurosciences	<i>David HICKS</i>	-	1		1	QCM neurosciences	E	01:00	N	
PIX, langues	<i>Bertrand VILENO</i>	6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	engrenement des premiers points PIX	A	03:00	N	
					1	avancement dans les items	A	03:00	N	
					1	finalisation des items	A	03:00	N	
					1	préparation au niveau de présentation	E	03:00	N	
					10	passage du certificat "PIX" selon niveau	A	03:00	N	
Langues	Emel HAUTEVILLE	-	1		1	notes selon évaluation 1 CRL	E	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 2 CRL	O	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 3 CRL	A	03:00	N	
					1	notes selon évaluation 4 CRL	E	03:00	N	
					1	bilan évaluation type CLES	A	03:00	N	
Projet tutoré		6	2							
Projet tutoré	Priscillia BUVAT	-	1		4	rapport écrit	A		N	
					1	présentation	O	00:30	N	
					1	évaluation tuteur	A		N	
Gestion d'entreprise		6	2		1	partie gestion du business plan	A		N	
Marketing	Delphine STRAËBLER	-	3		1	questions cours 1-4	E	00:30	N	
					1	exercices et questions cours 5-8	E	00:45	N	
					1	études de cas marketing - séances 1-10	E	01:20	N	
Ressources humaines	Nathalie BOULAY	-	1		1	questions cours RH	E	01:00	N	
Gestion d'entreprise	Annie LORRAIN	-	1		1	partie écrite du business plan associée au sujet	A		N	
Aspects juridiques	Karine SERFATI	-	1		1	questions cours aspects juridiques	E	01:00	N	
Business Plan, comptabilité		6	2							
Comptabilité	Annie LORRAIN	-	2		1	partie comptable du business plan	A		N	
Rapport business plan	Annie LORRAIN	-	3		1	rapport du business plan autre comptabilité	A		N	
Présentation orale BP	Delphine STRAËBLER	-	1		1	présentation orale du BP	O	00:45	N	
Projet professionnel		12	4							
Projet professionnel	Priscillia BUVAT	-	1		2	appréciation de l'employeur	A		N	
					4	présentation et réponses jury pro	O	01:00	N	
					6	rapport de 5 cas rencontrés au cours de l'année	A		N	

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Compensation en licence professionnelle

La formation inclut un bloc de compétences, constitué de l'ensemble Projet tutoré et Stage à savoir les UE6 + UE7.

- (D) Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Motif de la dérogation : MOTIFS A REMPLACER

La deuxième condition, bien qu'elle ne soit plus obligatoire dans les textes nationaux est justifiée par le fait que le diplôme est fortement professionnalisant et que les UE6 et 7 sont celles dont les compétences professionnelles sont les plus importantes. Pour licence Profesionalisante et pour éviter (A) une réussite possible sans les compétences exigées par les 2 EUs (Projet et Stage), l'équipe pédagogique a décidé de mettre l'accent sur cette partie professionnalisante (Projet+Stage) et maintient la règle suivante pour réussir le diplôme il faut que la moyenne projet tuteuré+ stage soit supérieure à 10/20

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	
											Semestre 1 - Licence professionnelle PPO
UE 1 - Compétences transversales 1											
Anglais- L pro S5		-	-		0	A mi-semestre au plus tard : au choix A mi-semestre au plus tard : au choix de l'étudiant, interaction orale ou production écrite sur un sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critériée, avec note indicative.	A			N	
					1	Au fil de l'eau : au choix Au fil de l'eau : la même interaction orale ou production écrite que la première, améliorée grâce au feedback critérié et à un travail de remédiation discuté avec l'enseignant. Avec note définitive.	A			N	
					1	Fin de semestre : au choix Fin de semestre : au choix de l'étudiant : interaction orale ou production écrite sur un autre sujet de son choix, évalué à partir d'une grille critériée, avec note définitive.	A			N	
Démarche et gestion de projet	Didier GUY	-	1		1	Contrôle (gestion de projet)	E	01:00	N		
					1	Dossier (Démarche de projet)	A		N		
Conception inventive	Amadou COULIBALY	-	0.5		1	Dossier	A		N		
UE 2 - Compétences de base											
Méthodologie de conception	Bertrand ROSE	-	1		0.5	Contrôle	E	01:00	N		
					0.5	Note de TP moyenne des notes	A		N		
Métrologie et qualité	Mohamed Amir KESKES	-	1		1	Contrôle	E	01:00	N		
Conception des produits électromécaniques	Roger DUMONT	-	1		1	Dossier+Note TPs La note de TP est la moyenne des notes	A		N		
Industrialisation des produits et procédés de fabrication	Remy HOUSSIN	-	2		1	Contrôle 2	E	01:00	N		
					1	Contrôle	E	01:00	N		

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 3 - Conception de produit, d'outillage et de mécanisme		9	3							
Conception des outillages - Méthode de travail universitaire		-	2		1	contrôle	E	01:00	N	
					1	Note TP moyenne des notes	A		N	
CAO	Joël FRITSCH	-	2		0.66	Dossier	A		N	
					0.33	Note de TP moyenne des notes	A	04:00	N	
Conception des mécanismes	Didier GUY	-	1		0.5	Note de TP La note finale est = max (épreuve écrite terminale ; 0,5 épreuve écrite terminale+ 0,5 note TP).	A		N	
					0.5	Epreuve écrite terminale La note finale est = max (épreuve écrite terminale ; 0,5 épreuve écrite terminale+ 0,5 note TP).	E	02:00	O	
UE 4 - Prototypage et procédés de mise en œuvre		6	2							
Prototypage-fabrication rapide	Daniel HAESSIG	-	1.5		0.75	Présentation	A	00:15	N	
					0.75	Note de TP moyenne des notes	A		N	
Mise en œuvre des procédés spécifiques (matières composites)	Christophe VILLAR	-	1.5		1	Contrôle	E	03:00	N	
					1	Note de TP moyenne des notes	A		N	
Semestre 2 - Licence professionnelle PPO		30			10	moyenne de 3 UEe	A		N	
UE 5 - Compétences transversales		6	2							
Management	Laurent OBERLE	-	1		1	Dossier	A		N	
Communication	Francois JOLLY	-	1		1	Contrôle	E	01:00	N	
Conception créative et Propriété intellectuelle	Amadou COULIBALY	-	1		1	Projet	A		N	
Chaîne numérique-Usine 4.0	Amadou COULIBALY	-	1		1	Dossier	A		N	
UE 6 - Projet		6	2							
Projet tutoré		-	1		1	rapport+ soutenance+travail	A		N	
UE 7 - Stage		18	6							
Stage en entreprise		-	5		5	Soutenance+travail + Rapport	A		N	
Préparation et valorisation de stage	Dominique GRAMPP	-	1		1	Dossier	A		N	

Responsable(s) : Isabelle Rossini

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Compensation en licence professionnelle

La formation comprend un bloc de compétence, constitué de l'ensemble Projet tuteuré (UE7) et Stage (UE8).

- (D) Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Motif de la dérogation : La deuxième condition, bien qu'elle ne soit plus obligatoire dans les textes nationaux, est justifiée par le fait que le diplôme est fortement professionnalisant et que les UE7 et 8 sont celles dont les compétences professionnelles sont les plus importantes.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 5 - Compétences fondamentales pour la physique nucléaire	Olivier DORVAUX	6	2							
Bases de mathématiques	Benoit GALL	-	0.5		1	Ecrit 1	E	01:00	N	
Physique atomique	Isabelle ROSSINI	-	1.5		1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					2	Ecrit 2	E	01:30	N	
Physique nucléaire	Olivier DORVAUX	-	2		1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					2	Ecrit 2	E	01:30	N	
TP de physique nucléaire	Isabelle ROSSINI	-	2		1	Rapports de TP 6 rapports de TP (même %)	A		N	
UE 2 - Semestre 5 - Compétences en détection des rayonnements ionisants	Marc ROUSSEAU	6	2							
Électronique nucléaire	Marc ROUSSEAU	-	1.5		1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
Physique des détecteurs et interaction rayonnement matière	Marc ROUSSEAU	-	2.5		1	Ecrit 2 Physique des détecteurs (CC1) Marc Rousseau	E	01:00	N	
					1	Ecrit 3 Physique des détecteurs (CC2) Marc Rousseau	E	01:00	N	
					1	Ecrit 1 Interaction rayonnement matière Nicolas Arbor	E	01:00	N	
TP détecteurs + électronique nucléaire	Mohamad MOUKADDAM	-	2		1	Rapports de TP électronique 2 rapports de TP (même %) ; Marc Rousseau	A		N	
					2	Rapports de TP détecteurs 3 rapports de TP (20%, 30%, 50%) ; Mohamad Moukaddam et Lu Liu	A		N	
UE 3 - Semestre 5 - Compétences en radioprotection et gestion des déchets nucléaires	Abdelmjid NOURREDDINE	6	2							
Radioprotection et Conférences d'expertise	Abdelmjid NOURREDDINE	-	2		1	Ecrit 1	E	01:30	N	
					1	Ecrit 2	E	01:30	N	
Gestion des déchets nucléaires	Isabelle ROSSINI	-	0.5		1	Ecrit	E	01:00	N	
Qualité et sûreté nucléaire	Richard NUEZ	-	0.5		1	Ecrit	E	01:00	N	
Radiochimie	Quentin RAFFY	-	1		1	Ecrit	E	01:00	N	
Principe des réacteurs	Benoit GALL	-	1		1	Ecrit	E	00:45	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.6	Rapports de TP Radioprotection 3 rapports TP réalisés au Ramses (mêmes %) : Addil Sellam	A		N	
UE 4 - Semestre 4 - Compétences en acquisition et traitement des données	Danielle RAISER	6	2							
Traitement statistique des données	Nicolas ARBOR	-	2		1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					2	Ecrit 2	E	01:30	N	
Traitement informatique de données scientifiques	Danielle RAISER	-	1		1	4 TP notés (même %)	A		N	
TP Labview	<i>Christophe HOFFMANN</i>	-	1		1	1 TP noté	A		N	
TP simulation numérique	Mohamad MOUKADDAM	-	2		1	1 épreuve pratique (TP MCNP) Mohamad Moukaddam	A		N	
					1	1 épreuve pratique (TP GATE) Nicolas Arbor	A		N	
1 UE au choix		-								
UE 5 a - Semestre 5 - Compétences en ingénierie des réacteurs et en démantèlement (Choix 1)	Benoit GALL	6	2							
Physique des réacteurs nucléaires	Benoit GALL	-	1.5		1	Ecrit	E	00:45	N	
Démantèlement d'installations nucléaires	Benoit GALL	-	1.5		1	Ecrit Benoît Gall et Addil Sellam	E	01:30	N	
Bases de thermique appliquée aux réacteurs	<i>Benoît QUARTIER</i>	-	1.5		1	Ecrit	E	01:30	N	
TP Réacteur + ionisation	Benoit GALL	-	1.5		1	2 épreuves pratiques 2 séances de TP réalisées sur le site de Fessenheim, encadrées par B. Gall, R. Nuez et I. Rossini et un formateur EDF	A		N	
					0.5	1 épreuve pratique 1 séance de TP réalisée chez Aérial encadrée par Florent Kuntz	A		N	
UE 5 b - Semestre 5 - Compétences en dosimétrie, imagerie et radioprotection médicales (Choix 2)	Nicolas ARBOR	6	2							
Radioprotection en milieu médical	<i>Jérôme SCHMITT</i>	-	1.5		1.5	Ecrit 1	E	01:30	N	
					1	contrôle continu (2 QCM)	A	01:00	N	
Imagerie médicale nucléaire et dosimétrie	<i>Jérôme SCHMITT</i>	-	1.5		1	Ecrit	E	02:00	N	
Radiothérapie	<i>Florence ARBOR et al</i>	-	1.5		1	Ecrit	E	01:00	N	
TP radioprotection en milieu médical et cyclotron	<i>Marc ROUSSEAU et al</i>	-	1.5		1	1 rapport TP cyclotron TP PRECY (Marc Rousseau)	A		N	
					2	2 TP notés et une étude de cas TP Radioprotection et dosimétrie	A		N	
Semestre 6		30								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Anglais- L pro semestre pair		-			1	Présentation orale individuelle ou à deux durée variable selon le niveau des étudiants (de 4' à 10'), avec note.	O	00:10	N	
					1	Evaluation au fil de l'eau du parcours, du travail avec note	A		N	
Radioprotection en milieu médical	<i>Jérôme SCHMITT</i>	-	1.5		1.5	Ecrit 1	E	01:30	N	
					1	contrôle continu (2 QCM)	A	01:00	N	
Imagerie médicale nucléaire et dosimétrie	<i>Jérôme SCHMITT</i>	-	1.5		1	Ecrit	E	02:00	N	
Physique des réacteurs nucléaires	Benoit GALL	-	1.5		1	Ecrit	E	00:45	N	
Démantèlement d'installations nucléaires	Benoit GALL	-	1.5		1	Ecrit Benoit Gall et Addil Sellam	E	01:30	N	
Thermique approfondie des réacteurs	<i>Benoit QUARTIER</i>	-	1.5		1	Ecrit	E	01:30	N	
Chimie du cycle	Quentin RAFFY	-	1.5		1	Ecrit	E	01:00	N	
Traceurs radioactifs	<i>Ali OUADI</i>	-	1.5		1	Ecrit	E	01:00	N	
UE 7 - Semestre 6 - Projet tuteuré	Benoit GALL	6	2							
Projet personnel étudiant	Benoit GALL	-	3		2	Rapport écrit	A		N	
					1	Présentation orale	O	00:30	N	
Projet professionnel étudiant de valorisation des compétences et de méthodologie du travail	Isabelle ROSSINI	-	1		1	Présentation orale (Méthodologie du travail)	O	00:10	N	
					1	Rapport écrit (Méthodologie du travail)	A		N	
					2	Ecrit (Valorisation des compétences)	E	01:00	N	
Travail encadré de recherche en radioprotection	Mohamad MOUKADDAM	-	2		1	Rapport écrit	A		N	
					1	Présentation orale	O	00:30	N	
UE 8 - Semestre 6 - Stage	Isabelle ROSSINI	18	6							
Stage	Isabelle ROSSINI	-	18		1	Rapport écrit	A		N	
					1	Présentation orale	O	00:30	N	
					2	Evaluation du travail (maître de stage)	A		N	

Document Inter Médiaire

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de physique et ingénierie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 24/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Master 1 - Agrégation de sciences physiques - option physique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Formulation de matériaux et fonctionnalisation de surfaces (FMFS)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Génie industriel parcours Conception et ergonomie (GICE)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Génie industriel parcours Production industrielle (GIPI)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - International Master on Polymer Science (IM-PolyS)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Mécanique numérique en ingénierie (MNI) - Computational engineering	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Mécatronique et énergie (ME)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Modélisation numérique avancée avec UE à choix génie civil	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Modélisation numérique avancée avec UE à choix mécanique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 Physique - Tronc commun (TC)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences et génie des matériaux (SGM)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Systèmes microélectroniques (SME)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 12

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.	Dérogations : 1
<p>Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables</p> <ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) <p>A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés</p> <p>L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.</p>	Dérogations : 12
L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.	Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

Additionnels : 1

<p>L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.</p>	
<p>La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.</p>	Dérogations : 0
<p>L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.</p>	Dérogations : 0
<p>Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master. La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités. Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.</p>	

Validation d'acquis

<p>Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.</p>	Dérogations : 0
--	-----------------

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.	
--	--

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Déroghations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Déroghations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroghations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Déroghations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroghations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Déroghations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Déroghations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - Agrégation de sciences physiques - option physique		
UE 1 - Semestre 1 - Quantum mechanics and statistical mechanics		9	4																
Quantum mechanics	Rodolfo JALABERT	-	1		1.5	Quantum Mechanics: written exam	E	02:00	CT			1.5	Quantum Mechanics: written exam	E	02:00				
					0.5	Quantum Mechanics: oral exam	O	00:20	CT		0.5	Quantum Mechanics: oral exam	O	00:20					
Statistical mechanics	Thierry CHARITAT	-	1		1.5	Statistical Mechanics: written exam	E	02:00	CT			1.5	Statistical Mechanics: written exam	E	02:00				
					0.5	Statistical Mechanics: oral exam	O	00:20	CT		0.5	Statistical Mechanics: oral exam	O	00:20					
UE 2 - Semestre 1 - Socles disciplinaires chimie 1		6	2																
Cinétique et équilibres chimiques	Claire LOUBAT-HUGEL	-	1		1	écrit	E	00:45											
					2	écrit	E	01:30											
Chimie organique	Nathalie LUDWIG	-	1		1	écrit	E	00:45											
					2	écrit	E	01:30											
UE 3 - Semestre 1 - Socles disciplinaires physique		6	2																
Électromagnétisme & optique	Yannick HINSCH BERGER	-	1		2	Ecrit	E	01:00	CC		0								
					1	Ecrit	E	00:30	CC		0								
Mécanique et relativité	Jérôme COMBET	-	1		2	Ecrit	E	01:00	CC		0								
					1	Ecrit	E	00:30	CC		0								
UE 4 - Semestre 1 - Mécanique des milieux continus		3	1																
Mécanique des milieux continus	Fabrice THALMANN	-	1		1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00				
UE 5 - Semestre 1 Enseignement et apprentissage des sciences physiques (niveau 1)		3	1																
Enseignement et apprentissage des sciences physiques (niveau 1)	Pierre NASS	-	1		1	rapport tuteur stage	A		CC		0	1	report rapport tuteur stage	A					
UE 6 - Semestre 1 - Option (1 matière au choix)		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
General relativity	Paul-Antoine HERVIEUX	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Project	Dominique AUBERT	-	1		1	Supervisor mark	A				0	1	Supervisor mark	A					
					1	Oral exam	O	00:40	CT			1	Oral exam	O	00:40				
Soft condensed matter	Mounir MAALOUM	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Photonics for quantum science and technology	Shannon Mark WHITLOCK	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Current research in physics	Aurélië HOURLIE R-FARGETTE	-	1		1	Oral presentation	O	00:15	CT			1	Oral presentation	O	00:15				
Advanced quantum mechanics	Thierry PRADIER	-	1		1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00				
UE facultative (au-delà de 30 ECTS validés) - Bases de mécanique quantique et physique statistique	Dominique AUBERT		3																
Bases de mécanique quantique	Marianne DUFOUR	-			1	Validée si assiduité	A		CC		0	1	Validée si assiduité	A					
Bases de physique statistique	Guillaume WEICK	-			1	Validée si assiduité	A		CC		0	1	Validée si assiduité	A					
Semestre 2 - Agrégation de sciences physiques - option physique			30																
UE 1 - Semestre 2 - Nuclear physics and elementary particles - Solid state physics	Stephane BERCIAUD	9	3		1	Oral exam L'oral porte sur l'une ou l'autre des 2 matières de l'UE par un tirage au sort connu juste avant l'épreuve pour chaque étudiant.	O	00:20	CT			1	Oral exam L'oral porte sur l'une ou l'autre des 2 matières de l'UE par un tirage au sort connu juste avant l'épreuve pour chaque étudiant.	O	00:20				
Nuclear physics and elementary particles	Auguste BESSON	-	1		0.5	Nuclear physics	E	01:30	CT			0.5	Nuclear physics	E	01:30				
					0.5	Elementary particles	E	01:30	CT			0.5	Elementary particles	E	01:30				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Solid state physics	Stephane BERCIAUD	-
UE 2 - Semestre 2 - Informatique pour la physique		3	1																
Informatique pour la physique	François FRAS	-	1		1	Moyenne rapports	A		CC		0	1	Report moyenne rapports	A					
UE 3 - Semestre 2 - Stage d'observation et apprentissage des sciences physiques (niveau 2)		3	1																
Enseignement et apprentissage des Sciences physiques	Pierre NASS	-	1		1	rapport tuteur du stage	A		CC		0	1	report rapport tuteur stage	A					
UE 4 - Semestre 2 - Socles disciplinaires chimie 2	Nathalie LUDWIG	6	2																
Electrochimie	Frederic MELIN	-	1		1	oral	O	00:30											
					2	écrit	E	01:30											
Thermochimie et cristallographie	Nathalie LUDWIG	-	1		1	écrit	E	00:45											
					2	écrit	E	01:30											
Chimie Expérimentale 2 Prépa CAPES PC	Nathalie LUDWIG	-	1		1	Production à rendre	A												
UE 5 - Semestre 2 - Préparation aux épreuves de physique de l'agrégation		6	2																
TP Montages	Yannick HINSCH BERGER	-	1		1	Moyenne rapports de TP	A		CC		0	1	Report moyenne rapports de TP	A					
Préparation aux concours		-	0.5		0.5	Oral Préparation aux concours	O	00:15	CT			0.5	Oral Préparation aux concours	O	00:15				
Préparations aux épreuves écrites de physique	Thierry CHARITAT	-	0.5		0.5	Oral préparations aux écrits	O	00:15	CT			0.5	Oral préparations aux écrits	O	00:15				
UE 6 - Semestre 2 - Optique physique		3	1																
Optique physique	François FRAS	-	1		1	Ecrit optique physique	E	01:00	CT			1	Ecrit optique physique	E	01:00				
UE 7 - Semestre 2 - Optional	Dominique AUBERT	3																	
Voluntary internship		-			0	Auto-evaluation	A		CC		0								

Responsable(s) : Dominique Berling, Ioan-Ovidiu Ersen

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - Sciences et génie des matériaux (tronc commun)		
UE 1 - Semestre 1 - Identification et caractérisation des matériaux																			
Matériaux - introduction	Sylvie FERLAY-C HARITAT	-	1		1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
Structure et diffraction	Richard WELTER	-	1		1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
UE 2 - Semestre 1 - Propriétés électroniques et dynamiques des matériaux																			
Propriétés électroniques et dynamiques des matériaux	Philippe TUREK	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
UE 3 - Semestre 1 - TP physique et initiation salle blanche																			
TP physique et salle blanche	Silviu-Mihail COLIS	-	1		1	controle continu et présentation	A		CC		0	1	controle continu et présentation	A					
UE 4 - Semestre 1 - UE obligatoires à choix (5 au choix)																			
Physique statistique	Jean FARAGO	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
Mécanique quantique	Emmanuel FROMAGER	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
Nanomatériaux	Ioan-Ovidiu ERSEN	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
Composites	Nadia BAHLOULI	-	1		2	écrit final	E	02:00	CT			2	écrit final	E	02:00				
					1	projet informatique	A		CC	0	1	projet informatique	A						
Chimie organique	Nicolas GIUSEPPONE	-			1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
Chimie inorganique	Marine DESAGE-EL MURR	-	1		1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
Rheology	Rene MULLER	-	1		1	Final written exam	E	01:30	CT			1	Final written exam	E	01:30				
Polymer science	Jérôme COMBET	-	1		1	Final written exam	E	01:00	CT			1	Final written exam	E	01:00				
Semestre 2 - Formulation de matériaux et fonctionnalisation de surfaces (FMFS) - Dispensé à l'UHA																			

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 2 - FMFS - Dispensé à l'UHA		-

Document intermédiaire

Responsable(s) : Joao Pedro De Magalhaes Correia, Bertrand Rose

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - GICE		30																	
UE 1 - Semestre 1 - Matériaux et construction mécanique		3	1																
Matériaux et construction mécanique	Anne RUBIN	-	1		1	Ecrit	E	01:00	CC			1	Ecrit	E	01:00				
					1	Contrôle Continu de TP	A		CC	0	1	Contrôle Continu de TP	A						
UE 2 - Semestre 1 - Initiation à la recherche		3	1																
Initiation à la recherche	Michal KOZDERKA	-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
UE 3 - Semestre 1 - Ergonomie et sécurité		3	1																
Ergonomie et sécurité	Bertrand ROSE	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 4 - Semestre 1 - Technologie mécanique		3	1																
Technologie mécanique	Joël FRITSCH	-	1		1	Travaux pratiques	A		CC	0	1	Travaux pratiques	A						
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC		1	Evaluation écrite	E	01:00					
UE 5 - Semestre 1 - LV1		3	1																
Anglais - S1 Master		-			2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
UE 6 - Semestre 1 - Economie d'entreprise et global sourcing		3	1																
Economie d'entreprise et global sourcing	Dominique GRAMPP	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 7 - Semestre 1 - Gestion de projet		3	1																
Gestion de projet	Dominique GRAMPP	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:30	CC										
UE 8 - Semestre 1 - Libre (1 au choix)		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Libre		-
Entreprenariat	Sebti El Hassania	-	1		1	Evaluation orale	O	00:20	CC			1	Dossier	A					
					1	Dossier Dossier à réaliser au fil des séances.	A		CC										
UE 9 - Semestre 1 - Mécanique du solide		3	1																
Mécanique du solide	Siham TOUCHAL	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	CC			1	Ecrit	E	01:00				
					1	Ecrit 2	E	01:00	CC										
UE 10 - Semestre 1 - Physiologie de l'appareil locomoteur		3	1																
Physiologie de l'appareil locomoteur	Nicolas BOURDET	-	1		1	Soutenance	O	00:20	CC			1	Soutenance	O	00:20				
					1	Ecrit	E	01:00	CC	0	1	Ecrit	E	01:00					
Semestre 2 - GICE		30																	
UE 1 – Semestre 2 - Certifications ISO/IATF		3	1																
Certifications ISO/IATF	Dominique GRAMPP	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 2 – Semestre 2 - Projet 1		3	1																
Projet 1	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		1	Evaluation orale	O	00:20	CC			1	Dossier	A					
					1	Dossier	A		CC										
UE 3 – Semestre 2 - Informatique appliquée et C2i ingénieur		3	1																
Informatique appliquée et C2i ingénieur	Pierre-Paul ZEIL	-	1		1	Rapport de travaux pratiques	A		CC			1	Rapport de travaux pratiques	A					
					1	Travaux pratiques Info appliquée	A		CC	0	1	Travaux pratiques Info appliquée	A						
UE 4 - Semestre 2 - Management du numérique et PLM		3	1																
Management du numérique et PLM	Joël FRITSCH	-	1		1	CC de TP Management du numérique	A		CC			1	Epreuve Ecrite	E	01:00				
					1	CC de PLM	A		CC										
					1	Epreuve Terminale	E	01:00	CT										
UE 5 – Semestre 2 - Techniques d'expression professionnelle		3	1																
Techniques d'expression professionnelle	Francois JOLLY	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Travaux pratiques	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 6 - Semestre 2 - Mécanique des milieux continus		3	1																
Mécanique des milieux continus	Said AHZI	-	1		1	Ecrit 1	E	01:00	CC			1	Ecrit	E	01:00				
					1	Ecrit 2	E	01:00	CC										
UE 7 - Semestre 2 - Calcul des structures		3	1																
Calcul des structures	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		1	Ecrit	E	01:00	CC			1	Ecrit	E	01:00				
					3	Rapports de TP	A		CC		0	3	Rapports de TP	A					
UE 8 - Semestre 2 - Expérimentations mécaniques		3	1																
Expérimentations mécaniques	Nadia BAHLOULI	-	1		1	Contrôle Continu de TP	A		CC		0	1	Contrôle Continu de TP	A					
UE 9 - Semestre 2 - Conception et technologie d'interfaces mécaniques Homme / matériel		3	1																
Conception et technologie d'interfaces mécaniques Homme/Matériel	Didier GUY	-	1		1	Dossier	A		CC			1	Epreuve Ecrite	E	02:00				
					2	Contrôle continu de TP	A		CC										
UE 10 – Semestre 2 - Libre (1 au choix)		3	1																
Méthodes de production	Michal KOZDERKA	-	1		1	Travaux pratiques	A		CC		0	1	Travaux pratiques	A					
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
Commissioning	Nathalie Theis Febvre	-	1		2	Evaluation écrite	E	01:00	CC			2	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Dossier	A		CC			1	Evaluation orale	O	00:20				

Document Intermediaire

Responsable(s) : Bertrand Rose, Dominique Grampp

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - GIPI																			
UE 1 - Semestre 1 - Matériaux et construction mécanique		3	1																
Matériaux et construction mécanique	Anne RUBIN	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation Travaux dirigés	A		CC										
UE 2 - Semestre 1 - Initiation à la recherche		3	1																
Initiation à la recherche	Michal KOZDERKA	-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
UE 3 - Semestre 1 - Ergonomie et sécurité		3	1																
Ergonomie et sécurité	Bertrand ROSE	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 4 - Semestre 1 - Technologie mécanique		3	1																
Technologie mécanique	Joël FRITSCH	-	1		1	Travaux pratiques	A		CC	0		1	Travaux pratiques	A					
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
UE 5 - Semestre 1 - LV1		3	1																
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
UE 6 - Semestre 1 - Economie d'entreprise et global sourcing		3	1																
Economie d'entreprise et global sourcing	Dominique GRAMPP	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 7 - Semestre 1 - Gestion de projet		3	1																
Gestion de projet	Dominique GRAMPP	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:30	CC										
UE 8 - Semestre 1 - Libre (1 au choix)		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Libre		-
Entreprenariat	Sebti El Hassania	-	1		1	Evaluation orale	O	00:20	CC			1	Dossier	A					
					1	Dossier Dossier à réaliser au fil des séances.	A		CC										
UE 9 - Semestre 1 - Amélioration continue		3	1																
Amélioration continue	Benjamin KREYENBIHLER	-	1		1	Rapport de travaux pratiques	A		CC			1	Evaluation écrite	E	00:30				
					1	Evaluation écrite	E	00:30	CC										
UE 10 - Semestre 1 - Organisation et gestion de la production		3	1																
Organisation et gestion de la production	Remy HOUSSIN	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
Semestre 2 - GIPI		30																	
UE 1 – Semestre 2 - Certifications ISO/IATF		3	1																
Certifications ISO/IATF	Dominique GRAMPP	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 2 – Semestre 2 - Projet 1		3	1																
Projet 1	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		1	Evaluation orale	O	00:20	CC			1	Dossier	A					
					1	Dossier	A		CC										
UE 3 – Semestre 2 - Informatique appliquée et C2i ingénieur		3	1																
Informatique appliquée et C2i ingénieur	Pierre-Paul ZEIL	-	1		1	Rapport de travaux pratiques	A		CC			1	Rapport de travaux pratiques	A					
					1	Travaux pratiques Info appliquée	A		CC	0	1	Travaux pratiques Info appliquée	A						
UE 4 – Semestre 2 - Soft skills		3	1																
Soft skills	Anne Claire PETER	-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
UE 5 – Semestre 2 - Techniques d'expression professionnelle		3	1																
Techniques d'expression professionnelle	Francois JOLLY	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Travaux pratiques	A		CC										
UE 6 – Semestre 2 - Intelligence économique et stratégie		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Intelligence économique et stratégie	Dominique GRAMPP	-
UE 7 – Semestre 2 - Méthode Lean		3	1																
Méthode Lean	Benjamin KREYENBIHLER	-	1		1	Rapport de TP	A		CC			1	Evaluation écrite	E	00:30				
UE 8 – Semestre 2 - Pilotage financier des entreprises		3	1																
Pilotage financier des entreprises	Dominique GRAMPP	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
UE 9 – Semestre 2 - Management du numérique et PLM		3	1																
Management du numérique et PLM	Joël FRITSCH	-	1		1	Travaux pratiques PLM	A		CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Travaux pratiques Mngt du Num	A		CC										
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 10 – Semestre 2 - Libre (1 au choix)		3	1																
Méthodes de production	Michal KOZDERKA	-	1		1	Travaux pratiques	A		CC	0		1	Travaux pratiques	A					
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
Commissioning	Nathalie Theis Febvre	-	1		2	Evaluation écrite	E	01:00	CC			2	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Dossier	A		CC			1	Evaluation orale	O	00:20				

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Ioan-Ovidiu Ersen, Vincent Le Houerou

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Allemand intermédiaire et avancé semestre impair		-
					1	Evaluation des compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral avec note définitive	O	00:10											
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'écrit (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10											
					0	Evaluation formative Mi-semestre : Evaluation des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10											
French	Uliana ZINGO	-	1		1	Final oral exam	O	00:30	CC			1	Final oral exam	O	00:30				
Elective (6 ECTS at least)		-																	
UE 6 - Semestre 1 - Statistical Physics Intro (compulsory for students with no background in SP)		3	3																
Physique statistique	Jean FARAGO	-			1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
UE 6.2 - Semestre 1 - Advanced course		6	6																
Advanced course (in French)		-	1		1	MECC du cours (M2 MCN) choisi	A		CC			1	MECC du cours (M2 MCN) choisi	A					
UE 7 - Semestre 1 - Quantum Mechanics Intro (compulsory for students with no background in QM)		3	3																
Mécanique quantique	Emmanuel FROMAGER	-			1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
UE 7.2 - Semestre 1 - Advanced course		6	6																
Advanced course (in French)		-	1		1	MECC du cours (M2 MCN) choisi	A		CC			1	MECC du cours (M2 MCN) choisi	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
UE 8 - Semestre 1 - Organic chemistry		3	3																	
Chimie organique	Nicolas GIUSEPPONE	-			1	écrit	E	02:00	CT				1	écrit	E	02:00				
Semestre 2 - International Master on Polymer Science (IM-PolyS) - Dispensé à Fribourg.		30																		

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - MNI																			
UE 1 - Semestre 1 - Project management and communication (Gestion de projet et communication)		3	1																
Project management and communication (Gestion de projet et communication)	Dominique GRAMPP	-	1		2	Epreuve écrite	E	01:30	CT			1	Epreuve écrite	E	01:30				
					1	Exercice à rendre en TD Moyenne des notes	A		CC										
UE 2 - Semestre 1 - Numerical resolution techniques for engineering (Techniques de résolution numérique pour l'Ingénierie)		6	2																
Numerical resolution techniques (Techniques de résolution numérique)	Yannick HOARAU	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
					0.33	Rapport écrit	A		CC		0	0.33	Rapport écrit	A					
Practical work on numerical resolution techniques (TP de techniques de résolution numérique)	<i>François Schwartz, Dominique KNITTEL</i>	-	1		1	Rapport écrit (MNI)	A		CC		0	1	Rapport écrit (MNI)	A					
					1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (SME)	A	03:00	CC		0	1	Epreuve pratique (SME)	A	03:00				
UE 3 - Semestre 1 - Languages (Langues)		3	1																
Anglais - S1 Master		-			2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
UE 4 - Semestre 1 - Mathematical methods for physics	Abdelkader SAIDI	3	1																
Mathematical methods for physics		-	1		1	Written exam UE4	E	02:00	CT			1	Written exam UE4	E	02:00				
UE 5 - Semestre 1 - Computational fluid dynamics, incompressible flows	Agathe CHOUIPPE	3	1																
Computational fluid dynamics, incompressible flows		-	1		0.3	Compte-rendu de TP	A		CT			1	Oral exam UE4	O	00:20				
					0.7	Oral exam UE4	O	00:20	CT										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE 6 - Semestre 1 - Material modelling and simulations I: elasticity, visco-elasticity and creep	Remy WILLINGER	3
Material modelling and simulations I: elasticity, visco-elasticity and creep		-	1		1	Written exam UE6	E	02:00	CC			1	Written exam UE6	E	02:00				
UE 7 - Semestre 1 - Modelling of mechanical systems	Siham TOUCHAL	3	1																
Modelling of mechanical systems		-	1		0.75	Written exam UE7	E	01:30	CT			0.75	Written exam UE7	E	01:30				
					0.25	Report on UE7 Practical Work	A		CC		0	0.25	Report on UE7 Practical Work	A					
UE 8 - Semestre 1 - Constitutive laws for rheological fluids	Denis FUNFSCHILLING	3	1																
Constitutive laws for rheological fluids		-	1		0.66	Written exam UE8	E	02:00	CT			1	Written exam UE7	E	02:00				
					0.34	CR TP	A		CT										
UE 9 - Semestre 1 - Material modelling and simulations II: plasticity, visco-plasticity and damage	Said AHZI	3	1																
Material modelling and simulations II: plasticity, visco-plasticity and damage		-	1		1	Written exam UE9	E	01:00	CT			1	Written exam UE9	E	01:00				
Semestre 2 - MNI		30																	
UE 1 - Semestre 2 - Introduction of simulation of Multiphysics (Introduction à la simulation multiphysique)		3	1																
Simulation of Multiphysics (simulation multiphysique)	Marwan FAHS	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT			1	Epreuve écrite	E	00:30				
Practical work of simulation of Multiphysics (TP de simulation multiphysique)	F. Schwartz, J. Fritsch, Y. Hoarau	-	1		1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (MNI)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNI)	A					
					1	Epreuve pratique (MNA)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNA)	A					
					1	Rapport écrit (SME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (SME)	A					
UE 2 - Semestre 2 - Study and research work (Travail d'étude et de recherche)		6	2																
Study and research work (Travail d'étude et de recherche)	F. Antoni, J. Fritsch, D. Knittel, Y. Hoarau	-	2		2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A					
					2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A		CC		0	2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage									
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
UE 3 - Semestre 2 - Finite elements for mechanical and thermal systems	Karim BEKKOUR	3	1																	
Finite elements	Remy WILLINGER	-	2		1	Written exam UE3-1	E	01:00	CT			1	Written exam UE3-1	E	01:00					
					1	Report on UE3-1 Practical Work	A		CT		0	1	Report on UE3-1 Practical Work	A						
Thermal systems	Karim BEKKOUR	-	1		1	Report on UE3-2 Practical Work	A		CC			0	1	Report on UE3-2 Practical Work	A					
					2	Written exam UE3-2	E	01:00	CC		2	2	Written exam UE3-2	E	01:00					
UE 4 - Semestre 2 - Computational fluid dynamics, compressible flows	Yannick HOARAU	3	1																	
Computational fluid dynamics, compressible flows		-	1		1	Report on UE4	A		CT			1	Report on UE4 (new report)	A						
UE 5 - Semestre 2 - Turbulence modelling	Yannick HOARAU	3	1																	
Turbulence modelling		-	1		1	Report on UE5	A		CT			1	Report on UE5 (new report)	A						
UE 6 - Semestre 2 - Parallelisation, big data, data processing	Agathe CHOUIPPE	3	1																	
Parallelisation, big data, data processing		-	1		1	Report on UE6	A		CT			1	Report on UE6 (new report)	A						
UE 7 - Semestre 2 - Composite materials and homogenization techniques	Said AHZI	3	1																	
Composite materials and homogenization techniques		-	1		1	Written exam UE7	E	01:00	CT											
UE 8 - Semestre 2 - Measurement and identification	Nadia BAHLOULI	3	1																	
Measurement and identification		-	1		1	Report on UE8	A		CT			1	Report on UE8 (new report)	A						
UE 9 - Semestre 2 - Computational methods for structural dynamics, shock and vibration	Remy WILLINGER	3	1																	
Computational methods for structural dynamics, shock and vibration		-	1		1	Written exam UE9	E	01:00	CT			1	Written exam UE9	E	01:00					

Document intermédiaire

Responsable(s) : Gerhard Schafer, Dominique Knittel, Pierre-Paul Zeil

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour toutes les séances de travaux pratiques.

- (D) L'assiduité est obligatoire pour toutes les séances de TER1 (travail d'étude et de recherche du M1) : cette assiduité ne concerne pas les apprentis qui sont dans l'industrie pendant les séances de TER1

Absence à une séance de TP : le compte-rendu ne pourra pas être fourni par l'étudiant et sera sanctionné par la note de 0/20, sauf dans le cas d'une justification recevable (cf. paragraphe

- (D) "absences aux épreuves")

Absence à une séance de TER1 : la séance doit être rattrapée dans les 15 jours (sauf en cas d'empêchement grave)

Motif de la dérogation : Les étudiants travaillent en petit groupe durant les séances de TER1, chacun ayant des tâches bien précises. Une absence handicape la progression du projet et donc les autres membres du groupe

Motif de la dérogation : TER1 : des créneaux "libres" sont réservés tous les 15 jours afin que les absents puissent rattraper (cette procédure est expérimentée, avec satisfaction, depuis quelques années)

Modalités d'accès et de progression en master

- Recrutement en M1 Mécatronique et Energie** : les candidats doivent présenter leur dossier de candidature à travers la plateforme Ecandidat ou par Campus France, selon le cas.
- (A) Le redoublement du M1 Mécatronique & Energie** : le redoublement en M1 n'est autorisé qu'après avis favorable du jury d'année.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - ME		
UE 1 - Semestre 1 - Project management and communication (Gestion de projet et communication)		3	1																
Project management and communication (Gestion de projet et communication)	Dominique GRAMPP	-	1		2	Epreuve écrite	E	01:30	CT			1	Epreuve écrite	E	01:30				
					1	Exercice à rendre en TD Moyenne des notes	A		CC										
UE 2 - Semestre 1 - Numerical resolution techniques for engineering (Techniques de résolution numérique pour l'Ingénierie)		6	2																
Numerical resolution techniques (Techniques de résolution numérique)	Yannick HOARAU	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
					0.33	Rapport écrit	A		CC		0	0.33	Rapport écrit	A					
Practical work on numerical resolution techniques (TP de techniques de résolution numérique)	François Schwartz, Dominique KNITTEL	-	1		1	Rapport écrit (MNI)	A		CC		0	1	Rapport écrit (MNI)	A					
					1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (SME)	A	03:00	CC		0	1	Epreuve pratique (SME)	A	03:00				
UE 3 - Semestre 1 - Languages (Langues)		3	1																
Anglais - S1 Master		-			2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
UE 4 - Semestre 1 - Electronique analogique pour systèmes mécatroniques		3	1																

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Electronique analogique pour systèmes mécatroniques	Yann HU	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT			0.67	Epreuve écrite	E	01:30				
					0.33	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A		CC		0	0.33	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A					
UE 5 - Semestre 1 - Actionneurs électriques		3	1																
Actionneurs électriques	Jacques MICHEL	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT			0.67	Epreuve écrite	E	01:30				
					0.33	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A		CC		0	0.33	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A					
UE 6 - Semestre 1 - Electronique numérique - VHDL		3	1																
VHDL	Foudil DADOUCHE	-			0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
TP VHDL	Foudil DADOUCHE	-			0.33	Compte rendus Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		CC			0.33	Epreuve pratique	E	02:00				
UE 7 - Semestre 1 - Modelling of mechanical systems		3	1																
Modelling of mechanical systems		-	1		0.75	Written exam UE7	E	01:30	CT			0.75	Written exam UE7	E	01:30				
					0.25	Report on UE7 Practical Work	A		CC		0	0.25	Report on UE7 Practical Work	A					
UE 8 - Semestre 1 - Dimensionnement des éléments mécaniques		3	1																
Dimensionnement des éléments mécaniques	Joël FRITSCH	-	1		0.5	Epreuve écrite finale	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	02:00				
					0.5	Epreuve écrite intermédiaire	E	01:00	CC										
UE 9 - Semestre 1 - Signaux et systèmes		3	1																
Cibles d'implantation numérique	Foudil DADOUCHE	-	0.33		0.22	Epreuve écrite	E	01:00	CT			0.22	Epreuve écrite	E	01:00				
					0.11	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A		CC		0	0.11	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A					
Traitement du signal et commande	Dominique KNITTEL	-	0.67		0.45	Epreuve écrite	E	01:30	CT			0.45	Epreuve écrite	E	01:30				
					0.22	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A		CC		0	0.22	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A					
Semestre 2 - ME		30																	
UE 1 - Semestre 2 - Introduction of simulation of Multiphysics (Introduction à la simulation multiphysique)		3	1																
Simulation of Multiphysics (simulation multiphysique)	Marwan FAHS	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT			1	Epreuve écrite	E	00:30				

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Practical work of simulation of Multiphysics (TP de simulation multiphysique)	F. Schwartz, J. Fritsch, Y. Hoarau	-	1		1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (MNI)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNI)	A					
					1	Epreuve pratique (MNA)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNA)	A					
					1	Rapport écrit (SME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (SME)	A					
UE 2 - Semestre 2 - Study and research work (Travail d'étude et de recherche)		6	2																
Study and research work (Travail d'étude et de recherche)	F. Antoni, J. Fritsch, D. Knittel, Y. Hoarau	-	2		2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A					
					2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A		CC		0	2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A					
UE 3 - Semestre 2 - Finite elements for mechanical and thermal systems	Karim BEKKOUR	3	1																
Finite elements	Remy WILLINGER	-	2		1	Written exam UE3-1	E	01:00	CT			1	Written exam UE3-1	E	01:00				
					1	Report on UE3-1 Practical Work	A		CT		0	1	Report on UE3-1 Practical Work	A					
Thermal systems	Karim BEKKOUR	-	1		1	Report on UE3-2 Practical Work	A		CC			0	1	Report on UE3-2 Practical Work	A				
					2	Written exam UE3-2	E	01:00	CC			2	Written exam UE3-2	E	01:00				
UE 4 - Semestre 2 - Instrumentation		3	1																
Mesure et instrumentation	Yann HU	-	0.5		0.25	Epreuve écrite	E	01:00	CT			0.25	Epreuve écrite	E	01:00				
					0.25	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A		CC		0	0.25	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A					
Capteurs	Edouard LAROCHE	-	0.5		0.25	Epreuve écrite	E	01:00	CT			0.25	Epreuve écrite	E	01:00				
					0.25	Etude bibliographique	O	00:10	CC		0	0.25	Etude bibliographique	O	00:10				
UE 5 - Semestre 2 - Automatisation et supervision		3	1																
Automatisme et supervision	Pierre Paul ZEIL	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT			0.67	Epreuve écrite	E	01:30				
					0.33	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A		CC		0	0.33	Comptes rendus Moyennes des comptes rendus	A					
UE 6 - Semestre 2 - Systèmes numériques embarqués		3	1																
Systèmes numériques embarqués	Foudil DADOUCHE	-			0.5	Mini-projet (24 heures) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		CC			1	Epreuve écrite	E	01:00				
					0.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 7 - Semestre 2 - Energies renouvelables 1		3	1																
Energies renouvelables 1	Dominique KNITTEL	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT			0.67	Epreuve écrite	E	01:30				
					0.33	Compte rendus	A		CC		0	0.33	Compte rendus	A					
UE 8 - Semestre 2 - Gestion et qualité de l'énergie électrique		3	1																
Gestion et qualité de l'énergie électrique	François SCHWARTZ	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT			0.67	Epreuve écrite	E	01:30				
					0.33	Comptes rendus	A		CC		0	0.33	Comptes rendus	A					
						Moyennes des comptes rendus							Moyennes des comptes rendus						
UE 9 - Semestre 2 - DAO et CAO de systèmes		3	1																
DAO et CAO de systèmes	Joël FRITSCH	-	1		1	Comptes rendus	A		CC		0	1	Comptes rendus	A					
						Moyennes des comptes rendus							Moyennes des comptes rendus						

Document intermédiaire

Responsable(s) : Gerhard Schafer, Yannick Hoarau, Cyrille Chazallon

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - MNA avec UE à choix génie civil		30																	
UE 1 - Semestre 1 - Management et droit social		3	3		3	Rapport et Soutenance de projet	A		CT			3	Examen UE1	E	01:30				
Management et droit social		-	3																
UE 2 - Semestre 1 - Initiation à l'algorithmique, Programmation C/C++ et Méthode et organisation		6	6																
Initiation à l'algorithmique		-	2		2	Rapport et Soutenance de projet	A		CT			2	Examen	E	01:30				
Programmation C/C++		-	2		2	Rapport et Soutenance de projet	A		CT			2	Examen	E	01:30				
Méthode et organisation	<i>B. Guyvarch</i>	-	2		2	Rapport et Soutenance de projet	A		CT			2	Examen	E	01:30				
UE 3 - Semestre 1 - Langues (Anglais)	<i>F. Ballot-Buob</i>	2	2																
Langues (Anglais)	<i>F. Ballot-Buob</i>	-	2		2	Contrôle continue	E	01:00	CC			2	Examen	E	01:30				
UE 4 - Semestre 1 - Béton armé 2	<i>JM Hottier</i>	2	2																
Béton armé 2	<i>JM Hottier</i>	-	2		2	Examen	E	01:30	CT			2	Examen	E	01:30				
UE 5 - Semestre 1 - Conception d'ouvrages en béton armé	<i>JM Hottier</i>	2	2																
Conception d'ouvrages en béton armé	<i>JM Hottier</i>	-	2		2	Rapport et soutenance de projet	A		CT			2	Examen	E	01:30				
UE 6 - Semestre 1 - Construction métallique 1	<i>B. Guyvarch</i>	4	4																
Construction métallique 1	<i>B. Guyvarch</i>	-	4		3	Examen	E	01:30	CT			4	Examen	E	01:30				
					1	Rapport de TP	A		CT										
UE 7 - Semestre 1 - Structure et logiciel	<i>B. Guyvarch</i>	3	3																
Structure et logiciel	<i>B. Guyvarch</i>	-	3		3	Rapport et soutenance de projet	A		CT			3	Examen	E	01:30				
UE 8 - Semestre 1 - Génie civil des réseaux enterrés	<i>V. Steiner</i>	2	2																
Génie civil des réseaux enterrés	<i>V. Steiner</i>	-	2		2	Rapport et soutenance de projet	A		CT			2	Examen	E	01:30				
UE 9 - Semestre 1 - Géotechnique 1		4	4																
Géotechnique 1		-	4		3	Examen	E	01:30	CT			4	Examen	E	01:30				
					1	Rapport de TP	A		CT										
UE 10 - Semestre 1 - Lois de comportement		2	2																
Lois de comportement		-	2		1.5	Examen	E	01:30	CT			2	Examen	E	01:30				
					0.5	Rapport de TP	A		CT										
Semestre 2 - MNA avec UE à choix génie civil		30																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 1 - Semestre 2 - Introduction of simulation of Multiphysics (Introduction à la simulation multiphysique)		3	1																
Simulation of Multiphysics (simulation multiphysique)	Marwan FAHS	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT			1	Epreuve écrite	E	00:30				
Practical work of simulation of Multiphysics (TP de simulation multiphysique)	F. Schwartz, J. Fritsch, Y. Hoarau	-	1		1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (MNI)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNI)	A					
					1	Epreuve pratique (MNA)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNA)	A					
					1	Rapport écrit (SME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (SME)	A					
UE 2 - Semestre 2 - Study and research work (Travail d'étude et de recherche)		6	2																
Study and research work (Travail d'étude et de recherche)	F. Antoni, J. Fritsch, D. Knittel, Y. Hoarau	-	2		2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A					
					2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A		CC		0	2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A					
UE 3 - Semestre 2 - Finite elements for mechanical and thermal systems	Karim BEKKOUR	3	1																
Finite elements	Remy WILLINGER	-	2		1	Written exam UE3-1	E	01:00	CT			1	Written exam UE3-1	E	01:00				
					1	Report on UE3-1 Practical Work	A		CT		0	1	Report on UE3-1 Practical Work	A					
Thermal systems	Karim BEKKOUR	-	1		1	Report on UE3-2 Practical Work	A		CC		0	1	Report on UE3-2 Practical Work	A					
					2	Written exam UE3-2	E	01:00	CC		2	Written exam UE3-2	E	01:00					
UE 4 - Semestre 2 - Computational fluid dynamics, compressible flows	Yannick HOARAU	3	1																
Computational fluid dynamics, compressible flows		-	1		1	Report on UE4	A		CT			1	Report on UE4 (new report)	A					
UE 5 - Semestre 2 - Turbulence modelling	Yannick HOARAU	3	1																
Turbulence modelling		-	1		1	Report on UE5	A		CT			1	Report on UE5 (new report)	A					
UE 6 - Semestre 2 - Parallelisation, big data, data processing	Agathe CHOUIPPE	3	1																
Parallelisation, big data, data processing		-	1		1	Report on UE6	A		CT			1	Report on UE6 (new report)	A					
UE 7 - Semestre 2 - Composite materials and homogenization techniques	Said AHZI	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage									
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage												
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.								
Composite materials and homogenization techniques		-	1		1	Written exam UE7	E	01:00	CT															
UE 8 - Semestre 2 - Measurement and identification	Nadia BAHLOULI	3	1																					
Measurement and identification		-	1		1	Report on UE8	A		CT			1	Report on UE8 (new report)	A										
UE 9 - Semestre 2 - Computational methods for structural dynamics, shock and vibration	Remy WILLINGER	3	1																					
Computational methods for structural dynamics, shock and vibration		-	1		1	Written exam UE9	E	01:00	CT			1	Written exam UE9	E	01:00									

Document intermédiaire

Responsable(s) : Gerhard Schafer, Yannick Hoarau, Laurence Meylheuc

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - MNA avec UE à choix mécanique		30																	
UE 1 - Semestre 1 - Management, Cycle sécurité	<i>E. Schenk, F. Feugeas</i>	3	3																
Management, Cycle sécurité		-	3		2	Écrit	E	01:30	CT			3	Écrit	E	01:30				
					1	Rapport de projet	A		CT										
UE 2 - Semestre 1 - Initiation à l'algorithmique, Programmation C/C++		6	6																
Initiation à l'algorithmique		-	3		2	Rapport et Soutenance de projet	A		CT			2	Examen	E	01:30				
Programmation C/C++		-	3		2	Rapport et Soutenance de projet	A		CT			2	Examen	E	01:30				
UE 3 - Semestre 1 - Langues		3	3																
Langues (Anglais)	<i>F. Ballot-Buob</i>	-	3		2	Contrôle continue	E	01:00	CC			2	Examen	E	01:30				
UE 4 - Semestre 1 - Construction 3		3	3																
Construction 3	<i>H. Remita</i>	-	3		3	Rapport de projet + exmane TP	A		CT			3	Examen	E	01:30				
UE 5 - Semestre 1 - Transfert Thermique 2	<i>G. Hermal</i>	3	3																
Transfert Thermique 2	<i>G. Hermal</i>	-	3		3	Examen	E	01:30	CT			3	Examen	E	01:30				
UE 6 - Semestre 1 - Automatique 2	<i>L. Rubbert</i>	2	2																
Automatique 2	<i>L. Rubbert</i>	-	2		2	Examen	E	01:30	CT			2	Examen	E	01:30				
UE 7 - Semestre 1 - Thermodynamique appliquée	<i>G. Hermal</i>	2	2																
Thermodynamique appliquée	<i>G. Hermal</i>	-	2		2	Examen	E	01:30	CT			2	Examen	E	01:30				
UE 8 - Semestre 1 - Mécanique des Solides Déformables 2	<i>J. Krier</i>	3	3																
Mécanique des Solides Déformables 2	<i>J. Krier</i>	-	3		3	Examen	E	01:30	CT			3	Examen	E	01:30				
UE 9 - Semestre 1 - Conception de système automatique	<i>S. Poli</i>	3	3																
Conception de système automatique	<i>S. Poli</i>	-	3		3	Rapport de projet	A		CT			3	Examen	E	01:30				
UE 10 - Semestre 1 - Mécanique numérique des fluides anisothermes		2	2																
Mécanique numérique des fluides anisothermes	<i>Laurence Meylheuc</i>	-	2		1	Examen	E	01:30	CT			2	Examen	E	01:30				
					1	Rapport de projet	A		CT										
Semestre 2 - MNA avec UE à choix mécanique		30																	
UE 1 - Semestre 2 - Introduction of simulation of Multiphysics (Introduction à la simulation multiphysique)		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Simulation of Multiphysics (simulation multiphysique)	Marwan FAHS	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT			1	Epreuve écrite	E	00:30				
Practical work of simulation of Multiphysics (TP de simulation multiphysique)	F. Schwartz, J. Fritsch, Y. Hoarau	-	1		1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (MNI)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNI)	A					
					1	Epreuve pratique (MNA)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNA)	A					
					1	Rapport écrit (SME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (SME)	A					
UE 2 - Semestre 2 - Study and research work (Travail d'étude et de recherche)		6	2																
Study and research work (Travail d'étude et de recherche)	F. Antoni, J. Fritsch, D. Knittel, Y. Hoarau	-	2		2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A					
					2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A		CC		0	2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A					
UE 3 - Semestre 2 - Finite elements for mechanical and thermal systems	Karim BEKKOUR	3	1																
Finite elements	Remy WILLINGER	-	2		1	Written exam UE3-1	E	01:00	CT			1	Written exam UE3-1	E	01:00				
					1	Report on UE3-1 Practical Work	A		CT		0	1	Report on UE3-1 Practical Work	A					
Thermal systems	Karim BEKKOUR	-	1		1	Report on UE3-2 Practical Work	A		CC		0	1	Report on UE3-2 Practical Work	A					
					2	Written exam UE3-2	E	01:00	CC		2	Written exam UE3-2	E	01:00					
UE 4 - Semestre 2 - Computational fluid dynamics, compressible flows	Yannick HOARAU	3	1																
Computational fluid dynamics, compressible flows		-	1		1	Report on UE4	A		CT			1	Report on UE4 (new report)	A					
UE 5 - Semestre 2 - Turbulence modelling	Yannick HOARAU	3	1																
Turbulence modelling		-	1		1	Report on UE5	A		CT			1	Report on UE5 (new report)	A					
UE 6 - Semestre 2 - Parallelisation, big data, data processing	Agathe CHOUIPPE	3	1																
Parallelisation, big data, data processing		-	1		1	Report on UE6	A		CT			1	Report on UE6 (new report)	A					
UE 7 - Semestre 2 - Composite materials and homogenization techniques	Said AHZI	3	1																
Composite materials and homogenization techniques		-	1		1	Written exam UE7	E	01:00	CT										
UE 8 - Semestre 2 - Measurement and identification	Nadia BAHLOULI	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Measurement and identification		-
UE 9 - Semestre 2 - Computational methods for structural dynamics, shock and vibration	Remy WILLINGER	3	1																
Computational methods for structural dynamics, shock and vibration		-	1		1	Written exam UE9	E	01:00	CT			1	Written exam UE9	E	01:00				

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Dominique Aubert

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - Master Physique (tronc commun)		
UE 1 - Semestre 1 - Quantum mechanics and statistical mechanics		9	4																
Quantum mechanics	Rodolfo JALABERT	-	1		1.5	Quantum Mechanics: written exam	E	02:00	CT			1.5	Quantum Mechanics: written exam	E	02:00				
					0.5	Quantum Mechanics: oral exam	O	00:20	CT		0.5	Quantum Mechanics: oral exam	O	00:20					
Statistical mechanics	Thierry CHARITAT	-	1		1.5	Statistical Mechanics: written exam	E	02:00	CT			1.5	Statistical Mechanics: written exam	E	02:00				
					0.5	Statistical Mechanics: oral exam	O	00:20	CT		0.5	Statistical Mechanics: oral exam	O	00:20					
UE 2 - Semestre 1 - Computer programming and Current research in physics		6	2																
Computer programming and numerical simulations	Dominique AUBERT	-	1		1	Written report	A	02:00	CT			1	Written report	A	02:00				
					1	Written report	A	02:00	CT		1	Written report	A	02:00					
Current research in physics	Aurélien HOURLIE R-FARGETTE	-	1		1	Oral presentation	O	00:15	CT			1	Oral presentation	O	00:15				
UE 3 - Semestre 1 - Experimental physics I		6	2																
Experimental physics I	Mohamad MOUKADDAM	-	2		1	Report's average	A		CC		0								
UE 4 - Semestre 1 - Elective course (2 to choose among)		6	2																
Mécanique des milieux continus	Fabrice THALMANN	-			1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00				
Astrophysical objects and their observations	Sébastien DERRIERE	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Group theory	Hervé MOLIQUÉ	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Ionizing radiation and detection methods	Patrice LAQUERRIERE	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
General relativity	Paul-Antoine HERVIEUX	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Physique statistique avancée & Introduction à l'analyse complexe	Thierry CHARITAT	-	1		1	Advanced statistical mechanics: written exam	E	01:00	CT			1	Advanced statistical mechanics: written exam	E	01:00				
					1	Complex analysis written exam	E	01:00	CT		1	Complex analysis written exam	E	01:00					
Variational principles and analytical mechanics	Guillaume WEICK	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				

OBJETS					Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Advanced quantum mechanics	Thierry PRADIER	-	1		1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00					
Project	Dominique AUBERT	-	1		1	Oral presentation	O	00:20	CT			1	Oral presentation	O	00:20					
Photonics for quantum science and technology	Shannon Mark WHITLOCK	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00					
Soft condensed matter	Mounir MAALOUM	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00					
UE 5 - Semestre 1 - Free course	Dominique AUBERT	3	1		1	Selon modalité votée pour la matière choisie	A		CT			1	Selon modalité votée pour la matière choisie	A						
UE facultative (au-delà de 30 ECTS validés) - Bases de mécanique quantique et physique statistique	Dominique AUBERT	3																		
Bases de mécanique quantique	Marianne DUFOUR	-			1	Validée si assiduité	A		CC		0	1	Validée si assiduité	A						
Bases de physique statistique	Guillaume WEICK	-			1	Validée si assiduité	A		CC		0	1	Validée si assiduité	A						
Semestre 2 - Master Physique (tronc commun)		30																		
UE 1 - Semestre 2 - Nuclear physics and elementary particles - Solid state physics	Stephane BERCIAUD	9	3		1	Oral exam L'oral porte sur l'une ou l'autre des 2 matières de l'UE par un tirage au sort connu juste avant l'épreuve pour chaque étudiant.	O	00:20	CT			1	Oral exam L'oral porte sur l'une ou l'autre des 2 matières de l'UE par un tirage au sort connu juste avant l'épreuve pour chaque étudiant.	O	00:20					
Nuclear physics and elementary particles	Auguste BESSON	-	1		0.5	Nuclear physics	E	01:30	CT			0.5	Nuclear physics	E	01:30					
					0.5	Elementary particles	E	01:30	CT			0.5	Elementary particles	E	01:30					
Solid state physics	Stephane BERCIAUD	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00					
UE 2 - Semestre 2 - Computer programming and Numerical simulations	Dominique AUBERT	3	1																	
Computer programming and Numerical simulations	Dominique AUBERT	-	1		1	Oral exam	O	00:20	CT			1	Oral exam	O	00:20					
					1	Written report	A		CT		0									
UE 3 - Semestre 2 - Laboratory physics	Eric CHABERT	12	4																	
Laboratory internship	Eric CHABERT	-	4		1	Oral defense	O	00:15	CT			1	Oral defense	O	00:15					
Experimental physics II: nano fabrication in clean room	Jean-François DAYEN	-	0.5		1	Written report	A		CT		0	1	Written report	A						
UE 4 - Semestre 2 - Elective course (1 to choose among)	Dominique AUBERT	3	1																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Particles and astroparticles	Boris HIPPOLYTE	-	1		1	Oral exam	O	00:20	CT			1	Oral exam	O	00:20				
Stellar physics	Ariane LANÇON	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Atomic and molecular physics	Guido PUPILLO	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Introduction to physics of living systems	Daniel RIVELINE	-			1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Relativistic quantum mechanics	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Numerical methods in physics	Christian BOILY	-	1		0.5	Oral exam	O	00:20	CT			0.5	Oral exam	O	00:20				
					0.5	Written report	A		CC		0	0.5	Written report	A					
Project	Dominique AUBERT	-	1		1	Supervisor mark	A				0	1	Supervisor mark	A					
					1	Oral exam	O	00:40	CT			1	Oral exam	O	00:40				
Electronics for quantum science and technology	Guillaume WEICK	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
Phénomènes critiques et physique statistique hors-équilibre	Jean FARAGO	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
UE 5 - Semestre 2 - Free course	Dominique AUBERT	3	1		1	Selon modalité votée pour la matière choisie	A		CT			1	Selon modalité votée pour la matière choisie	A					
UE 7 - Semestre 2 - Optional	Dominique AUBERT	3																	
Voluntary internship		-			0	Auto-evaluation	A		CC		0								

Document Interne

Responsable(s) : Ioan-Ovidiu Ersen, Mircea Rastei

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - Sciences et génie des matériaux (tronc commun)																			
UE 1 - Semestre 1 - Identification et caractérisation des matériaux																			
Matériaux - introduction	Sylvie FERLAY-C HARITAT	-	1		1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
Structure et diffraction	Richard WELTER	-	1		1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
UE 2 - Semestre 1 - Propriétés électroniques et dynamiques des matériaux																			
Propriétés électroniques et dynamiques des matériaux	Philippe TUREK	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
UE 3 - Semestre 1 - TP physique et initiation salle blanche																			
TP physique et salle blanche	Silviu-Mihail COLIS	-	1		1	controle continu et présentation	A		CC		0	1	controle continu et présentation	A					
UE 4 - Semestre 1 - UE obligatoires à choix (5 au choix)																			
Physique statistique	Jean FARAGO	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
Mécanique quantique	Emmanuel FROMAGER	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
Nanomatériaux	Ioan-Ovidiu ERSEN	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
Composites	Nadia BAHLOULI	-	1		2	écrit final	E	02:00	CT			2	écrit final	E	02:00				
					1	projet informatique	A		CC		0	1	projet informatique	A					
Chimie organique	Nicolas GIUSEPPONE	-			1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
Chimie inorganique	Marine DESAGE-EL MURR	-	1		1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
Rheology	Rene MULLER	-	1		1	Final written exam	E	01:30	CT			1	Final written exam	E	01:30				
Polymer science	Jérôme COMBET	-	1		1	Final written exam	E	01:00	CT			1	Final written exam	E	01:00				
Semestre 2 - Sciences et génie des matériaux (tronc commun)																			

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 1 - Semestre 2 - Propriétés optiques et magnétiques des matériaux	Philippe TUREK	3	1																
Propriétés optiques et magnétiques des matériaux	Philippe TUREK	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
UE 2 - Semestre 2 - Matériaux Nanostructurés		3	1		1	MECC Voir Chimie	A		CC										
Matériaux nanostructurés	Sylvie FERLAY-C HARITAT	-	1		1	écrit	E	02:00	CT			1	écrit	E	02:00				
UE 3 - Semestre 2 - TP matériaux		3	1		1	MECC Voir Chimie	A		CC										
TP Chimie des matériaux	Matteo MAURO	-	1		1	rapports de TP	A		CC			1	rapports de TP report de note	A					
					2	oral	A		CT		2	oral report de note	A						
UE 4 - Semestre 2 - Anglais		2																	
Anglais		-	1		1	modalités selon le CRL	A		CT			1	modalités selon le CRL	A					
UE 5 - Semestre 2 - Stage	Mircea RASTEI	13	4																
Stage	Mircea RASTEI	-	10		1	rapport et présentation	A		CT		0	1	rapport et présentation	A					
Préparation au stage et méthodologie bibliographique	Anne RUBIN	-	3		1	méthodologie bibliographique : rapport + oral	A		CT		0	1	méthodologie bibliographique : rapport + oral	A					
					1	préparation au stage : rapport	A		CC		0	1	préparation au stage : rapport	A					
UE 6 - Semestre 2 - UE obligatoires à choix (2 au choix)		6	2																
Techniques avancées de caractérisation	Mircea RASTEI	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
Bioplastiques et cycle de vie	Nicolas SERRES	-	1		1	rapport projet	A		CC		0	1	rapport projet	A					
					4	bioplastiques : écrit final	E	01:20	CT		4	bioplastiques : écrit final	E	01:20					
					3	cycle de vie : écrit final	E	01:20	CT		3	cycle de vie : écrit final	E	01:20					
Applications aux semi-conducteurs : du matériaux aux dispositifs	Patrick LEVEQUE	-	1		1	Intro à la tech. des comp. intégrés : écrit final	E	01:00	CT			1	Intro à la tech. des comp. intégrés : écrit final	E	01:00				
					1	Physique des semiconducteurs : écrit final	E	01:00	CT		1	Physique des semiconducteurs : écrit final	E	01:00					
Matériaux innovants et intelligents	Philippe MESINI	-	1		1	écrit final	E	02:00	CT			1	écrit final	E	02:00				
UE 7 - Semestre 2 - UE facultative au delà de 30 ECTS	Jérôme COMBET	3	1																
Stage volontaire de recherche	Mircea RASTEI	-	1		2	fiche d'évaluation du maître de stage	A		CC		0	2	fiche d'évaluation du maître de stage	A					
					3	rapport	A		CC		0	3	rapport	A					

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les compétences attendues en Master MNE possèdent une forte dimension professionnelle et pratique. Celle-ci inclut notamment la maîtrise des appareils de mesures et systèmes d'acquisition. Cette maîtrise nécessite un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 1 - SME																			
UE 1 - Semestre 1 - Project management and communication (Gestion de projet et communication)		3	1																
Project management and communication (Gestion de projet et communication)	Dominique GRAMPP	-	1		2	Epreuve écrite	E	01:30	CT			1	Epreuve écrite	E	01:30				
					1	Exercice à rendre en TD Moyenne des notes	A		CC										
UE 2 - Semestre 1 - Numerical resolution techniques for engineering (Techniques de résolution numérique pour l'Ingénierie)		6	2																
Numerical resolution techniques (Techniques de résolution numérique)	Yannick HOARAU	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
					0.33	Rapport écrit	A		CC		0	0.33	Rapport écrit	A					
Practical work on numerical resolution techniques (TP de techniques de résolution numérique)	<i>François Schwartz, Dominique KNITTEL</i>	-	1		1	Rapport écrit (MNI)	A		CC		0	1	Rapport écrit (MNI)	A					
					1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (SME)	A	03:00	CC		0	1	Epreuve pratique (SME)	A	03:00				
UE 3 - Semestre 1 - Languages (Langues)		3	1																
Anglais - S1 Master		-			2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
UE 4 - Semestre 1 - Traitement du signal et automatique	Fabien SALZENSTEIN	6	2																
Traitement du signal	Fabien SALZENSTEIN	-	0.67		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
TP Traitement du signal	Fabien SALZENSTEIN	-	0.33		0.33	Epreuve pratique Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	03:00	CT			0.33	Epreuve pratique	E	03:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Automatique	Florent NAGEOTTE	-	0.67		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
TP Automatique	Florent NAGEOTTE	-	0.33		0.11	Comptes rendus Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		CC			0.33	Epreuve pratique	A	01:00				
					0.22	Epreuve pratique Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A	01:00	CT										
UE 5 - Semestre 1 - Electronique analogique 1	Frederic ANTONI	6	2																
Electronique analogique 1	Frederic ANTONI	-	0.67		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
TP Electronique analogique 1	François STOCK	-	0.33		0.33	Epreuve pratique Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	02:00	CT			0.33	Epreuve pratique	E	02:00				
CAO microélectronique	Luc HEBRARD	-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT			1	Epreuve écrite	E	02:00				
CAN/CNA	Jean-Baptiste KAMMERER	-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT			1	Epreuve écrite	E	02:00				
UE 6 - Semestre 1 - Electronique numérique 1	Freddy ANSTOTZ	6	2																
Architecture des micro-contrôleurs	Freddy ANSTOTZ	-	0.67		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
TP Architecture des micro-contrôleurs	F. Anstotz et H. Berviller	-	0.33		0.11	Comptes rendus Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		CC			0.33	Epreuve pratique	E	02:00				
					0.22	Epreuve pratique Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	02:00	CT										
VHDL	Foudil DADOUCHE	-	0.67		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
TP VHDL	Foudil DADOUCHE	-	0.33		0.33	Compte rendus Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		CC			0.33	Epreuve pratique	E	02:00				
Semestre 2 - SME		30																	
UE 1 - Semestre 2 - Introduction of simulation of Multiphysics (Introduction à la simulation multiphysique)		3	1																
Simulation of Multiphysics (simulation multiphysique)	Marwan FAHS	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CT			1	Epreuve écrite	E	00:30				
Practical work of simulation of Multiphysics (TP de simulation multiphysique)	F. Schwartz, J. Fritsch, Y. Hoarau	-	1		1	Rapport écrit (ME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (ME)	A					
					1	Epreuve pratique (MNI)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNI)	A					
					1	Epreuve pratique (MNA)	A		CC		0	1	Epreuve pratique (MNA)	A					
					1	Rapport écrit (SME)	A		CC		0	1	Rapport écrit (SME)	A					
UE 2 - Semestre 2 - Study and research work (Travail d'étude et de recherche)		6	2																
Study and research work (Travail d'étude et de recherche)	F. Antoni, J. Fritsch, D. Knittel, Y. Hoarau	-	2		2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (MNI)	A					
					2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A		CC		0	2	Rapport écrit+soutenance (MNA)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (ME)	A					
					2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A		CC		0	2	Rapport écrit + soutenance (SME)	A					
UE 3 - Semestre 2 - Composants et Électronique analogique 2		9	3																
Physique des composants	Luc HEBRARD	-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT			1	Epreuve écrite	E	02:00				
Electronique analogique 2	Yann HU	-	0.67		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
TP Électronique analogique 2	François SCHWARTZ	-	0.33		0.33	Epreuve pratique Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	02:00	CC			0.33	Epreuve pratique	E	02:00				
Travaux pratiques de salle blanche	Frederic ANTONI	-			0	Pas d'évaluation pour cet enseignement Présence obligatoire : validé si assiduité, défaillance en cas d'absence	A		CC		0	0	Pas d'évaluation pour cet enseignement	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE 4 - Semestre 2 - Electronique numérique 2	Freddy ANSTOTZ	6	2																
Electronique numérique 2	Freddy ANSTOTZ	-	0.67		0.67	Epreuve écrite	E	02:00	CT			0.67	Epreuve écrite	E	02:00				
TP Electronique numérique 2	Freddy ANSTOTZ	-	0.33		0.11	Comptes rendus Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		CC			0.33	Epreuve pratique	E	02:00				
					0.22	Epreuve pratique Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	E	02:00	CT										
Bus de communication	François STOCK	-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	01:00				
Systèmes numériques embarqués	Foudil DADOUCHE	-	1		0.5	Mini-projet (24 heures) Toute absence non justifiée à une séance de TP est sanctionnée par une note de 0	A		CC			1	Epreuve écrite	E	01:00				
					0.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT										
1 UE au choix		-																	
UE 5 - Semestre 2 - Technologie des composants, des CIs et des capteurs	Patrick LEVEQUE	6	2																
Capteurs	Jean-Baptiste KAMMERER	-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT			1	Epreuve écrite	E	02:00				
Introduction à la technologie des composants intégrés et caractérisation	Patrick LEVEQUE	-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	01:00				
UE 6 - Semestre 2 - Testabilité et fiabilité des CIs	Jacques MICHEL	6	2																
Testabilité des circuits numériques	Jacques MICHEL	-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	01:00				
Testabilité des circuits analogiques et mixtes	Jacques MICHEL	-	1		1	Epreuve écrite	E	01:00	CT			1	Epreuve écrite	E	01:00				

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de physique et ingénierie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 24/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Master 2 - Agrégation de sciences physiques - option physique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Astrophysique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Design des surfaces et matériaux innovants (DSMI) - Faculté physique & ingénierie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Design des surfaces et matériaux innovants (DSMI) - INSA	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Génie industriel parcours Conception et ergonomie (GICE)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Génie industriel parcours Production industrielle (GIPI)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Ingénierie des matériaux et nanosciences (IMN)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Ingénierie des polymères	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - International Master on Polymer Science (IM-PolyS)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Matière condensée et nanophysique (MCN)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Mécanique numérique en ingénierie (MNI) - Computational engineering	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

Master 2 - Formulation de matériaux et
fonctionnalisation de surfaces (FMFS)

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

MASTER

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 12

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.	Dérogations : 0
<p>Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables</p> <ul style="list-style-type: none"> • une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; • un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...) <p>A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés</p>	Dérogations : 12
L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.	Dérogations : 0
Modalités d'accès et de progression en master	
L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.	
La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.	Dérogations : 0
L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.	Dérogations : 0
<p>Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.</p> <p>La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.</p> <p>Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.</p>	
Validation d'acquis	
<p>Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.</p> <p>L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.</p> <p>Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.</p>	Dérogations : 0
Mise en situation professionnelle	
La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.	

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Déroghations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Déroghations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroghations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Déroghations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroghations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Déroghations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Déroghations : 1

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 0

Document confidentiel

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Yannick Hinschberger

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Compensation en master et obtention du diplôme

- (D) Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master se compensent entre elles.

Motif de la dérogation : Il s'agit d'un parcours de master qui prépare au concours de l'agrégation de physique. Il n'est pas possible d'organiser une session 2, les jurys des deux semestres devant être validés avant la date de publication des admissibilités au concours (généralement mi-mai). C'est pour ce motif que nous souhaitons la compensation entre semestres du M2.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Préparations aux montages de physique M2S3		9	3							
Préparation aux montages de physique M2S3	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de montages de physique au fil de l'eau	A		CC	
UE 2 - Semestre 3 - Préparations aux leçons de physique M2S3		6	2							
Préparation aux leçons de physique M2S3	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de leçons de physique au fil de l'eau	A		CC	
UE 3 - Semestre 3 - Préparations aux écrits de physique M2S3		6	2							
Préparations aux écrits de physique M2S3	Thierry CHARITAT	-	1		1	Ecrit Physique 1	E	05:00	CT	
					1	Ecrit Physique 2	E	06:00	CT	
UE 4 - Semestre 3 - Préparations aux épreuves de chimie M2S3		9	3							
Préparations aux écrits de chimie M2S3	Frederic MELIN	-	1		1	Ecrit Chimie 1	E	02:00	CC	
					1	Ecrit Chimie 2	E	02:00	CC	
Chimie expérimentale	Claire LOUBAT-HUGEL	-			0	matière validée si assiduité	A		CC	
Préparations aux leçons de chimie M2S3	Frederic MELIN	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de leçons de chimie au fil de l'eau	A		CC	
Semestre 4 - Agrégation de sciences physiques - option physique		30								
UE 1 - Semestre 4 - Préparations aux montages de physique M2S4		12	4							
Préparation aux montages de physique M2S4	François FRAS	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de montages de physique au fil de l'eau	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Préparations aux épreuves de chimie M2S4		9	3							
Préparations aux écrits de chimie M2S4	Stephanie DUROT	-	1		1	Ecrit chimie 1	E	02:00	CC	
					2	Ecrit chimie 2	E	05:00	CT	
Chimie expérimentale et préparation au montage chimie	Claire LOUBAT-HUGEL	-			0	matière validée si assiduité	A		CC	
Préparations aux leçons de chimie M2S4	Frederic MELIN	-	1		1	Note supérieure obtenue lors des présentations présentations de leçons de chimie au fil de l'eau	A		CC	
UE 3 - Semestre 4 - Préparations aux leçons de physique M2S4		6	2							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 4 - Semestre 4 - Préparations aux écrits de physique M2S4		3	1							
Préparations aux épreuves écrites de physique M2S4	Yannick HINSCHBERGER	-	1		1	Ecrit Physique 2	E	06:00	CT	
					1	Ecrit Physique 1	E	05:00	CT	
UE Facultative - Semestre 4 (au delà de 30 ECTS validés)		3								
Enseignement observation et apprentissage en sciences physiques	Pierre NASS	-	1		1	Rapport tuteur de stage	A		CC	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Pierre Maggi

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 - Astrophysique		
UE 1 - Semestre 3 - Astrophysical objects and theories	Dominique AUBERT	30																	
	Arnaud SIEBERT	12	4																
Astrophysical objects and theories		-	1		1	Introduction a l'Astrophysique	E	01:00				1	Introduction a l'Astrophysique	E	01:00				
					1	Cosmologie	E	02:00				1	Cosmologie	E	02:00				
					1	Galaxies	E	02:00				1	Galaxies	E	02:00				
					1	Physique Stellaire	E	02:00				1	Physique Stellaire	E	02:00				
					1	Milieu Interstellaire	O	00:20				1	Milieu Interstellaire	O	00:20				
UE 2 - Semestre 3 - Data analysis	Sébastien DERRIERE	6	2																
Data analysis		-	1		1	Statistiques & Probabilités	E	02:00				1	Statistiques & Probabilités	E	02:00				
					1	Bases de Données Oral (0:20) + Rapport Ecrit	A	00:20				1	Bases de Données Oral (0:20) + Rapport Ecrit	A	00:20				
UE 3 - Semestre 3 - Numerical physics and astrophysical medium modeling	Pierre OCVRK	6	2																
Numerical physics and astrophysical medium modeling		-	1		1	Introduction à la Programmation Rapport Ecrit	A					1	Introduction à la Programmation Rapport Ecrit	A					
					2	Plasmas et MHD	E	02:00				2	Plasmas et MHD	E	02:00				
					2	Méthodes et Simulations Numériques Oral + Rapport	O	00:20				2	Méthodes et Simulations Numériques Oral + Rapport	O	00:20				
UE 4 - Semestre 3 - Option (1 to choose among)	Dominique AUBERT	3	1																
Inverse problem theory and advanced data analysis	Mireille LOUYS	-	1		0.5	Ecrit	E	02:00	CT			0.5	Ecrit	E	02:00				
					0.5	Rapport de TD	A		CC			0.5	Rapport de TD	A					
Compact objects	Jérôme PETRI	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
Galaxy evolution	Christian BOILY	-	1		0.5	Ecrit	E	01:00	CT			0.5	Ecrit	E	01:00				
					0.5	Rapports de TD	A		CC										
External (planetary science, telescope and instrumentation, solar physics)	Dominique AUBERT	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
UE 5 - Semestre 3 - Option (1 to choose among)	Dominique AUBERT	3	1																

OBJETS					Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Inverse problem theory and advanced data analysis	Mireille LOUYS	-	1		0.5	Ecrit	E	02:00	CT			0.5	Ecrit	E	02:00					
					0.5	Rapport de TD	A		CC		0.5	Rapport de TD	A							
Compact objects	Jérôme PETRI	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00					
Galaxy evolution	Christian BOILY	-	1		0.5	Ecrit	E	01:00	CT			0.5	Ecrit	E	01:00					
					0.5	Rapports de TD	A		CC											
External (planetary science, telescope and instrumentation, solar physics)	Dominique AUBERT	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00					
UE 6 - Semestre 3 - Option (1 to choose among)			3	1																
Inverse problem theory and advanced data analysis	Mireille LOUYS	-	1		0.5	Ecrit	E	02:00	CT			0.5	Ecrit	E	02:00					
					0.5	Rapport de TD	A		CC		0.5	Rapport de TD	A							
Compact objects	Jérôme PETRI	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00					
Galaxy evolution	Christian BOILY	-	1		0.5	Ecrit	E	01:00	CT			0.5	Ecrit	E	01:00					
					0.5	Rapports de TD	A		CC											
External (planetary science, telescope and instrumentation, solar physics)	Dominique AUBERT	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00					
Semestre 4 - Astrophysique	Dominique AUBERT		30																	
UE 1 - Semestre 4 - Bibliographical and observationnal projects	Dominique AUBERT		9	3																
Bibliographical and observationnal projects		-	1		1	Mission Observatoire de Haute Provence	A		CT			1	Mission Observatoire de Haute Provence	A						
					1	Projet Observations 2T36	A		CT		1	Projet Observations 2T36	A							
					1	Projet Bibliographique Oral+ Rapport	O	00:20	CT		1	Projet Bibliographique Oral+ Rapport	O	00:20						
UE 2 - Semestre 4 - Internship	Christian BOILY	21	7																	
Internship		-	1		1	Stage en Laboratoire Oral + Rapport	O	00:30	CT			1	Stage en Laboratoire Oral + Rapport	O	00:30					
Optional		-																		
Voluntary internship		-			0	Auto-evaluation	A					0	Auto-evaluation	A						

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Surfaces et design		3	1							
Surfaces, texturations et matériaux innovants	Anne RUBIN	-	1		1	Rapport	A			CC
Texturation physico-chimique de surfaces	Loic JIERRY	-	1		1	Ecrit	E	01:00		CC
Mousses	Thierry ROLAND	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Fabrication additive	Herve PELLETIER	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
UE 2 - Semestre 3 - Méthodes de préparation des couches minces organiques et inorganiques		3	1							
Revêtements et traitements de surface	Nicolas SERRES	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Dépôts de couches minces	Patrick LEVEQUE	-			0	Pas d'évaluation pour cet enseignement Présence obligatoire : validé si assiduité, défaillance en cas d'absence	A			CC
UE 3 - Semestre 3 - Caractérisation des surfaces		6	2							
Techniques de caractérisation des surfaces	Anne RUBIN	-	1		1	Ecrit	E	01:00		CC
Diffraction des rayons X	David HALLEY	-	1		1	Rapport de TP	A			CC
					2	Ecrit	E	01:00		CC
Microscopie électronique à balayage	Thierry DINTZER	-	1		1	Ecrit	E	00:30		CC
Microscopie électronique à transmission	Corinne BOUILLET	-	1		1	Ecrit	E	01:00		CC
Microscopies champ proche	Mircea RASTEI	-	1		2	Ecrit	E	01:00		CC
					1	Rapport de TP	A			CC
Spectroscopies d'électrons	Samy BOUKARI	-	1		1	Ecrit	E	01:00		CC
UE 4 - Semestre 3 - Endommagements de surfaces		6	2							
Surfaces métalliques - ruine	Herve PELLETIER	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Surfaces métalliques - corrosion	Thierry ROLAND	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Surfaces organiques - tribologie	Christian GAUTHIER	-	1		2	Ecrit	E	01:00		CC
					1	Rapport de TP	A			CC
UE 5 - Semestre 3 - Simulations		4	1.3							
Mécanique numérique des solides déformables		-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Nanomanufacturing et semiconducteurs industriels	Yves CHAPUIS	-	1		1	Ecrit	E	02:00		CC

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Caractérisation des matériaux semi-conducteurs et dispositifs élémentaires	Patrick LEVEQUE	-	1		1	Ecrit	E	01:30	CC	
Innovation responsable : éthique et enjeux de l'ingénierie des matériaux	Anne RUBIN	-	1		1	oral	O	00:25	CC	
UE 7 - Semestre 3 - Ouverture professionnelle		3	1							
Plan d'expérience - Qualité	Remy HOUSSIN	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CC	
Séminaires industriels		-								
Prêt pour l'emploi Espace avenir		-								
UE 8 - Semestre 3 - Anglais		2	0.7							
Anglais - S3 Master		-			2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15		
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A			
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A			
Semestre 4 - Design des surfaces et matériaux innovants - Faculté de physique & ingénierie		30								
UE 1 - Semestre 4 - Projet de Recherche Technologique		4	1.3							
Projet de Recherche Technologique	Thierry ROLAND	-	1		1	Rapport bibliographique	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Stage		24	8							
Stage	Anne RUBIN	-	1		1	Rapport de stage	A		CC	
					1	Oral	O	00:30	CC	
UE 3 - Semestre 4 - Valorisation de stage		2	0.7							
Valorisation de stage	Anne RUBIN	-	1		1	Dossier	A		CC	

Document
Confidentiel

Responsable(s) : Anne Rubin, Ioan-Ovidiu Ersen

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Surfaces et design		5	1.65							
Surfaces, Texturations et Matériaux innovants	Anne RUBIN	-	1		1	Rapport	A			CC
Texturation physico-chimique de surfaces	Loic JIERRY	-	1		1	Ecrit	E	01:00		CC
Mousses	Thierry ROLAND	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Fabrication additive	Herve PELLETIER	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
UE 2 - Semestre 3 - Méthodes de préparation des couches minces organiques et inorganiques		3	1							
Revêtements et traitements de surface	Anne RUBIN	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
UE 3 - Semestre 3 - Caractérisation des surfaces		5	1.65							
Diffraction des rayons X	David HALLEY	-	1		2	Ecrit	E	01:00		CC
					1	Rapport de TP	A			CC
Microscopie électronique à balayage	Thierry DINTZER	-	1		1	Ecrit	E	00:30		CC
Spectroscopies d'électrons	Samy BOUKARI	-	1		1	Ecrit	E	01:00		CC
UE 4 - Semestre 3 - Endommagements de surfaces		6	2							
Surfaces métalliques - ruine	Herve PELLETIER	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Surfaces métalliques - corrosion	Thierry ROLAND	-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
Surfaces organiques - tribologie	Christian GAUTHIER	-	1		2	Ecrit	E	01:00		CC
					1	Rapport de TP	A			CC
UE 5 - Semestre 3 - Simulations		3	1							
Mécanique des solides déformables		-	1		1	INSA - selon modalités de l'INSA- Les étudiants de PL (parcours plasturgie) suivent le cours de "Plasturgie 15" à la place de "Mécanique des solides déformables"	A			CC
UE 6 - Semestre 3 - Cas d'applications		3	1							
Applications des couches minces pour l'optique		-	1		1	Ecrit	E	01:30		CC
UE 7 - Semestre 3 - Ouverture professionnelle		3	1							
Projet S9		-	1		1	INSA selon modalités de l'INSA	A			CC
UE 8 - Semestre 3 - Anglais		2	0.7							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Semestre 4 - Design des surfaces et matériaux innovants - INSA		30								
UE 1 - Semestre 3 - Projet de Recherche Technologique		4	1.3							
Projet de Recherche Technologique	Thierry ROLAND	-	1		1	Rapport bibliographique	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Stage		26	8.7							
Stage	Anne RUBIN	-	1		1	Oral	O	00:30	CC	
					1	Rapport de stage	A		CC	
UE 3 - Semestre 4 - Valorisation de stage		-								
Valorisation de stage		-								

Document intermédiaire

Responsable(s) : Joao Pedro De Magalhaes Correia, Bertrand Rose

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - GICE		30																	
UE 1 - Semestre 3 - Conception et technologie des équipements d'assistance mécanique		3	1																
Conception et technologie des équipements d'assistance mécanique	Didier GUY	-	1		2	Contrôle Continu de TP	A		CC			1	Epreuve Ecrite	E	02:00				
					1	Dossier	A		CC										
UE 2 - Semestre 3 - Vibrations et ondes		3	1																
Vibrations et ondes	Nicolas BOURDET	-	1		0.5	Ecrit 1	E	01:00	CC			1	Ecrit	E	01:00				
					0.5	Ecrit 2	E	01:00	CC										
UE 3 - Semestre 3 - Fatigue, endommagement et rupture		3	1																
Fatigue, endommagement et rupture	Anne RUBIN	-	1		0.5	Ecrit	E	01:00	CC			0.5	Ecrit	E	01:00				
					0.5	Rapports de TP	A		CC		0	0.5	Rapports de TP	A					
UE 4 - Semestre 3 - Conception et CAO		6	2																
Conception et CAO	Joël FRITSCH	-	1		1	Rapports de TP	A		CC			1	Examen de TP	A	01:00				
UE 5 - Semestre 3 - Projet 2 Industriel		3	1																
Projet 2 industriel	Didier GUY	-	1		0.5	Dossier	A		CC			0.5	Dossier	A					
					0.5	Soutenance	O	00:20	CC		0	0.5	Soutenance	O	00:20				
UE 6 - Semestre 3 - Projet 2 Recherche		3	1																
Projet 2 Recherche	Nadia BAHLOULI	-	1		0.5	Dossier	A		CC			0.5	Dossier	A					
					0.5	Soutenance	O	00:20	CC		0	0.5	Soutenance	O	00:20				
UE 7 - Semestre 3 - LV1		3	1																
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
UE 8 - Semestre 3 - Stratégie et management des RH		3	1																
Stratégie et management des RH	Tosse Didier	-			1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE 9 - Semestre 3 - Libre		3
UE libre		-			1	Sous réserve de validation du resp de formation Selon modalités de l'UE choisie	A		CC			1	Sous réserve de validation du resp de formation Selon modalités de l'UE choisie	A					
Séminaire d'ouverture professionnelle	Bertrand ROSE	-			1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
Semestre 4 - GICE		30																	
UE 1 - Semestre 4 - Préparation de stage		3	1																
Préparation de stage	Dominique GRAMPP	-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
UE 2 - Semestre 4 - Stage		24	8																
Stage		-	1		1	Evaluation Mémoire + Soutenance	A		CC	0		1	Evaluation Mémoire + Soutenance	A					
UE 3 - Semestre 4 - Valorisation de stage		3	1																
Valorisation de stage		-	1		1	Dossier 3 sous dossiers qui composent les 3 volets de la matière + un poster scientifique vont constituer la note "Dossier" finale.	A		CC			1	Dossier	A					

Document Intermediaire

Responsable(s) : Bertrand Rose, Dominique Grampp

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 3 - GIPI		
UE 1 - Semestre 3 - Séminaire d'ouverture professionnelle		3	1																
Séminaire d'ouverture professionnelle	Bertrand ROSE	-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
UE 2 - Semestre 3 - Excellence environnementale		3	1																
Excellence environnementale	Michal KOZDERKA	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Travaux pratiques Ecoconception	A		CC										
UE 3 - Semestre 3 - Supply chain management		3	1																
Supply chain management	Joseph SPIESER	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 4 - Semestre 3 - Lean stratégie		3	1																
Lean stratégie	Benjamin KREYENBIHLER	-	1		1	Rapport de TP	A		CC			1	Evaluation écrite	E	00:30				
					1	Evaluation écrite	E	00:30	CC										
UE 5 - Semestre 3 - Optimum Qualité		3	1																
Optimum Qualité	Michal KOZDERKA	-	1		1	Évaluation écrite	E	01:00	CC			1	Évaluation écrite	E	01:00				
					1	Évaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 6 - Semestre 3 - Pilotage de projet/Projet 2		3	1																
Pilotage de projet/Projet 2	Didier GUY	-	1		1	Evaluation Orale	O	00:30	CC			1	Dossier	A					
					1	Evaluation Orale	O	00:30	CC			1	Evaluation Orale	O	00:30				
					1	Evaluation orale	O	00:30	CC										
UE 7 - Semestre 3 - Modélisation produit/processus/service pour l'industrie 4.0		3	1																
Modélisation produit/processus/service pour l'industrie 4.0	Remy HOUSSIN	-	1		1	Evaluation écrite	E	00:30	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 8 - Semestre 3 - LV1		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais - S3 Master	-	-
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
UE 9 - Semestre 3 - Stratégie et management des RH		3	1																
Stratégie et management des RH	<i>Tosse Didier</i>	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
UE 10 - Semestre 3 - Libre (1 au choix)		3	1																
UE libre		-	1		1	Sous réserve de validation du resp de formation Selon modalités de l'UE choisie	A		CC			1	Sous réserve de validation du resp de formation Selon modalités de l'UE choisie	A					
SAP Academy	Joseph SPIESER	-	1		1	Evaluation écrite	E	01:00	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
Yellow Belt	<i>Bouzouad Mehdi</i>	-	1		1	Evaluation orale TP	O	00:30	CC			1	Evaluation écrite	E	01:00				
					1	Evaluation écrite	E	01:00	CC										
Semestre 4 - GIPI		30	10																
UE 1 - Semestre 4 - Préparation de stage		3	1																
Préparation de stage	Dominique GRAMPP	-	1		1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
UE 2 - Semestre 4 - Stage		24	8																
Stage		-	1		1	Evaluation Mémoire + Soutenance	A		CC	0	1	1	Evaluation Mémoire + Soutenance	A					
UE 3 - Semestre 4 - Valorisation de stage	Dominique GRAMPP	3	1																
Valorisation de stage		-	1		1	Dossier 3 sous dossiers qui composent les 3 volets de la matière + un poster scientifique vont constituer la note "Dossier" finale.	A		CC			1	Dossier	A					

Responsable(s) : Aziz Dinia, Ioan-Ovidiu Ersen

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Matériaux et technologies pour l'électronique		8	2.67							
Matériaux et technologies pour l'électronique conventionnel		-	1		1	Matériaux et technologies pour l'électronique conv	E	01:30	CT	
Matériaux pour le stockage de données à haute densité		-	1		1	Matériaux pour le stockage de données à haute den	E	02:00	CT	
Matériaux pour capteurs et actionneurs		-	0.67		0.67	Matériaux pour capteurs et actionneurs	A	01:00	CT	
UE 2 - Semestre 3 - Matériaux pour l'énergie		8	2.67							
Matériaux pour le stockage et la conversion d'énergie électrochimique		4	1.4		1.4	projet + examen écrit	A	02:00	CT	
Matériaux pour le photovoltaïque et dispositifs à faible consommation d'énergie		-	1.27		1.27	Matériaux pour le photovoltaïque	E	02:00	CT	
UE 3 - Semestre 3 - Matériaux pour la santé		8	2.67							
Règlementation dans le domaine de la santé		-	0.45		0.45	QCM et/ou présentation orale	A		CT	
Interactions matériaux - tissus		-	0.45		0.45	examen écrit	E	01:00	CT	
Dispositifs médicaux implantables		-	0.77		0.77	QCM et/ou présentation orale	A		CT	
Nanoparticules pour la santé : imageries et thérapies		-	1		1	QCM et/ou travail sur projet ou publication	A		CT	
UE 4 - Semestre 3 - Modélisation numérique		3	1							
Modélisation numérique		-	1		1	Modélisation numérique	E	02:00	CT	
UE 5 - Semestre 3 - UE obligatoires à choix (1 au choix)		3	1							
Microprojet		-	1		1	Microprojet	A	01:00	CT	
Matériaux catalytiques pour l'environnement		-	1		1	examen écrit	E	01:30	CT	
Anglais - S3 Master					2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15		
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A			
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A			
Matière libre		-	1		1	selon modalités de la matière choisie	A		CT	
Semestre 4 - Ingénierie des matériaux et nanosciences (IMN)		30								
UE 1 - Semestre 4 - Stage recherche et développement		30	10							
Stage recherche et développement		-	1		10	Stage recherche et développement	A	01:00	CT	
UE 2 - Semestre 4 - UE facultative au delà de 30 ECTS		3								
Stage volontaire de recherche		-	1		1	Auto évaluation Stage volontaire de recherche	A	01:00	CT	

Responsable(s) : Christophe Serra, Ioan-Ovidiu Ersen

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - Ingénierie des polymères (IP)		30																	
UE 1 - Semestre 3 - Chemistry and synthesis processes		4	4																
Macromolecular design and engineering	Loic JIERRY	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
Polymer reaction engineering	Christophe SERRA	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
UE 2 - Semestre 3 - Rheology and processing		4	4																
Rheology of complex fluids	Rene MULLER	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
Polymer processing	Luc AVÉROUS	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
UE 3 - Semestre 3 - Physical chemistry		4	4																
Polymers in solutions and dispersed media: microencapsulation, coatings and biomedical applications	Anne HEBRAUD	-	2		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
Polymer formulation	Eric POLLET	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CC			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
UE 4 - Semestre 3 - Physics		4	4																
Polymeric micro-nanofabrication for environment and health	Guy SCHLATTER	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
Propriétés physiques et mécaniques surfaces polymères	Vincent LE HOUEROU	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
UE 5 - Semestre 3 - Numerical simulation and monographs		4	4																
Numerical simulation and finite element method	Guy SCHLATTER	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
Monographs	Michel BOUQUEY	-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
UE 6 - Semestre 3 - Entrepreneurship		2	2																
Entrepreneurship		-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
UE 7 - Semestre 3 - Documentary research / Microproject		3	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Documentary research / Microproject	Christophe SERRA	-
UE 8 - Semestre 3 - Foreign language			3	3															
English		-	1		1	Oral exam	O	01:00	CT			1	Oral exam	O	01:00				
UE 9 - Semestre 3 - Elective course			2	2															
From the Unistra Master 2 offer	Christophe SERRA	-	1		1	Refer to the MEECs of the selected course	A		CT			1	Refer to the MEECs of the selected course	A					
Semestre 4 - Ingénierie des polymères (IP)			30																
UE 1 - Semestre 4 - Master thesis			30	30															
Minimum 5 months research intership	Christophe SERRA	-	1		1	Rapport + Présentation orale Le report des notes inférieures ou égales à 10/20 et le renoncement aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises sont autorisés	A	00:50	CT			1	Rapport + Présentation orale Le report des notes inférieures ou égales à 10/20 et le renoncement aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises sont autorisés	A	00:50				

Document Intermediaire

Responsable(s) : Ioan-Ovidiu Ersen, Vincent Le Houerou

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - International Master on Polymer Science (IM-PolyS)																			
Industrial Polymer Science (obligatoire, dispensé à Fribourg)		9	3		1	Modalités de l'université de Fribourg	A		CC										
Languages (au choix)		3	1		1	Modalités de l'université de Fribourg pour les cou	A		CC										
Allemand à Fribourg		-	1																
Allemand à Strasbourg		-	1		1	Selon les modalités du CRL	A		CC										
Français à Strasbourg		-	1																
Research Pratical Strasbourg (6, 9, 12 ou 18 ECTS)		-	6																
Lectures Strasbourg (6, 9, 12 ou 18 ECTS)		-																	
Macromolecular engineering		3	1																
Macromolecular engineering		-	1		1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
Rheology of complex fluids		3	1																
Rheology of complex fluids		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Organic semi-conducting materials		3	1																
Organic semi-conducting materials		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Polymer reaction engineering		3	1																
Polymer reaction engineering		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Bio-polymères		3	1																
Bio-polymères		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Polymer based composites: structures and processes		3	1																
Polymer based composites: structures and processes		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Thin polymer films		3	1																
Thin polymer films		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Order and disorder in soft condensed matter		3
Order and disorder in soft condensed matter		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Colloids: interactions, organization and dynamics		3	1																
Colloids: interactions, organization and dynamics		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Dynamics of complex fluids		3	1																
Dynamics of complex fluids		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Physical and mechanical properties of polymer surfaces		3	1		1	Examen	E	01:30	CC			1	Examen	E	01:30				
Propriétés physiques et mécaniques surfaces polymères	Vincent LE HOUEROU	-			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30	CT			1	Ecrit portant sur le contenu du cours et/ou des TD	E	01:30				
Biophysics		3	1																
Biophysics		-	1		1	Mutualisé avec l'ECPM, voir Modalités ECPM	A		CC										
Semestre 4 - International Master on Polymer Science (IM-PolyS)		30																	
UE 1 - Semestre 4 - Master research internship		30	10																
Master research internship		-	1		1	Report	A		CT			1	Report	A					
					1	"Science Day" oral presentation	O	00:30	CT		1	"Science Day" oral presentation	O	00:30					
					1	Supervisor grade	A		CT		1	Supervisor grade	A						

Document Intermediaire

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - Matière condensée et nanophysique (MCN)		30																	
UE 1 - Semestre 3 - Advanced quantum mechanics: applications to condensed matter	Rodolfo JALABERT	6	2																
Mécanique quantique avancée : applications à la matière condensée		-	1		2	Ecrit	E	03:00	CT	10	2	Ecrit	E	03:00					
UE 2 - Semestre 3 - Advanced statistical mechanics: out-of-equilibrium processes	Jean FARAGO	6	2																
Physique statistique avancée : processus hors équilibres		-	1		1	Ecrit	E	03:00	CC	10	1	Ecrit	E	03:00					
UE 3 - Semestre 3 - Radiation-matter interaction: applications to condensed matter	Mathieu GALLART	6	2																
Interaction rayonnement-matière : applications à la matière condensée		-	1		1	Ecrit	E	03:00	CC	10	1	Ecrit	E	03:00					
UE 4 - Semestre 3 - Options (4 to choose among)		9	4																
Magnetism and magnetic nanostructures	Wolfgang WEBER	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Spintronics	Bernard DOUDIN	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Low dimensional nanostructures: electronic properties	Florian BANHART	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Theory and computational modeling of the electronic structure of materials	Mebarek ALOUANI	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Many-body physics applied to condensed matter	Shannon Mark WHITLOCK	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Open quantum systems	Jeremie LEONARD	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Electronic dynamics: charges and spins	Giovanni MANFREDI	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Local spectroscopies	Jean-Pierre BUCHER	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					
Surfaces and Interfaces in soft condensed matter	Thierry CHARITAT	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT	10	1	Ecrit	E	02:00					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale										Session de rattrapage				
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Interactions in soft condensed matter	Pascal HEBRAUD	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT			1	Ecrit	E	02:00				
Dynamical properties of complex systems	Fabrice THALMANN	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT		10	1	Ecrit	E	02:00				
Biophysics	Mounir MAALOUM	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT		10	1	Ecrit	E	02:00				
Computational project	Mebarek ALOUANI	-	1		1	Manuscript + Presentation	A	00:20	CT		10	1	Manuscript + Presentation	A	00:20				
Optical microscopies	Wilfried GRANGE	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT		10	1	Ecrit	E	02:00				
Scattering techniques for condensed matter	Jérôme COMBET	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT		10	1	Ecrit	E	02:00				
Electronic microscopies	Ioan-Ovidiu ERSEN	-	1		1	Ecrit	E	02:00	CT		10	1	Ecrit	E	02:00				
UE 5 - Semestre 3 - Free course	Thierry CHARITAT	3	1		1	Ecrit	E	02:00	CT		10	1	Ecrit	E	02:00				
Semestre 4 - Matière condensée et nanophysique (MCN)		30																	
UE 1 - Semestre 4 - Stage de 15 semaines	Stephane BERCIAUD	30	10		1	Presentation+manuscript	A	00:20	CT		10	1	Presentation+manuscript	A	00:20				
Stage		-	1																
Optional		-																	
Voluntary internship		-			0	Auto-evaluation	A					0	Auto-evaluation	A					

Document Interdit

Responsable(s) : Gerhard Schafer, Yannick Hoarau

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Quality assurance (Assurance qualité)										
Quality assurance (Assurance qualité)	Bertrand ROSE	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CC	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
UE 2 - Semestre 3 - Language (Langues)										
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15		
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A			
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A			
UE 3 - Semestre 3 - Applied computational engineering for heat and mass transfer										
Applied computational engineering for heat and mass transfer	Gerhard SCHAFER	-	1		1	Report on UE3	A		CT	
UE 4 - Semestre 3 - Development and use of simulation tools for chemical engineering										
Development and use of simulation tools for chemical engineering	Adrien WANKO	-	1		1	Report on UE4	A		CT	
UE 5 - Semestre 3 - Advanced use of computational solid mechanics codes, CSM project										
Advanced use of computational solid mechanics codes, CSM project	Joao Pedro DE MAGALHAES CORREIA	-	1		1	Report on UE5	A		CT	
UE 6 - Semestre 3 - Visualization and grid generation										
Visualization and grid generation	Yannick HOARAU	-	1		1	Report on UE6	A		CT	
UE 7 - Semestre 3 - Advanced use of computational fluid mechanics codes, CFD project										
Advanced use of computational fluid mechanics codes, CFD project	Yannick HOARAU	-	1		0.5	Report on UE7	A		CT	
					0.5	Oral presentation of the CFD project	O	00:30	CT	
UE 8 - Semestre 3 - Advanced computation in bio-mechanics										
Advanced computation in bio-mechanics	Remy WILLINGER	-	1		1	Written exam on UE8	E	02:00	CT	
UE 9 - Semestre 3 - Free software in CFD										
Free software in CFD	Yannick HOARAU	-	1		1	Report on UE9	A		CT	
UE 10 - Semestre 3 - Applied computational engineering for bio-mechanics										
Applied computational engineering for bio-mechanics	Caroline DECK	-	1		1	Report on UE10	A		CT	
Semestre 4 - MNI										

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Internship search and preparation (Recherche et préparation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	1		1	ME, MNA, MNI : Dossier + oral préparation stage	A		CC	
					1	SME : oral et dossier préparation stage + bibilo	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Internship (Stage)		24	8							
Internship (Stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	8		8	Rapport + Soutenance	A		CT	
UE 3 - Semestre 4 - Internship valorisation (Valorisation de stage)		3	1							
Internship valorisation (Valorisation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	1		1	Dossier	A		CT	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Dominique Berling, Ioan-Ovidiu Ersen

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Semestre 3 - FMFS - Dispensé à l'UHA		-	1							
Semestre 4 - Formulation de matériaux et fonctionnalisation de surfaces (FMFS) - Dispensé à l'UHA		30								
Semestre 4 - FMFS - Dispensé à l'UHA		-	1							

Document intermédiaire

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté de physique et ingénierie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 24/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Enseignements ITI - HiFunMat	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Enseignements ITI QMat	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Mécatronique et énergie (ME)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Modélisation numérique avancée avec UE à choix génie civil	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Modélisation numérique avancée avec UE à choix mécanique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 Physique cellulaire	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Physique des rayonnements, détecteurs, instrumentation et imagerie (PRIDI)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Physique subatomique et astroparticules (PSA)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Systèmes microélectroniques (SME)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

UE LIBRE

Règles applicables à tous les diplômes UE LIBRE sélectionnés

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes UE LIBRE en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.

Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Responsable(s) : Christophe Serra, Melodie Galerne

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE Semestre 1 - ITI HiFunMat		
UE1 - S1 - ITI HiFunMat - Introductory course	Jean-François Stumbe	3	1																
ITI HiFunMat : Introductory course	Jean-François Stumbe	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
UE2 - S1 - ITI HiFunMat - Introductory elective course	Christophe SERRA	3	1																
Introductory elective course M1S1 (1 to choose in S1 or S2)	Christophe SERRA	-	1		1	Selon modalité votée pour la matière choisie The course is to be selected from the HiFunMat booklet, which gathers a selection of existing UE obligatoire à choix from the 6 supporting M1.	A		CT			1	Selon modalité votée pour la matière choisie The course is to be selected from the HiFunMat booklet, which gathers a selection of existing UE obligatoire à choix from the 6 supporting M1.	A					
UE Semestre 2 - ITI HiFunMat																			
UE1 - S2 - ITI HiFunMat - Concepts and methods	Christophe SERRA	3																	
ITI HiFunMat : Concepts and methods		-			0	Reports Only the mention 'validé' or 'non-validé' will be given.	A		CT			0	Reports Only the mention 'validé' or 'non-validé' will be given.	A					
					0	Oral exam Only the mention 'validé' or 'non-validé' will be given.	O	00:45	CT		0	Oral exam Only the mention 'validé' or 'non-validé' will be given.	O	00:45					
UE2 - S2 - ITI HiFunMat - Introductory elective course	Christophe SERRA	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Introductory elective course M1S2 (1 to choose in S1 or S2)	Christophe SERRA	3
UE Semestre 3 - ITI HiFunMat																			
UE1 - S3 - ITI HiFunMat - Advanced course	Christophe SERRA	3	1																
ITI HiFunMat : Advanced course	Christophe SERRA	-	1		1	Written exam	E	02:00	CT			1	Written exam	E	02:00				
UE2 - S3 - ITI HiFunMat - Advanced elective course	Christophe SERRA	3	1																
Advanced elective course M2S3 (1 to choose in S3 or S4)	Christophe SERRA	-	1		1	Suivant modalité votée pour la matière choisie The course is to be selected from the HiFunMat booklet, which gathers a selection of existing UE obligatoire à choix from the 7 supporting M2.	A			CT			1	Suivant modalité votée pour la matière choisie The course is to be selected from the HiFunMat booklet, which gathers a selection of existing UE obligatoire à choix from the 7 supporting M2.	A				
UE Semestre 4 - ITI HiFunMat																			
UE1 - S4 - ITI HiFunMat - Research and professional development	Christophe SERRA	3																	
ITI HiFunMat : Research and professional development	Christophe SERRA	-			1	Only the mention 'validé' or 'non-validé' will be	A			CT	0								
UE2 - S4 - ITI HiFunMat - Advanced elective course	Christophe SERRA	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Advanced elective course M2S4 (1 to choose in S3 or S4)	Christophe SERRA	-	1		1	Suivant modalité votée pour la matière choisie The course is to be selected from the HiFunMat booklet, which gathers a selection of existing UE obligatoire à choix from the 7 supporting M2	A			CT				1	Suivant modalité votée pour la matière choisie The course is to be selected from the HiFunMat booklet, which gathers a selection of existing UE obligatoire à choix from the 7 supporting M2	A			

Document intermédiaire

Responsable(s) : Boris Hippolyte, Matthieu Bailleul

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE Semestre 1 - ITI QMat	Matthieu BAILLEUL	-
UE 1 - ITI QMat M1S1	Jérôme BAUDOT	6	2																
Elective courses M1S1 (2 to choose among)	Jérôme BAUDOT	-	1		1	Selon modalité votée pour les matières choisies	A		CT			1	Selon modalité votée pour les matières choisies	A					
UE Semestre 2 - ITI QMat	Matthieu BAILLEUL	-																	
UE 2 - ITI QMat M1S2	Stephane BERCIAUD	6	2																
Elective courses M1S2 (2 to choose among)	Stephane BERCIAUD	-	1		1	Selon modalité votée pour les matières choisies	A		CT			1	Selon modalité votée pour les matières choisies	A					
UE Semestre 3 - ITI QMat	Matthieu BAILLEUL	-																	
UE 3 - ITI QMat M2S3	Boris HIPPOLYTE	3	1																
Elective courses M2S3 (1 to choose among)	Boris HIPPOLYTE	-	1		1	Selon modalité votée pour la matière choisie	A		CT			1	Selon modalité votée pour la matière choisie	A					
UE Semestre 4 - ITI QMat	Matthieu BAILLEUL	-																	
UE 4 - ITI QMat M2S4	Guillaume SCHULL	9	3																
Internship extension	Guillaume SCHULL	-	1		1	rapport	A		CT		0								

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 7

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 1

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 7

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

Additionnels : 1

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.
La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.
Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Déroghations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Déroghations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroghations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Déroghations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroghations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Déroghations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Déroghations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 1

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 0

Document intermédiaire

Responsable(s) : Gerhard Schafer, Dominique Knittel

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour toutes les séances de travaux pratiques.

- (D) L'assiduité est obligatoire pour toutes les séances de TER2 (travail d'étude et de recherche du M2) : cette assiduité ne concerne pas les apprentis qui sont dans l'industrie pendant les séances de TER2..

Absence à une séance de TP : le compte rendu ne pourra pas être fourni par l'étudiant et sera sanctionné par la note de 0/20, sauf dans le cas d'une justification recevable (cf. paragraphe "absences aux épreuves")

- (D) Absence à une séance de TER2 : la séance doit être rattrapée dans les 15 jours (sauf en cas d'empêchement grave)

Motif de la dérogation : Les étudiants travaillent en petit groupe durant les séances de TER2, chacun ayant des tâches bien précises. Une absence handicape la progression du projet et donc les autres membres du groupe.

Motif de la dérogation : TER2 : des créneaux libres sont réservés tous les 15 jours afin que les absents puissent rattraper (cette procédure est expérimentée, avec satisfaction, depuis quelques années)

Règle(s) additionnelle(s)

- (D) **UE9 - semestre3 : Travail d'étude et de recherche 2 (TER2)**
 Cette UE a 3 ECTS mais un coefficient 3

Motif de la dérogation : L'apport de compétences du TER2 est du même ordre que les autres UE, c'est la raison pour laquelle les crédits ECTS de cette UE sont de 3

- Par contre, cette UE se déroulant sur l'ensemble du semestre, nous désirons valoriser le travail conséquent (plusieurs semaines de travail présentiel au hall de technologie de la Faculté) de nos étudiants en lui attribuant un coefficient de 3. L'augmentation du coefficient du TER2 est demandée par tous les étudiants au vu de leurs investissements conséquents de travail.

Modalités d'accès et de progression en master

Recrutement en M2 Mécatronique et Energie : admission de plein droit des étudiants issus du M1 Mécatronique et Energie de l'Unistra. Les candidats extérieurs doivent présenter la candidature à

- (A) travers la plateforme Ecandidat ou par Campus Fance, selon le cas.

Redoublement en M2 Mécatronique et Energie : le redoublement en M2 ne peut se faire qu'à titre exceptionnel, il est autorisé après avis favorable du jury de M2.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Quality assurance (Assurance qualité)		3	1							
Quality assurance (Assurance qualité)	Bertrand ROSE	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CC	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
UE 2 - Semestre 3 - Language (Langues)		3	1							
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15		
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A			
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A			
UE 3 - Semestre 3 - Mécanique systèmes flexibles et matériaux		3	1							
Matériaux	Anne RUBIN	-	0.33		0.33	Epreuve orale	O	00:30	CT	
Mécanique des systèmes flexibles	Remy WILLINGER	-	0.67		0.67	Compte rendus	A		CC	
UE 4 - Semestre 3 - Commande industrielle		3	1							
Commande industrielle	Dominique KNITTEL	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.33	Compte rendus	A		CC	
UE 5 - Semestre 3 - Intelligence et réseaux		6	2							
Optimisation de systèmes mécatroniques et énergétiques	Dominique KNITTEL	-	0.66		0.33	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.33	Compte rendus	A		CC	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					0.33	Compte rendus	A		CC	
Réseaux et systèmes connectés	Philippe CELKA	-	0.67		0.34	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.33	Compte rendus	A		CC	
UE 6 - Semestre 3 - Processeurs embarqués		3	1							
Architectures des processeurs	Hervé BERVILLER	-			1	Architectures des processeurs	E	01:00	CC	
Systèmes d'exploitation embarqués	Sounthone SCHULLER	-			1	Epreuve pratique sur carte électronique	A	02:00	CC	
UE 7 - Semestre 3 - Conversion électromécanique		3	1							
Conversion électromécanique	François SCHWARTZ	-	1		0.67	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.33	Compte rendus	A		CC	
UE 8 - Semestre 3 - Electronique de puissance et énergies renouvelables		3	1							
Energies renouvelables 2	Dominique KNITTEL	-	0.33		0.22	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.11	Compte rendus	A		CC	
Electronique de puissance	Yaochen LIN	-	0.67		0.45	Epreuve écrite	E	01:30	CT	
					0.22	Compte rendus	A		CC	
UE 9 - Semestre 3 - Travail d'étude et de recherche 2		3	3							
Travail d'étude et de recherche 2	Dominique KNITTEL	-	3		3	Rapport écrit + oral	A		CC	
Semestre 4 - ME		30								
UE 1 - Semestre 4 - Internship search and preparation (Recherche et préparation de stage)		3	1							
Internship search and preparation (Recherche et préparation de stage)	Responsables de parcours	-	1		1	ME, MNA, MNI : Dossier + oral préparation stage	A		CC	
					1	SME : oral et dossier préparation stage + bibilo	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Internship (Stage)		24	8							
Internship (Stage)	Responsables de parcours	-	8		8	Rapport + Soutenance	A		CT	
UE 3 - Semestre 4 - Internship valorisation (Valorisation de stage)		3	1							
Internship valorisation (Valorisation de stage)	Responsables de parcours	-	1		1	Dossier	A		CT	

Responsable(s) : Gerhard Schafer, Yannick Hoarau, Cyrille Chazallon

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Projet de Recherche Technologique	<i>Cyrille CHAZALLON</i>	4	4							
Projet de Recherche Technologique		-	4		4	Rapport et soutenance	A		CT	
UE 2 - Semestre 3 - Langues	<i>F. Ballot-Buob</i>	2	2							
Langues (Anglais)	<i>F. Ballot-Buob</i>	-			2	Examen	E	01:30	CT	
UE 3 - Semestre 3 - Modélisation avancée des matériaux et des structures du génie civil	<i>S. Mouhoubi</i>	4	4							
Modélisation avancée des matériaux et des structures du génie civil	<i>S. Mouhoubi</i>	-	4		1	Rapport TP	A		CT	
					3	Examen	E	01:30	CT	
UE 4 - Semestre 3 - Modélisation dynamique des structures	<i>S. Mouhoubi</i>	3	3							
Modélisation dynamique des structures	<i>S. Mouhoubi</i>	-	3		3	Rapport et soutenance	A		CT	
UE 5 - Semestre 3 - Modélisation Numérique Multi-physique		3	3							
Modélisation Numérique Multi-physique		-	3		3	Rapport et soutenance	A		CT	
UE 6 - Semestre 3 - Modélisation et Optimisation Numérique des Structures		3	3							
Modélisation et Optimisation Numérique des Structures		-	3		3	Rapport et soutenance	A		CT	
UE 7 - Semestre 3 - Géotechnique 3		2	2							
Géotechnique 3		-	2		2	Rapport et soutenance	A		CT	
UE 8 - Semestre 3 - Au choix A ou B		9	9							
Option A : Construction parasismique	<i>D. Guth</i>	-	3		3	Rapport et soutenance de projet	A		CT	
Option A : Construction mixte	<i>JM Hottier</i>	-	1		3	Rapport et soutenance de projet	A		CT	
Option A : Béton précontraint	<i>P. Zink</i>	-	1		3	Rapport et soutenance de projet	A		CT	
Option B : Projet routes	<i>E. Chardigny</i>	-	1		3	Rapport et soutenance de projet	A		CT	
Option B : Aménagement des bassins et rivières	<i>A. Terflous</i>	-	1		3	Rapport et soutenance de projet	A		CT	
Option B : Projet aménagement hydraulique		-	1		3	Rapport et soutenance de projet	A		CT	
Semestre 4 - MNA avec UE à choix génie civil		30								
UE 1 - Semestre 4 - Internship search and preparation (Recherche et préparation de stage)		3	1							
Internship search and preparation (Recherche et préparation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	1		1	ME, MNA, MNI : Dossier + oral préparation stage	A		CC	
					1	SME : oral et dossier préparation stage + bibilo	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Internship (Stage)		24	8							
Internship (Stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	8		8	Rapport + Soutenance	A		CT	
UE 3 - Semestre 4 - Internship valorisation (Valorisation de stage)		3	1							
Internship valorisation (Valorisation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	1		1	Dossier	A		CT	

Responsable(s) : Gerhard Schafer, Yannick Hoarau, Laurence Meylheuc

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Projet de Recherche Technologique	<i>Luc Walter</i>	4	4							
Projet de Recherche Technologique	<i>Luc Walter</i>	-	1		3	Soutenance	O	00:30	CT	
					1	Rapport écrit	A		CT	
UE 2 - Semestre 3 - Langues	<i>F. Ballot-Buob</i>	2	2							
Langues (Anglais)	<i>F. Ballot-Buob</i>	-			2	Examen	E	01:30	CT	
UE 3 - Semestre 3 - Mécanique Numérique des Solides Déformables		3	3							
Mécanique Numérique des Solides Déformables	<i>Laurence Meylheuc</i>	-	3		3	Rapport de projet + fichiers	A		CT	
UE 4 - Semestre 3 - Modélisation dynamique des structures		3	3							
Modélisation dynamique des structures	<i>S. Mouhoubi</i>	-	3		3	Rapport de projet + fichiers	A		CT	
UE 5 - Semestre 3 - Modélisation Numérique Multi-physique		3	3							
Modélisation numérique multiphysique	<i>Laurence Meylheuc</i>	-	3		3	Rapport de projet + fichiers	A		CT	
UE 6 - Semestre 3 - Modélisation et Optimisation Numérique des Structures		3	3							
Modélisation et optimisation numérique des structures	<i>Laurence Meylheuc</i>	-	3		3	Rapport de projet + fichiers	A		CT	
UE 7 - Semestre 3 - Simulation des Procédés de Mise en Œuvre		3	3							
Simulation des Procédés de Mise en Œuvre		-	3		3	Rapport de projet + fichier	A		CT	
UE 8 - Semestre 3 - A, B ou C		9	3							
Option A – Génie Mécanique : Conception des systèmes automatisés	<i>L. Walter</i>	-	1		1.5	Rapport de projet	A		CT	
					1.5	Contrôle	E	01:00	CT	
Option A – Génie Mécanique : Conception systèmes vibratoires	<i>T. Engel</i>	-	3		3	Examen	E	01:30	CT	
Option A – Génie Mécanique : Mécanique des solides déformables	<i>J. Krier</i>	-	3		3	Examen	E	01:30	CT	
Option B – Plasturgie : Polymer processing : modelisation	<i>Laurence Meylheuc</i>	-	3		1.5	Examen	E	01:30	CT	
					1.5	Compte rendu de TP Moyenne des comptes rendus	A	01:30	CT	
Option B – Plasturgie : Polymer processing : simulation	<i>Laurence Meylheuc</i>	-	3		3	Rapport de projet et de TP	A		CT	
Option B – Plasturgie : Injection molding process control	<i>R. Saumon</i>	-	1		1.5	Rapport de projet	A		CT	
					1.5	Examen	E	01:30	CT	
Option C – Mécatronique : Informatique industrielle	<i>L. Barbé</i>	-	3		3	Rapport de projet + Maquette	A		CT	
Option C – Mécatronique : Conception de transmission	<i>O. Piccin</i>	-	1		3	Rapport de projet + TP	A		CT	
Option C – Mécatronique : Motorisation et commande d'axe pour la robotique	<i>S. Durand</i>	-	1		3	Rapport de projet + TP	A		CT	
Semestre 4 - MNA avec UE à choix mécanique		30								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
Internship search and preparation (Recherche et préparation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	1		1	ME, MNA, MNI : Dossier + oral préparation stage	A		CC	
					1	SME : oral et dossier préparation stage + bibilo	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Internship (Stage)		24	8							
Internship (Stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	8		8	Rapport + Soutenance	A		CT	
UE 3 - Semestre 4 - Internship valorisation (Valorisation de stage)		3	1							
Internship valorisation (Valorisation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	1		1	Dossier	A		CT	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Daniel Riveline

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie alternativement ou cumulativement d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - Master Physique cellulaire					Daniel RIVELINE										30				
UE 1 - Semestre 3 - Physique à l'échelle de la cellule et physique statistique hors équilibre					Daniel RIVELINE										6				
Physique cellulaire théorique															- 1 1 1 Written exam E 03:00 1 Written exam E 03:00				
Physique cellulaire expérimentale															- 1 1 1 Written exam E 03:00 CT 1 Written exam E 03:00				
Bases en physique															- 0.5 0.5 0.5 Written exam E 02:00 CC 0.5 Written exam E 02:00				
UE 2 - Semestre 3 - Biologie cellulaire, biologie des systèmes					Daniel RIVELINE										6				
Biologie des systèmes															- 0.5 2 1 2 Written exam E 02:00 CT 0 2 Written exam E 02:00 1 Rapport note TD A CC 1 Rapport note TD A				
Biologies des populations															- 0.5 0.5 0.5 Written exam E 01:30 CT 0.5 Written exam E 01:30				
Physique et biologie de la matière vivante															- 1 1 1 Written exam E 03:00 CT 1 Written exam E 03:00				
Bases en biologie															- 0.5 0.5 0.5 Written exam E 02:00 CT 0.5 Written exam E 02:00				
UE 3 - Semestre 3 - Chimie pour le vivant					Daniel RIVELINE										3				
Chimie pour le vivant															- 2 2 2 Written exam E 03:00 2 Written exam E 03:00				
Bases en chimie															- 0.5 0.5 0.5 Written exam E 02:00 CT 0.5 Written exam E 02:00				
UE 4 - Semestre 3 - Mathématiques pour le vivant					Laurent NAVORET										3				
Mathématiques pour le vivant															- 2 2 2 Written exam E 03:00 2 Written exam E 03:00				
Bases en maths															- 0.5 0.5 0.5 Written exam E 02:00 CT 0.5 Written exam E 02:00				
UE 5 - Semestre 3 - Travaux pratiques pour le vivant (4 au choix)					Sebastien HARLEPP										9				
Microfabrication															- 1 1 1 Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable). A 1 Average of experimental reports A				
Microfluidique															- 1 1 1 Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable). A 1 Average of experimental reports A				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Atelier de mécanique		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A					0	1	Average of experimental reports	A				
Simulation numérique		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A					0	1	Average of experimental reports	A				
Biologie cellulaire et biologie moléculaire		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A					1		Average of experimental reports	A				
Imageries		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A					0	1	Average of experimental reports	A				
Electronique		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A					0	1	Average of experimental reports	A				
UE 6 - Semestre 3 - Rédaction d'article scientifique	Daniel RIVELINE	3	1																
Rédaction d'article scientifique		-	1		1	Written report (paper format)	A		CT			1		Written report (paper format)	A				
UE Facultative au-delà de 30 ECTS validés (1 au choix)		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Microfabrication		-
Microfluidique		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A					1	Average of experimental reports	A					
Atelier de mécanique		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A				0	1	Average of experimental reports	A					
Simulation numérique		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A				0	1	Average of experimental reports	A					
Biologie cellulaire et biologie moléculaire		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A					1	Average of experimental reports	A					
Imageries		-	1		1	Average of experimental reports Calcul de la moyenne de l'UE en prenant en compte les 4 meilleures notes si plus de 4 TP choisis (avec l'accord du responsable).	A				0	1	Average of experimental reports	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Electronique		-
Semestre 4 - Master Physique cellulaire	Daniel RIVELINE	30			1	writing a scientific article	A				0	1	writing a scientific article	A					
Expériences en laboratoires	Daniel RIVELINE	30	10																
Expériences en laboratoires		-	1		1	Written report	A		CT			1	Written report	A					
					1	Oral defence	O	00:20	CT		1	Oral defence	O	00:20					
Optional		-																	
Voluntary internship		-			0	Auto-evaluation	A					0	Auto-evaluation	A					

Document interne

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Bases de la biologie cellulaire et moléculaire pour physiciens	Christelle GALLY-FAUNY	3	1							
Bases de la biologie cellulaire et moléculaire pour physiciens	Christelle GALLY-FAUNY	-	1		1.5	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
					1.5	Compre-rendus de TP	A		CC	
UE 2 - Semestre 3 - Traitement du signal		3	1							
Traitement du signal	Dominique KNITTEL	-	1		2	Epreuve écrite	E	02:00	CC	
					1	Compte-rendu de TP	A		CC	
UE 3 - Semestre 3 - Interaction rayonnement matière / effets biologiques	Marc ROUSSEAU	3	1							
Interaction rayonnement matière / Effets biologiques		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE 4 - Semestre 3 - Détecteurs et instrumentation	Patrice LAQUERRIERE	3	1							
Détecteur et instrumentation		-	1		1.5	Examen oral	O	00:20	CC	
					2.5	Examen	E	02:00	CC	
UE 5 - Semestre 3 - Base physique de l'imagerie médicale	Patrice LAQUERRIERE	3	1							
Base physique de l'imagerie médicale		-	1		2	Epreuve écrite	E	02:00		
					1	Epreuve orale 2	O	00:20		
					1	Epreuve orale 1	O	00:20		
UE 6 - Semestre 3 - Marqueurs et traceurs pour l'imagerie	Ali OUADI	3	1							
Marqueurs et traceurs pour l'imagerie		-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE 7 - Semestre 3 - Informatique pour la physique	Christian FINCK	3	1							
Informatique pour la physique		-	1		1	Rapport écrit	A		CC	
UE 8 - Semestre 3 - Options (2 au choix)	Patrice LAQUERRIERE	6	2							
Résonance magnétique nucléaire	Laura Adela HARSAN	-	1		1	Epreuve orale 1	O	00:20	CC	
					1	Epreuve orale 2	O	00:20	CT	
Nouvelles microscopies optiques du vivant	Patrice LAQUERRIERE	-	1		1	Projet de simulation numérique	A		CC	
					2	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Imagerie utilisant les rayonnements ionisants	Patrice LAQUERRIERE	-	1		1.5	Epreuve orale	O	00:20	CC	
					2.5	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Traitement d'image	Mireille LOUYS	-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
Dosimétrie	Frederic BOISSON	-	1		1	Epreuve écrite	E	02:00	CT	
UE 9 - Semestre 3 - UE libre	Patrice LAQUERRIERE	3	1							
Semestre 4 - Master Physique des rayonnements, détecteurs, instrumentation et imagerie (PRIDI)										
	Patrice LAQUERRIERE	30								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
TIPP		-	1		1	compte rendu de TP	A		CC	
UE 2 - Semestre 4 - Stage	Patrice LAQUERRIERE	27	9							
Préparation à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle	Patrice LAQUERRIERE	-	1		1.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT	
					1.5	Epreuve orale	O	00:10	CT	
Stage	Patrice LAQUERRIERE	-	1		12	Soutenance orale	O	00:40	CC	
					12	Rapport écrit	A		CC	
Optional		-								
Voluntary internship		-			0	Auto-evaluation	A			

Document intermédiaire

Responsable(s) : Thierry Charitat, Boris Hippolyte

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Semestre 3 - Physique subatomique et astroparticules (PSA)	Boris HIPPOLYTE	30	1	10															
COURSE UNIT: SUBATOMIQUE PHYSICS - Semestre 3	Boris HIPPOLYTE	9	9																
1. Quantum field theory	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	2.7		2.7	Written exam	E	02:00	CT			2.7	Written exam	E	02:00				
2. Nuclei and nucleon interactions	Olivier DORVAUX	-	2.7		2.7	Oral exam	O	00:20	CT			2.7	Oral exam	O	00:20				
3. Particle physics	Eric CHABERT	-	2.7		2.7	Written exam	E	02:00	CT			2.7	Written exam	E	02:00				
Student seminar	Thierry PRADIER	-	0.9		0.9	Oral presentation	O	01:00	CT			0.9	Oral presentation	O	01:00				
COURSE UNIT: INSTRUMENTATION AND MODELING - Semestre 3	Boris HIPPOLYTE	6	6																
Interaction of radiations with matter	Auguste BESSON	-	1.8		1.8	Written exam	E	02:00	CT			1.8	Written exam	E	02:00				
Physics of detectors and detection systems	Jérôme BAUDOT	-	1.8		1.8	Written exam	E	02:00	CT			1.8	Written exam	E	02:00				
Data analysis and modelisation	Boris HIPPOLYTE	-	2.4		2.4	Written exam	E	03:00	CC			2.4	Written exam	E	03:00				
COURSE UNIT: ELECTIVE COMPULSARY CLASSES (4 to choose among) - Semestre 3	Boris HIPPOLYTE	12	12																
Theoretical aspects of nuclear physics	Marianne DUFOUR	-	3		3	Written exam	E	03:00	CT			3	Written exam	E	03:00				
From nuclei to stars	Benoit GALL	-	3		3	Oral exam	O	00:30	CT			3	Oral exam	O	00:30				
Theoretical aspects of particle physics	Jérôme BAUDOT	-	3		3	Written exam	E	03:00	CT			3	Written exam	E	03:00				
Beyond standard model	Eric BAUSSAN	-	3		3	Oral exam	O	00:30	CT			3	Oral exam	O	00:30				
General relativity and applications to cosmology	Michel RAUSCH DE TRAUBENBERG	-	3		3	Written exam	E	03:00	CT			3	Written exam	E	03:00				
Astro particles and observational cosmology	Thierry PRADIER	-	3		3	Oral exam	O	00:30	CT			3	Oral exam	O	00:30				
Physics of reactor and other application of nuclear physics	Nicolas ARBOR	-	3		3	Oral exam	O	00:30	CT			3	Oral exam	O	00:30				
Analytical and quantum mechanics and special relativity	Hervé MOLIQUÉ	-	3		3	Oral exam	O	00:30	CC			3	Oral exam	O	00:30				
QCD physics at colliders	Antonin MAIRE	-	3		3	Oral exam	O	00:30	CT			3	Oral exam	O	00:30				

Dérogations et alinéas additionnels

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- d'une priorité dans le choix de groupe de TD, TP, et/ou de la possibilité d'intégration ponctuelle d'autres groupes de TP ou TD
- d'un aménagement des horaires de cours (quand plusieurs répétitions d'un même cours existent)
- (D) • d'un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride
- **Dispense d'assiduité** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions

L'aménagement proposé (parmi les 3 propositions précédentes) dépendra de la situation individuelle de l'étudiant.e relevant d'un RSE.

Motif de la dérogation : Les trois premiers aménagements permettent de couvrir les spécificités de nos différentes formations et les besoins identifiés par les étudiants des années précédentes qui relevaient d'un RSE.

Assiduité

La présence aux cours de langue au CRL, lorsqu'ils existent dans la maquette, est obligatoire. Chaque absence injustifiée à une séance implique la note 0 pour cette séance.

- (D) La présence à toutes les séances de TP est obligatoire, conformément aux règles générales de l'université. L'absence non justifiée à une séance de TP peut faire l'objet d'une sanction. Celle-ci est précisée dans le tableau des MECC de l'enseignement concerné.

Hors modalités particulières sur d'éventuels enseignements, l'absence à une séance de TD ne nécessite pas la production d'un justificatif auprès des services de scolarité.

Motif de la dérogation : Les travaux pratiques participent au développement des compétences professionnelles. Ces dernières nécessitent un apprentissage régulier en salles de travaux pratiques (ces salles ne peuvent être laissées en accès libre). La présence régulière aux séances de travaux pratiques est donc une condition nécessaire à l'acquisition de ces compétences et justifie les éventuelles sanctions en cas d'absences répétées.

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
UE 1 - Semestre 3 - Quality assurance (Assurance qualité)		3	1							
Quality assurance (Assurance qualité)	Bertrand ROSE	-	1		1	Epreuve écrite	E	00:30	CC	
					2	Epreuve écrite	E	01:00	CC	
UE 2 - Semestre 3 - Language (Langues)		3	1							
Anglais - S3 Master		-			2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15		
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A			
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A			
UE 3 - Semestre 3 - Technologie et composants		3	1							
Modèles compacts pour MOS avancés	Christophe LALLEMENT	-	1		1	Modèles compacts pour MOS avancés	E	01:30	CC	
Technologies des composants intégrés et MEMS	Christophe LALLEMENT	-	1		1	Technologies des composants intégrés et MEMS	E	01:00	CC	
UE 4 - Semestre 3 - Analogique et capteurs intégrés		6	2							
Architectures analogiques pour le conditionnement de capteurs	Luc HEBRARD	-	2		1	Architectures analogiques	E	02:00	CC	
Micro-capteurs compatibles CMOS	Luc HEBRARD	-	1		1	Micro-capteurs CMOS	E	01:30	CC	
Electronique RF	Wilfried UHRING	-	1		1	Electronique RF	E	01:30	CC	
UE 5 - Semestre 3 - Numérique		6	2							
Architectures des opérateurs de calcul	Freddy ANSTOTZ	-	2		1	Architectures des opérateurs de calcul	E	02:00	CC	
Architectures des processeurs	Hervé BERVILLER	-	1		1	Architectures des processeurs	E	01:00	CC	
Systèmes d'exploitation embarqués	Sounthone SCHULLER	-	1		1	Epreuve pratique sur carte électronique	A	02:00	CC	
Architectures des systèmes asynchrones	Jean-Baptiste KAMMERER	-	1		1	Architectures des systèmes hétérogènes	E	01:30	CC	
UE 6 - Semestre 3 - CAO de circuits et systèmes intégrés		3	1							
Mise en œuvre des outils CAO	François SCHWARTZ	-	1		1	Epreuve pratique	A	03:00	CC	
Projet de conception	François SCHWARTZ	-	1		1	Epreuve pratique	A	03:00	CC	
UE 7 - Semestre 3 - Intégration de systèmes hétérogènes		3	1							
Modélisation multidomaine	Jacques MICHEL	-	1		1	Modélisation multidomaine	E	01:30	CC	
CEM		-	1		1	CEM	E	01:00	CC	
Conception haut niveau	Jean-Baptiste KAMMERER	-	1		1	Compte-rendu de TP	A	02:00	CC	
Étudiants en apprentissage		-								
UE 8 - Semestre 3 - Option A		3	1							
Évaluation du travail en entreprise		-	1		1	Evaluation travail entreprise (tuteur ent / ac)	A		CC	
Étudiants en formation initiale		-								
UE 8 - Semestre 3 - Option B		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.
					1	SME : oral et dossier préparation stage + bibilo	A		CC	
Semestre 4 - SME		30								
Étudiants en apprentissage		-								
UE 1 - Semestre 4 - Option A		3	1							
Internship valorisation (Valorisation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-	1		1	Dossier	A		CT	
Séminaire - soutenance de stage M2 initiale / séminaires		-								
Technologie sur site / présentations entreprises		-	1		1	Présentation entreprise	O	01:00	CC	
Étudiants en formation initiale		-								
UE 1 - Semestre 4 - Option B		3	1							
Internship valorisation (Valorisation de stage)	<i>Responsables de parcours</i>	-			1	Dossier	A		CT	
UE 2 - Semestre 4 - Stage de fin d'études		27	9							
Soutenance de stage		-	9		1	évaluation du travail, rapport et présentation	A		CC	

Document intermédiaire